

OMERS

Rapport annuel 2006



Leadership en matière de rendement des placements et de qualité des services.

Et en 2006, nous sommes devenus le leader du secteur des caisses de retraite, qu'il s'agisse du rendement de nos placements ou du service que nous fournissons. Nous continuerons sur notre lancée. C'est notre promesse.

- 1 Faits saillants de nature financière
- 2 OMERS en bref
- 4 Nos principes directeurs
- 5 Rapport du président du Conseil d'OMERS
- 8 Rapport du président d'OMERS
- 12 Rapport de gestion
- 39 Opinion actuarielle
- 40 Responsabilité de la direction, de l'actuaire et des vérificateurs externes
- 41 Rapport des vérificateurs
- 42 États financiers consolidés
- 65 Haute direction
- 66 Gouvernance d'entreprise et du Conseil
- 70 Vote par procuration
- 71 Survol financier des 10 derniers exercices
- 72 Glossaire



Première de couverture, participants à OMERS (de g. à dr.) :

Bikram Chawla, auxiliaire médical/superviseur AR, Toronto Emergency Medical Services

Leverne Pierce, adjointe administrative, Toronto District School Board

Bernice Tinsley, retraitée, employée de bureau, Ville de Hamilton avec George

Deuxième de couverture, participants à OMERS (de g. à dr.) :

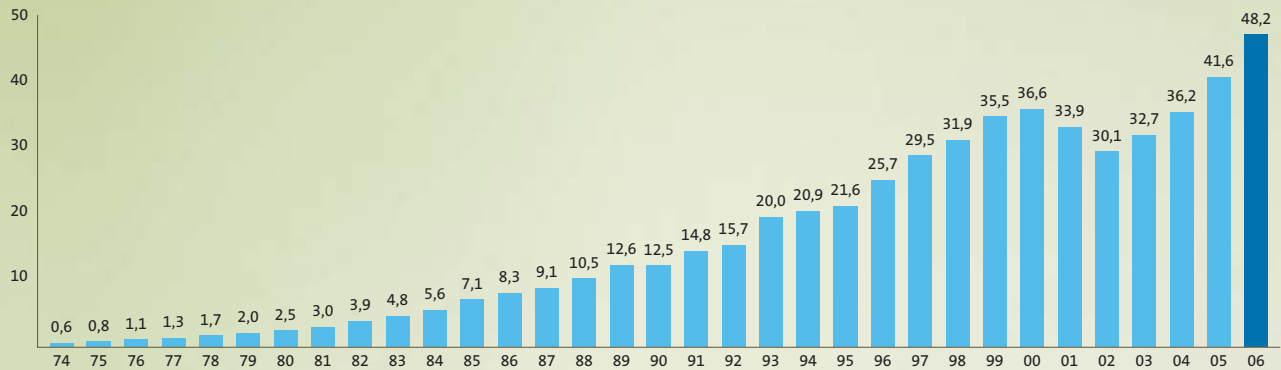
Joy Henderson-Gregg (superviseure, Davisville Child Care Centre) avec Matthew Adams

Agent de police Victor P. Kwong, Toronto Police Service

Faits saillants de nature financière

CROISSANCE DE L'ACTIF NET LIÉ AUX PLACEMENTS

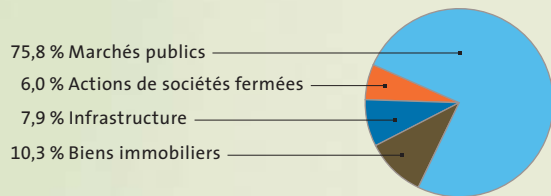
Valeur de marché (en milliards de dollars)



RÉPARTITION DE L'ACTIF

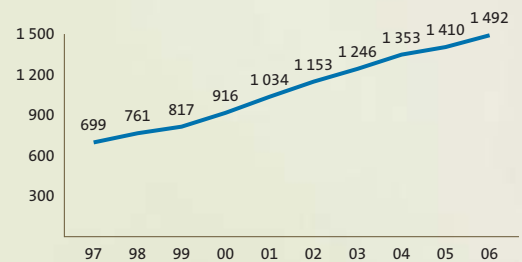
(au 31 décembre 2006)

Actif net lié aux placements



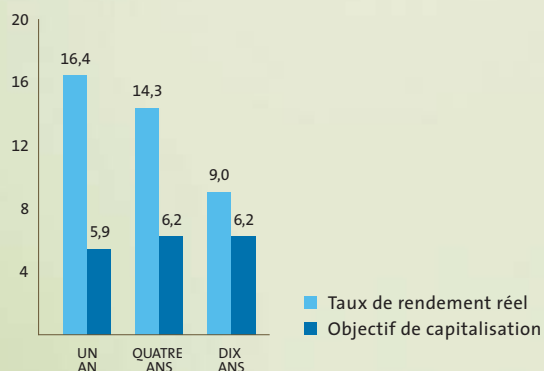
CROISSANCE DES RENTES VERSÉES

(en millions de dollars)



TAUX DE RENDEMENT C. OBJECTIF DE CAPITALISATION

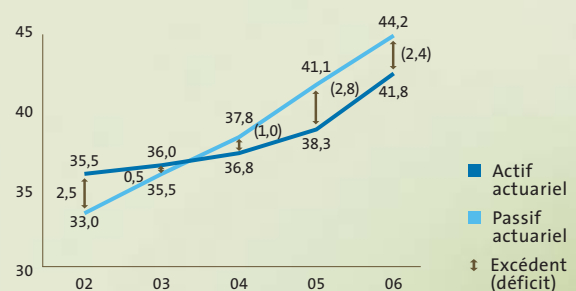
(%)



ACTIF ET PASSIF ACTUARIELS RÉGIME DE RETRAITE PRINCIPAL D'OMERS

(au 31 décembre)

Valeur de marché (en milliards de dollars)



OMERS en bref...

LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION D'OMERS (OMERS) EST L'ADMINISTRATEUR DU RÉGIME DE RETRAITE PRINCIPAL D'OMERS (LE RÉGIME) ET DE LA CONVENTION DE RETRAITE (LA CR) ET EST CHARGÉ DU PLACEMENT DE L'ACTIF DES CAISSES DE RETRAITE.

Activités d'OMERS



DIVISION DES SERVICES DE RETRAITE

La division des Services de retraite est le principal lien entre OMERS et ses participants, actifs et retraités, et les employeurs. Son mandat consiste à leur fournir des services de retraite hors pair.

STRATÉGIE

- Poursuivre le développement de services de pointe, tels que les nouveaux outils d'accès en ligne, les tribunes d'échange avec les employeurs, l'apprentissage en ligne (e-learning) et des programmes de communication.
- Continuer d'effectuer des sondages réguliers pour confirmer que les services correspondent aux attentes et déterminer ceux qui méritent d'être mis en œuvre ou améliorés.
- Élargir la capacité d'exploitation pour permettre la flexibilité et l'expansion.



PLACEMENTS SUR LES MARCHÉS PUBLICS

Les placements d'OMERS sur les marchés publics représentent la majorité de notre portefeuille de placement. Nous investissons dans des actions de sociétés ouvertes ainsi que dans des titres productifs d'intérêts, tels que les obligations et les prêts hypothécaires. OMERS a constitué des portefeuilles de placements à l'échelle mondiale pour saisir les occasions de croissance et de revenu, tout en diversifiant le risque.

STRATÉGIE

- Maintenir des portefeuilles d'actions et de placements productifs d'intérêts diversifiés par catégorie d'actif, région géographique, capitalisation boursière, secteur d'activité, style de placement et durée.
- Recourir à une répartition tactique de l'actif pour ajuster la composition de l'actif en fonction de la conjoncture économique et financière.

Le régime de retraite principal d'OMERS est un régime de retraite interentreprises au service de plus de 372 000 employés participants, actifs et retraités, de plus de 900 municipalités, conseils scolaires, bibliothèques, services de police et d'incendie, sociétés d'aide à l'enfance et d'autres organismes locaux en Ontario. Il s'agit d'un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Les cotisations versées à parts égales par les employeurs et les employés participants financent environ 30 % des prestations, tandis que le revenu de placement du régime finance les 70 % restants à long terme.



ACTIONS DE SOCIÉTÉS FERMÉES

OMERS CAPITAL PARTNERS

OMERS Capital Partners s'occupe des placements en actions de sociétés fermées d'OMERS dans les secteurs manufacturier, des produits industriels et de consommation, des transports et de la technologie.

STRATÉGIE

- Constituer un portefeuille d'actions de sociétés fermées diversifié par marché géographique, secteur d'activité et selon la maturité de l'entreprise.
- Investir à titre de commanditaire dans des fonds gérés par des gestionnaires externes et investir directement dans des sociétés fermées.



INFRASTRUCTURE

BOREALIS INFRASTRUCTURE

Borealis Infrastructure s'occupe des placements en infrastructure d'OMERS. Ces placements, qui nécessitent l'engagement de capitaux à long terme, produisent des rentrées de fonds constantes et constituent donc un moyen idéal d'honorer les obligations en matière de rentes à long terme.

STRATÉGIE

- Exploiter les occasions de placements à l'échelle mondiale dans des secteurs comme les transports, l'énergie, les immeubles d'infrastructure, les pipelines et les communications par satellite.



BIENS IMMOBILIERS

GROUPE IMMOBILIER OXFORD

Le Groupe immobilier Oxford gère l'un des plus importants portefeuilles de biens immobiliers commerciaux productifs de revenu d'Amérique du Nord. Ces placements qui produisent des rentrées de fonds solides et durables, assorties d'une faible volatilité, constituent un moyen idéal d'honorer les obligations en matière de rentes.

STRATÉGIE

- Bâtir une entreprise d'envergure mondiale dans le secteur immobilier.
- Investir dans des biens immobiliers commerciaux et les gérer activement pour réaliser des rendements supérieurs, compte tenu du risque, diversifiés par type de biens et marché géographique.

Nos principes directeurs

UN – Notre bilan doit être sain.

- Notre actif est placé avec prudence et produit un rendement à la hauteur de nos besoins en assumant un degré de risque approprié.
- Notre actif et notre passif sont équilibrés.
- L'évaluation de notre actif et de notre passif est juste.

DEUX – Notre structure organisationnelle, qui établit une hiérarchie claire des responsabilités, nous permet d'atteindre nos objectifs.

- Notre organisme s'est doté des moyens voulus pour assurer la responsabilisation et la transparence décisionnelle.
- Notre structure organisationnelle permet une gestion active et directe de notre actif.
- La structuration de notre organisation permet l'optimisation économique.
- Chez OMERS, chacun sait ce que l'on attend de lui ou d'elle et des autres.



TROIS – Nous devons comprendre les besoins de nos participants et y répondre.

- Nous comprenons les besoins de tous nos participants.
- Nous répondons à leurs attentes, au moment et à l'endroit qu'ils désirent, et à un prix avantageux pour eux.

QUATRE – Chaque membre de notre personnel doit être compétent et à sa juste place.

- Nos activités sont organisées en fonction de notre principal atout : les décideurs.
- Notre personnel est motivé, mobilisé et possède les connaissances nécessaires à la réalisation de nos objectifs.
- Nos programmes de rémunération récompensent la qualité du rendement.

CINQ – Nous devons avoir accès à l'information de gestion appropriée.

- Nous disposons des renseignements nécessaires à la gestion de nos activités.
- Notre information de gestion est rapide, exacte et utilisable.
- Cette information est comprise de tous au sein de notre organisme.

Dave Pressley, Horizon Utilities

David Kingston
Président du Conseil

Rapport du président du Conseil d'OMERS



L'année 2006 a indéniablement marqué un tournant pour OMERS, surtout en ce qui concerne les changements introduits avec la proclamation de la nouvelle loi sur OMERS. Cette loi a établi un nouveau modèle de gouvernance indépendante. Les organismes ayant un intérêt direct dans notre exploitation et notre succès, c'est-à-dire les groupes représentant les participants et les employeurs, ainsi que la Commission, travaillaient dans ce sens depuis quelque temps déjà.

La différence fondamentale instaurée par la nouvelle loi c'est qu'à l'instar de tous les grands régimes du secteur public en Ontario, le régime et la CR sont désormais gouvernés par les employeurs et les participants. La nouvelle loi sur OMERS a créé une Société de promotion dotée d'un nouveau conseil composé de 14 membres qui remplace le gouvernement de l'Ontario en tant que promoteur du régime.

La Commission du régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario a participé à part entière au processus législatif et a présenté ses observations au comité législatif visant des modifications pour permettre la bonne administration du régime et du placement de l'actif des caisses de retraite. En tant que fiduciaire

du régime, la Commission du régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario avait pour seul mandat de protéger l'intérêt de nos participants et de veiller à ce qu'OMERS puisse continuer d'administrer efficacement le régime de retraite avec transparence dès la proclamation de la nouvelle loi sur OMERS. Le régime reste assujéti au cadre juridique et réglementaire applicable aux régimes de retraite agréés de l'Ontario.

La Commission du régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario est prorogée sous le nom de Société d'administration d'OMERS mais notre mandat, qui est la gestion des placements et l'administration du régime, n'a pas changé. Nous poursuivons notre stratégie de placement qui a rapporté un rendement de 16,4 pour cent en 2006. À long terme, les revenus des placements financent environ 70 pour cent des rentes. Bref, nous restons fidèles à notre engagement de réaliser des rendements de placement supérieurs pour tenir notre promesse en matière de rentes et fournir aux employeurs et aux participants des services dignes d'un leader du secteur des retraites. La nouvelle loi sur OMERS ne modifie en rien notre obligation qui est d'administrer le régime dans l'intérêt des participants.

Le nouveau modèle de gouvernance prévoit un conseil composé de 14 membres. La Société de promotion assumant désormais

« OMERS vise l'excellence en matière de gouvernance du Conseil. La complexité croissante de notre organisme, la reddition des comptes plus poussée et la mondialisation sont autant de facteurs qui exigent que nous accordions une attention continue à la gouvernance. »

le rôle de promoteur du régime, il n'est plus nécessaire d'avoir un représentant du gouvernement de l'Ontario siégeant au Conseil, et celui-ci a donc été élargi pour inclure deux nouveaux sièges. En outre, le départ de Marianne Love qui siège désormais au conseil de la Société de promotion signifiait que nous avions trois sièges vacants à pourvoir. À l'automne 2006, le Conseil a accueilli Ed DeSousa, Gerard Sequeira et David O'Brien. Le Conseil tient à remercier Marianne Love, représentante de l'Association des municipalités de l'Ontario, de ses conseils avisés et de son dévouement au cours des sept dernières années.

Outre notre travail permanent en tant que Société d'administration, nous collaborons avec la Société de promotion pendant qu'elle met en place sa structure et ses processus. Nous développons une solide relation de travail avec la Société de promotion et, pour l'aider à la transition, nous avons mis au point une documentation et un programme d'orientation.

GOVERNANCE DU CONSEIL

OMERS vise l'excellence en matière de gouvernance du Conseil. La complexité croissante de notre organisme, la reddition des comptes plus poussée et la mondialisation sont autant de facteurs qui exigent que nous accordions une attention continue à la gouvernance. En 2005, notre Conseil

a établi un comité de gouvernance à part entière qui se concentre sur les questions touchant tant le Conseil que la gouvernance d'entreprise et veille au recours à des pratiques exemplaires et à des structures favorisant la reddition des comptes.

La formation des administrateurs par le biais d'un programme de formation accrédité fait également partie intégrante de la stratégie de gouvernance d'OMERS. Tous les administrateurs doivent suivre ce programme d'accréditation. Nous accordons en outre à chaque administrateur un budget pour la formation supplémentaire et des séances internes régulières de formation ont lieu avec des hauts dirigeants d'OMERS qui donnent une analyse approfondie des divers aspects que revêtent les activités d'OMERS.

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE

L'établissement d'un nouveau régime complémentaire pour le secteur des services policiers et d'incendie et des auxiliaires médicaux est la seconde grande initiative requise par la nouvelle loi sur OMERS. Il s'agit d'un régime de retraite agréé autonome, à financement distinct, qui permet aux employeurs et aux participants de ce secteur d'accroître les prestations de retraite moyennant des cotisations supplémentaires. En vertu de la nouvelle loi sur OMERS, la Société de promotion

a le pouvoir d'établir des régimes complémentaires pour d'autres participants par voie de scrutin à la majorité des deux tiers.

CHANGEMENT DE LEADERSHIP

Le nouveau modèle de gouvernance et le régime complémentaire modifient la nature du poste de chef de la direction d'OMERS. Le Conseil et M. Paul Haggis ont donc décidé que le moment était venu pour qu'un nouveau chef de la direction noue une relation à plus long terme avec la Société de promotion et mette en œuvre le régime de retraite complémentaire.

OMERS avait engagé M. Paul Haggis pour répondre à nos besoins changeants en matière de placement. Depuis son entrée en fonction, l'apport de M. Haggis a été considérable : il a présidé à une réorganisation en profondeur, mis en place une nouvelle équipe de leadership solide et instauré une brillante stratégie de placement qui a rapporté des rendements exceptionnels, notamment le rendement supérieur que nous affichons en 2006. M. Haggis a gagné la gratitude et le respect d'OMERS pour son leadership pendant cette période importante de notre histoire.

Je remercie aussi Frederick Biro qui a assumé le mandat de président du Conseil d'OMERS en 2004 et 2005. M. Biro a joué un rôle décisif dans le pilotage d'OMERS au cours d'une importante période de

réorientation stratégique et tous les participants tireront parti de son précieux apport pendant de nombreuses années.

Je me réjouis du fait que nous n'ayons pas eu à rechercher un nouveau chef de la direction en dehors de notre organisme. Le Conseil a en effet nommé Michael Nobrega, ancien président-directeur général de Borealis Infrastructure, au poste de chef de la direction d'OMERS à compter du 12 mars 2007. Cette nomination en dit long sur la qualité des personnes qui gèrent les divers secteurs d'activités d'OMERS.

M. Nobrega a toujours obtenu d'excellents résultats de placement et, en investisseur averti dans l'infrastructure, il a positionné OMERS sur la scène internationale. Ce leader doué pour la diplomatie est aussi un rassembleur et un créateur qui favorise l'esprit de collégialité pour mener à bien les tâches qui lui sont confiées. Il entretient d'excellentes relations avec tous les paliers de gouvernement, avec les chefs syndicaux des secteurs public et privé, et avec les principaux partenaires de placements institutionnels et les grandes sociétés du monde. Le Conseil est convaincu que ses talents ainsi que sa compréhension intime de notre stratégie de placement et son engagement envers la nouvelle structure de gouvernance en font la personne idéale.

Parmi les priorités initiales de M. Nobrega, mentionnons le lancement effectif du régime complémentaire, le soutien à la Société de promotion et le renforcement des relations avec les promoteurs et la clientèle d'OMERS.

Le Conseil a toute confiance en M. Nobrega et en l'équipe de la haute direction. OMERS a fait des progrès remarquables grâce à Paul Haggis et à tous nos employés. Nous versons des rentes chaque mois à plus de 100 000 retraités – la population d'une ville de bonne taille – et nos services s'adressent à plus de 372 000 participants. La sécurité des rentes de retraite de nos participants reste notre principal engagement.

Le président du Conseil,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'DK', with a long horizontal stroke extending to the right.

David Kingston

Le 9 mars 2007

Paul G. Haggis
Président-directeur général

Rapport du président d'OMERS



Je pense que le solide rendement présenté dans le rapport annuel 2006 d'OMERS tient par-dessus tout à un élément – la concentration.

L'exercice a été riche en événements. Il a exigé de la part de notre personnel un engagement majeur pour assurer la transition en douceur à un nouveau modèle de gouvernance et la pose des jalons nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un nouveau régime complémentaire qui pourrait toucher nombre de nos participants et de nos employeurs. Cela n'a cependant pas empêché OMERS de tenir la promesse faite à sa clientèle.

Cette promesse était de ne pas perdre de vue l'essentiel, c'est-à-dire réaliser des rendements solides de placement pour garantir les rentes de retraite actuelles et futures, et répondre aux besoins croissants et divers des participants et des employeurs en matière de services de retraite.

En fait, nous avons réalisé notre rendement global le plus vigoureux en dix ans. Si OMERS n'a pas failli dans son parcours, c'est parce qu'il s'est donné une vision claire de ses objectifs à long terme, soutenue par des principes directeurs et des priorités clairement définies qui établissent les réalisations que nous visons.

En 2006, nous avons lancé un plan stratégique pour guider nos activités jusqu'en 2009. Il identifiait trois grandes priorités qui nous permettront de réaliser notre vision du leadership et de la croissance : viser un rendement de placement supérieur et accroître la part de notre actif affecté aux marchés privés et réduire la part de notre actif affecté aux marchés publics; répondre aux besoins des participants et des employeurs en matière de flexibilité et de services; et renforcer notre capacité organisationnelle.

En 2006, nous avons progressé sur les trois fronts et nous avons, par la même occasion, affiché un des meilleurs résultats annuels dans les annales d'OMERS.

DES RÉSULTATS EXCEPTIONNELS EN 2006

Le taux de rendement total de la Caisse s'est élevé à 16,4 pour cent en 2006, soit le taux le plus élevé en dix ans, contre 13,7 pour cent de notre indice de référence, et par rapport à 16,0 pour cent, l'exercice précédent. Pour le deuxième exercice consécutif, nos spécialistes en placement expérimentés ont accru la valeur du portefeuille d'OMERS de plus de 1 milliard de dollars par rapport à notre indice de référence, et chacune de nos unités fonctionnelles de placement a dépassé son indice de référence, y compris celle des placements sur les marchés publics qui

a dépassé son indice de référence de 0,7 pour cent.

Le taux de rendement total réel de notre Caisse en 2006 a été de 14,8 pour cent, déduction faite du taux d'inflation de 1,6 pour cent. Cela est largement supérieur au taux de rendement réel à long terme nécessaire à la capitalisation de notre régime, soit 4,25 pour cent.

Depuis plusieurs années, OMERS se classe parmi les principaux leaders des régimes de retraite du secteur public pour ce qui est des services de retraite. En 2006, à une exception près, nous avons atteint ou dépassé chacun des nombreux indicateurs que nous surveillons pour veiller à répondre aux besoins et aux attentes de nos participants et employeurs.

En effet, après avoir diminué pendant trois exercices consécutifs, nos frais d'administration du régime de retraite ont légèrement augmenté en 2006. Cependant, grâce à notre souci du contrôle des coûts, cette augmentation n'a été que de 5,6 pour cent, malgré les nombreuses activités liées à la nouvelle structure de gouvernance et les coûts associés au nombre accru de participants.

Ces résultats confirment l'intégrité de notre vision, de nos principes et de notre stratégie, et aussi la nécessité de continuer dans cette voie.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES – PROGRÈS ET PLANS

ORIENTATION SUR UN RENDEMENT DE PLACEMENT SOLIDE

Notre priorité qui est d'obtenir et de maintenir un rendement de placement solide pendant toutes les phases du cycle économique se fonde sur notre stratégie de rééquilibrage des placements sur les marchés publics et les marchés privés. À la fin de 2006, nous avons réduit la proportion de l'actif d'OMERS investi dans des actions de sociétés ouvertes et des placements productifs d'intérêts à 75,8 pour cent, par rapport à 80,2 pour cent l'exercice précédent. Notre cible à long terme est de 62,5 pour cent.

La philosophie de placement d'OMERS se distingue par deux grandes caractéristiques. Premièrement, nous poursuivons une stratégie de rendement absolu élevé qui diffère de celle de nombreux régimes de retraite qui recherchent un rendement relatif. Autrement dit, notre objectif n'est pas uniquement de faire mieux que les indices de référence qui suivent les hauts et les bas du cycle économique, mais de composer avec soin un portefeuille qui rapportera un rendement élevé, quels que soient les cycles économiques. Deuxièmement, nous avons adopté une attitude activiste en matière de placement.

Nous devons rendre des comptes à l'égard des sociétés dans lesquelles nous investissons; nous exerçons nos droits de vote conférés par les actions que nous détenons dans l'intérêt de nos participants et nous publions nos votes dans notre site Web; nous collaborons avec la direction des sociétés fermées dans lesquelles nous investissons pour nous assurer que leurs plans de croissance sont raisonnables et réalisables; et lorsque nous recourons à des gestionnaires de fonds externes, nous surveillons leur rendement de très près et les tenons responsables de leur gestion.

Cette approche nous a permis de réaliser notre objectif, à savoir devenir un partenaire de placement privilégié dans de grands projets internationaux d'infrastructure et de fonds de capitaux d'investissement, ce qui est essentiel dans un milieu où règne une concurrence vive pour trouver des occasions de placement dans des catégories d'actif alternatives.

UN EXERCICE MARQUÉ PAR DES ACQUISITIONS

Plusieurs importantes acquisitions en 2006 donnent le ton du genre de placements de qualité qui généreront les rendements stables nécessaires pour tenir la promesse d'OMERS en matière de rentes à long terme.

En mars, le Groupe immobilier Oxford a acquis une participation dans Deutsche

« Notre priorité qui est d'obtenir et de maintenir un rendement de placement solide pendant toutes les phases du cycle économique se fonde sur notre stratégie de rééquilibrage des placements sur les marchés publics et les marchés privés. »

Annington Immobilien GmbH, une des sociétés chef de file de biens immobiliers résidentiels en Allemagne. En septembre, le Groupe immobilier Oxford a fait l'acquisition de sept hôtels Fairmont au Canada, dont les légendaires Banff Springs et Chateau Lake Louise. Ces acquisitions sont représentatives d'un nouveau plan de placement à l'échelle mondiale qui consiste en l'acquisition et en la mise en valeur de biens immobiliers sur tout le spectre du risque. Ce plan prévoit de nouveaux placements de l'ordre de 4 à 6 milliards de dollars au cours des trois à cinq prochaines années.

En 2006, Borealis a acquis une participation dans Associated British Ports et a maintenant conclu l'acquisition de la filiale canadienne de services de laboratoire de MDS Inc. et le plus grand fournisseur de services de laboratoire du Canada qui compte plus de 2 900 employés et affiche un revenu annuel de 335 millions de dollars.

En décembre, OMERS Capital Partners a fait l'acquisition d'une participation dans CCNMatthews, l'un des principaux services de diffusion de nouvelles et d'autre contenu destinés aux médias et aux milieux de placement, dont les activités sont stimulées par le besoin croissant en information sur les entreprises.

Au cours des deux prochains exercices, nous poursuivrons notre remaniement en

faveur des placements en actions de sociétés fermées, en fonction de la conjoncture économique, bien que les placements sur les marchés publics constitueront toujours une part importante de notre portefeuille. Nous continuerons d'investir directement dans des projets d'infrastructure canadiens et étrangers sûrs, par le biais d'alliances avec d'autres sources de capitaux propres, et nous améliorerons notre position en tant que leader mondial en matière de gestion de placements en projets d'infrastructure et en actions de sociétés fermées. Dans le secteur immobilier, nous continuerons de réaliser, au fur et à mesure que de bonnes occasions se présenteront, les plus-values dégagées par l'appréciation des biens, qui viendront accroître le rendement de notre portefeuille; enfin, nous ferons preuve de prudence avant de nous engager dans toute nouvelle activité de placement, compte tenu d'un ralentissement éventuel des économies canadienne et internationale.

À L'ÉCOUTE DES BESOINS EN MATIÈRE DE SERVICES

Nous n'avons pas dévié du chemin que nous nous étions tracé pour l'exercice, alors que l'important travail de mise au point lié à notre nouvelle structure de gouvernance et au régime de retraite complémentaire aurait pu nous empêcher de nous concen-

trer sur les services de retraite. Au cours de l'exercice écoulé, nous avons continué d'améliorer et d'élargir nos services en fonction des commentaires réguliers formulés par les participants et les employeurs qui déclarent que nos services de retraite satisfont et dépassent même leurs attentes.

Parmi nos plans dans l'immédiat, citons l'élargissement de notre capacité opérationnelle et de nos relations par le biais d'initiatives comme l'apprentissage en ligne (e-learning) et des tribunes d'échange avec les employeurs, et l'amélioration continue de l'information et de l'accès aux services en ligne pour les employeurs et les participants.

RENFORCEMENT DE NOTRE ORGANISATION

Nos accomplissements sans précédent en 2006, nos objectifs et nos plans stratégiques pour les deux prochains exercices ne seraient pas possibles si nous n'avions pas une structure organisationnelle sophistiquée, dotée d'un personnel qui excelle dans les activités de placement et les services de retraite.

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons renforcé nos équipes chargées de la vérification interne et de la conformité dans l'objectif d'ajouter de la valeur en jouant un rôle consultatif, car les deux fonctions évoluent et parviennent à maturité.

Dans l'immédiat, nos autres plans organisationnels sont d'établir une unité fonctionnelle distincte pour les placements d'OMERS sur les marchés publics et de continuer à affiner notre programme de rémunération pour qu'il attire et retienne un effectif de qualité, et récompense le rendement. Une communication efficace avec notre personnel demeure essentielle à un travail d'équipe efficace et une bonne harmonisation de notre vision et de nos buts. Grâce à ces initiatives, OMERS maintiendra sa marque d'employeur de choix.

Bien qu'il puisse être difficile d'obtenir un rendement de placement aussi solide que celui nous avons obtenu au cours des deux derniers exercices si le ralentissement économique anticipé se concrétise, grâce à nos plans clairement définis, notre actif devrait continuer de s'accroître sensiblement au cours des trois prochains exercices, notre bilan restera solide et nous prévoyons que le déficit sera largement réduit d'ici la fin de 2008.

CHANGEMENT DE LEADERSHIP

Avec toute l'équipe d'OMERS à mes côtés, nous avons mis en œuvre des stratégies précises de placement et de services qui ont transformé OMERS en chef de file incontesté du secteur. Toutefois, plusieurs événements ont modifié la nature de ma fonction. Si notre stratégie de placement et nos priorités ne changeront pas dans un proche avenir, la nature du mandat du chef de la direction a changé en raison de la transition à la nouvelle structure de gouvernance et du lancement du régime complémentaire.

Le Conseil et moi-même avons convenu qu'une seule et même personne devrait être chargée de présider à l'établissement des relations et de la structure nécessaires pour notre nouveau modèle de gouvernance. C'est pourquoi j'ai démissionné du poste de président-directeur général d'OMERS. M. Michael Nobrega, président-directeur général de Borealis, un dirigeant de haut calibre, assumera le mandat de chef de la direction d'OMERS à compter du 12 mars 2007.

Je tiens à remercier toute la famille d'OMERS de son dévouement et de son intérêt marqué pour créer un organisme hors pair de placements mondiaux et de gestion des retraites. Ce fut un plaisir pour moi de travailler avec un groupe aussi talentueux de personnes et je présente tous mes vœux de réussite à Michael Nobrega et à l'équipe d'OMERS pour l'avenir.

Mes sincères salutations,



Paul G. Haggis

Président-directeur général

Le 9 mars 2007

Rapport de gestion

- 13 Vision et stratégie
- 15 Rendement et objectifs
- 18 Rapport de l'organisme
- 24 Placements sur les marchés publics
- 28 Placements en actions de sociétés fermées
- 30 Placements en infrastructure
- 32 Placements en biens immobiliers
- 34 Services de retraite
- 36 Gestion des risques
- 38 Conventions comptables critiques
- 38 Chef de la direction d'OMERS

La Société d'administration d'OMERS (« OMERS ») est l'administrateur du régime de retraite principal (le « régime de retraite principal d'OMERS » ou le « régime ») aux termes de la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS ») et de la convention de retraite (« CR »). Dans ce rapport de gestion dont la responsabilité incombe à la direction et qui doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés, la direction analyse la situation financière d'OMERS, ses résultats d'exploitation ainsi que son contexte opérationnel au 23 février 2007. Le comité de vérification et le Conseil d'administration de la Société d'administration d'OMERS ont examiné et approuvé le contenu de la présente section.

Outre des données historiques, la présente section renferme des énoncés prospectifs à l'égard de la stratégie, des objectifs, des perspectives et des attentes de la direction. Les énoncés prospectifs sont précédés de verbes tels que « croire », « prévoir », « pouvoir », « avoir l'intention », « continuer » et « estimer ». De par leur nature, ces énoncés sont assujettis à des risques et incertitudes, de sorte que les résultats réels peuvent différer des attentes exprimées dans les énoncés. Les énoncés prospectifs formulés dans la présente section représentent l'opinion de la direction à la date du présent rapport et OMERS ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser ces énoncés en raison d'informations nouvelles, d'événements futurs ou pour quelque autre raison.

Vision et stratégie

VISION

OMERS S'EST FIXÉ UN OBJECTIF CLAIR ET ESSENTIEL : VERSER LEURS RETRAITES À SES RETRAITÉS ACTUELS ET FUTURS.



Tous nos actes visent à se donner les moyens de réaliser cet objectif, notamment :

- Produire des rendements suffisants en investissant l'actif du régime;
- Fournir des services d'administration des retraites qui répondent aux besoins de nos participants, dont le plus important est le versement des prestations mensuelles.

Notre vision pour OMERS est centrée sur quatre domaines clés qui font partie intégrante de nos stratégies et décisions :

LEADERSHIP

Être le leader du secteur des caisses de retraite. OMERS vise rien de moins que la position de chef de file du secteur des retraites. Pour y parvenir, nous devons nous hisser au premier rang pour le rendement de placement et établir la norme de notre secteur en matière de services aux participants et aux employeurs.

RENDEMENT

Figurer au premier rang des gestionnaires de placement. Nous reconnaissons l'importance de produire des rendements au-dessus de la moyenne pour assurer la sécurité des retraites.

SERVICE

Offrir des services de retraite hors pair aux participants et aux employeurs. Les services aux participants du régime sont une de nos grandes priorités et un de nos principaux points forts.

CROISSANCE

Croître en attirant des partenaires de placement et des employeurs grâce à notre leadership. La croissance n'est pas un objectif en soi mais elle permet d'élargir la variété et l'envergure des occasions de placement que nous pouvons envisager et d'offrir de nouveaux services dont profiteront tous les participants et employeurs.

Kevin Ashfield, pompier,
Toronto Professional Fire Fighters Association



Photo: Robert Palmese, Palmese Photodesign Group, Hamilton

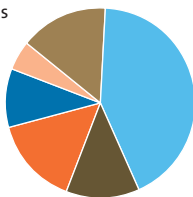


STRATÉGIE

AFIN DE S'ACQUITTER DE SES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE RETRAITES, LE RÉGIME DOIT OBTENIR UN RENDEMENT RÉEL À LONG TERME DE 4,25 POUR CENT (AVANT L'INFLATION) SUR SES PLACEMENTS.

OBJECTIFS DE RÉPARTITION DE L'ACTIF À LONG TERME

- 15,0 % Placements productifs d'intérêts
- 5,0 % Obligations à rendement réel
- 42,5 % Actions de sociétés ouvertes
- 10,0 % Actions de sociétés fermées
- 15,0 % Infrastructure
- 12,5 % Biens immobiliers



La stratégie de placement prudente d'OMERS est fondée sur l'élaboration d'une politique de répartition de l'actif qui nous permettra d'atteindre et de surpasser les besoins de rendement à long terme moyennant un niveau de risque acceptable. Nous élaborons une politique de répartition de l'actif ciblant les catégories d'actif qui, ensemble, sont les plus susceptibles de nous permettre d'honorer nos obligations en matière de retraites dans les limites de tolérance du régime à l'égard du risque. Nous pondérons le profil risque-rendement de chaque catégorie d'actif afin de nous assurer que le rendement compense raisonnablement le risque. En outre, nous investissons dans des catégories et sur des marchés géographiques différents pour répartir le risque de portefeuille et réduire la volatilité du rendement d'ensemble. OMERS investit sur les marchés canadien et internationaux dans des titres productifs d'intérêts, des actions de sociétés ouvertes, des actions de sociétés fermées, de l'infrastructure et des biens immobiliers, souvent parallèlement à des instruments financiers dérivés.

Nous croyons qu'à long terme, une répartition de l'actif accordant une plus grande place aux placements sur les marchés privés est plus apte à générer un rendement solide et prévisible et à produire

des rentrées de fonds constantes à moindre risque afin de répondre aux exigences de capitalisation du régime.

Notre stratégie à long terme prévoit de réduire le pourcentage des placements du régime dans des actions de sociétés ouvertes et des titres productifs d'intérêts, qui est actuellement de 75,8 pour cent, en l'abaissant à environ 62,5 pour cent de l'actif net lié aux placements et en augmentant d'autant les placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure et en biens immobiliers, pour en porter le pourcentage de 24,2 à environ 37,5 pour cent de l'actif net lié aux placements. Cette politique de répartition de l'actif s'appuie sur la gestion des positions de change, le recours à des dérivés et à des stratégies de rendement absolu. Nos spécialistes en placement assument ce changement en surveillant constamment la composition de l'actif d'OMERS et en procédant aux placements nécessaires pour réaliser les objectifs cibles de placement.

À long terme, le rendement de placement de l'actif du régime devrait financer 70 cents de chaque dollar versé en prestations, le reste provenant des cotisations des employés et des employeurs.

Rendement et objectifs

Notre objectif essentiel est de tenir la promesse faite à nos retraités actuels et futurs en matière de retraite. Pour y parvenir, nous devons nous surpasser dans le rendement de nos placements et la qualité des services fournis aux participants. Les normes de qualité de service sont décrites à la page 34 du présent rapport annuel.

SURVOL DU RENDEMENT DE PLACEMENT

OMERS investit dans plusieurs catégories d'actif et sur plusieurs marchés décrits plus en détails à partir de la page 24 du présent rapport annuel. Les rendements pour 2006 et 2005 sont indiqués dans le tableau ci-contre.

OMERS a affiché un taux de rendement total de 16,4 pour cent en 2006, par rapport à 16,0 pour cent en 2005. C'est la quatrième année consécutive qu'OMERS a réalisé un taux de rendement supérieur à 10 pour cent. Après déduction du taux d'inflation de 1,6 pour cent, le taux de rendement réel s'est établi à 14,8 pour cent, ce qui dépasse largement le taux de rendement réel à long terme nécessaire à la capitalisation, soit 4,25 pour cent. Le revenu net de placement a totalisé 6 530 millions de dollars en 2006, contre 5 515 millions de dollars un an auparavant.

L'actif net comprend l'actif net lié aux placements de 48 221 millions de dollars, l'actif net lié aux retraites de 125 millions de dollars, moins la valeur des régimes administrés de 741 millions de dollars à payer à ces régimes.

RENDEMENTS ET INDICES DE RÉFÉRENCE

	2006		2005	
	Taux de rendement	Indice de référence	Taux de rendement	Indice de référence
Actions de sociétés ouvertes	16,2 %	15,5 %	12,6 %	12,5 %
Actions de sociétés fermées (i)	17,7 %	10,8 %	23,2 %	7,6 %
Infrastructure (i)	14,0 %	10,8 %	23,2 %	11,8 %
Biens immobiliers (i)	26,2 %	9,2 %	26,0 %	8,4 %
Total	16,4 %	13,7 %	16,0 %	13,2 %

(i) Le rendement des actions de sociétés fermées, de l'infrastructure et des biens immobiliers prend en compte les résultats du programme de couverture du risque de change d'OMERS relatif aux catégories d'actif respectives.

ACTIF NET

(en millions de dollars)	2006	2005
Actif net lié aux placements	48 221 \$	41 621 \$
Montants nets de retraite à recevoir et à payer	125	83
Montants à payer aux régimes administrés	(741)	(639)
	47 605 \$	41 065 \$

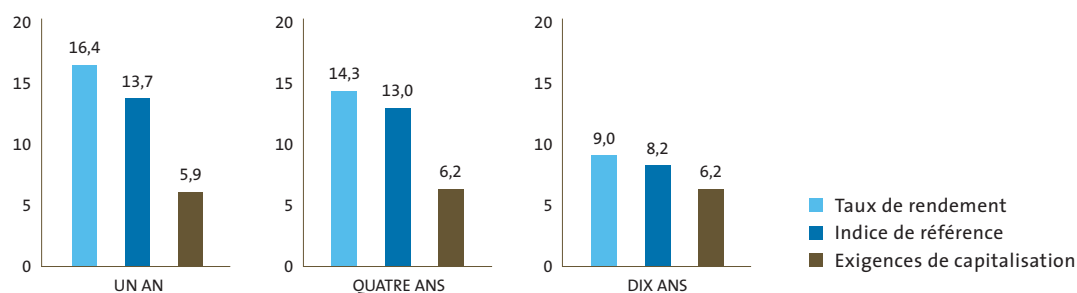
L'actif net a progressé de 6 540 millions de dollars, soit 15,9 pour cent, pour s'établir à 47 605 millions de dollars en 2006, comparativement à une augmentation de 5 410 millions de dollars, soit 15,2 pour cent en 2005. L'augmentation était attribuable au solide rendement obtenu sur les marchés boursiers canadiens et étrangers, dans les biens immobiliers, les placements en infrastructure et en actions de sociétés fermées.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

(en millions de dollars)

	2006	2005
Variations attribuables aux activités de placement	6 530 \$	5 515 \$
Variations attribuables aux activités de retraite	10	(105)
Actif net au début de l'exercice	41 065	35 655
Actif net à la fin de l'exercice	47 605 \$	41 065 \$

TAUX DE RENDEMENT, RENDEMENT DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE ET EXIGENCES DE CAPITALISATION (%)



Le rendement des placements au cours des dix derniers exercices a dépassé les exigences de capitalisation. Les facteurs à l'origine du déficit de capitalisation sont décrits dans la section Capitalisation du régime, à la page 19 du présent rapport annuel.

Nous mesurons le rendement de chacune de nos catégories de placements par rapport à un indice de référence objectif représentatif du marché de chaque catégorie d'actif. Nous élaborons un indice de référence pour l'ensemble des activités de placement en regroupant et en pondérant chaque indice de référence en fonction des proportions

prévues par notre politique de répartition de l'actif. Nos indices de référence sont examinés et approuvés par le Conseil. Notre but est d'obtenir des rendements qui dépassent ces indices de référence. Lorsque nous dépassons l'indice de référence, nos gestionnaires de placement ajoutent de la valeur au portefeuille en sus du rendement cible de la catégorie d'actif ou du rendement que rapportent des placements passifs correspondant aux marchés. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, le rendement d'ensemble d'OMERS, soit 16,4 pour cent, a été supérieur de 270 points de base (un point de base représente un centième de un pour cent) à

celui de l'indice de référence qui est de 13,7 pour cent, ce qui représente une valeur ajoutée de plus de 1 milliard de dollars. Comme le montre le graphique à la page 17, OMERS a souvent dépassé son indice de référence; au cours des trois derniers exercices, la valeur ajoutée découlant des rendements réels du régime en sus de l'indice de référence a atteint 2,8 milliards de dollars au total.

Les indices de référence auxquels recourt OMERS sont principalement (i) des indices calculés extérieurement qui tiennent compte des résultats des marchés sur lesquels OMERS investit ou (ii) un rendement absolu prévu. Voici les indices de référence utilisés :



CATÉGORIE D'ACTIF

Titres productifs d'intérêts

Obligations à rendement réel

Actions de sociétés ouvertes canadiennes

Actions de sociétés ouvertes étrangères

Actions de sociétés fermées,
infrastructure, biens immobiliers

INDICE DE RÉFÉRENCE

Indice de référence mixte : bons du Trésor à 31 jours
Scotia Capitaux et indice universel Scotia Capitaux

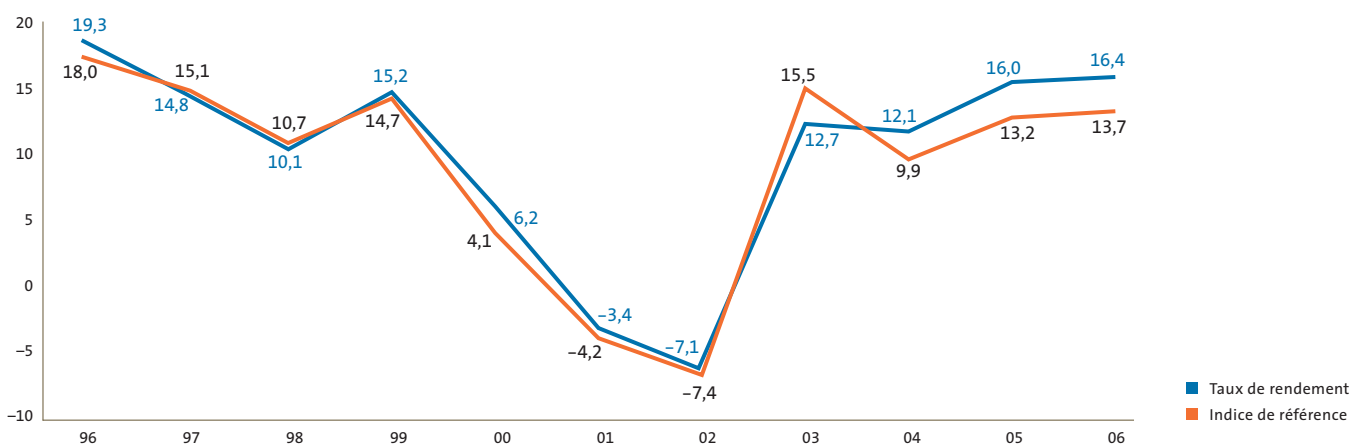
Indice des obligations à rendement réel Scotia Capitaux

Indice composé S&P/TSX des actions exclusivement

Indice de référence mixte (risque de change couvert) :
indice FTSE tous pays (hors Canada et É.-U.), indice FTSE des
sociétés américaines à grande capitalisation, indice des
dérivés sur mesure

Rendement absolu établi au début de chaque exercice en fonction
des plans d'exploitation approuvés par le Conseil d'administration

TAUX DE RENDEMENT ANNUEL ET INDICE DE RÉFÉRENCE (%)



Rapport de l'organisme

Gouvernance

La nouvelle *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario*, (la « Loi sur OMERS »), qui a été promulguée le 30 juin 2006, a mis en place un nouveau modèle de gouvernance indépendante. Ce nouveau modèle est semblable à la structure de gouvernance des autres grands régimes de retraite du secteur public de l'Ontario. En vertu de la Loi sur OMERS, une Société de promotion composée de représentants des participants et des employeurs remplace le gouvernement de l'Ontario à titre de promoteur du régime et est chargée de prendre toutes les décisions concernant la structure du régime et de fixer les taux de cotisation. La Commission du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario est prorogée sous le nom de Société d'administration d'OMERS et elle est toujours responsable de l'administration du régime de retraite et des placements. Ces changements n'affectent pas les activités quotidiennes d'OMERS ni les responsabilités courantes assumées par la direction. On trouvera à la page 66, Gouvernance d'entreprise et du Conseil, du présent rapport annuel une description détaillée des activités du Conseil de la Société d'administration d'OMERS ainsi qu'une explication du nouveau modèle de gouvernance.

Régimes de retraite

Le régime de retraite principal d'OMERS est un régime de retraite interentreprises dont les participants sont principalement les employés des municipalités, des conseils locaux et des services publics, et les membres du personnel non enseignant des conseils scolaires de l'Ontario. Il s'agit d'un régime de retraite contributif à prestations déterminées financé par des cotisations versées à parts égales par les employeurs et les employés participants, ainsi que par le revenu de placement du régime. Le régime compte environ 372 000 participants.

La rente du régime est coordonnée avec celle du Régime de pensions du Canada, la formule des prestations prévoyant une prestation de rattachement versée jusqu'à l'âge de 65 ans. Les prestations versées aux termes du régime, y compris la prestation de rattachement, sont calculées en multipliant deux pour cent de la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire du participant par le nombre d'années de service décomptées, jusqu'à concurrence de 35 années. À 65 ans, la prestation de rattachement de 0,675 pour cent est supprimée dans le cadre de la coordination avec le Régime de pensions du Canada. La protection contre l'inflation, les prestations de survivants, les prestations d'invalidité et les options de retraite anticipée constituent d'autres excellents avantages du régime.

Outre le régime offert à tous les participants, OMERS offre un régime à prestations basées sur les pleins salaires au moyen d'une convention de retraite (« CR »), qui prévoit le versement de prestations de retraite aux participants dont les prestations, aux termes du régime, sont limitées aux plafonds prescrits par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La CR offre aux participants un moyen d'amasser de l'épargne-retraite et de verser des cotisations sur leur rémunération totale. La CR est consolidée dans les états financiers d'OMERS et fait l'objet d'une comptabilisation distincte de celle du régime. L'actif net de la CR s'établissait à 29 millions de dollars au 31 décembre 2006, contre 19 millions de dollars au 31 décembre 2005. Les états financiers de la CR sont présentés à la note 8 des états financiers consolidés d'OMERS à la page 57 du présent rapport annuel.

La Loi sur OMERS oblige OMERS à établir et administrer un régime complémentaire en vue d'offrir des prestations facultatives aux participants du secteur des services policiers et d'incendie et des auxiliaires médicaux. La Société de promotion peut établir d'autres régimes complémentaires pour d'autres participants du régime. Les régimes complémentaires sont des régimes enregistrés de retraite indépendants qui offrent des prestations que ne prévoit pas le régime de retraite principal d'OMERS et ne sont pas financées à même le régime. Il n'existe pour l'instant aucun régime complémentaire; toutefois, conformément à la Loi sur OMERS, le premier régime complémentaire pour les participants du secteur des services policiers et d'incendie et des auxiliaires médicaux sera établi d'ici le 1^{er} juillet 2008. La province d'Ontario a convenu de fournir à OMERS les fonds nécessaires à l'établissement du premier régime complémentaire car ces coûts ne peuvent être payés par le régime principal.

Capitalisation du régime

Chaque exercice, un actuaire indépendant évalue la capitalisation du régime en comparant la valeur actuarielle de l'actif investi à la valeur estimative actualisée de toutes les prestations de retraite gagnées par les participants à ce jour. Le 31 décembre 2006, l'obligation actuarielle estimative au titre des rentes de tous les participants au régime, y compris les survivants, se chiffrait à 44 167 millions de dollars, comparativement à 41 123 millions de dollars l'exercice précédent. L'augmentation tient essentiellement aux intérêts courus sur les prestations, plus les prestations constituées partiellement compensées par les prestations versées en cours d'exercice. La valeur actuarielle de l'actif net du régime s'établissait à 41 785 millions de dollars en 2006, contre 38 339 millions de dollars l'exercice précédent, ce qui donne un déficit de capitalisation de 2 382 millions de dollars au 31 décembre 2006, contre 2 784 millions de dollars au 31 décembre 2005.

Les facteurs à l'origine du déficit de capitalisation du régime sont les suivants :

- La mise en œuvre, entre 1998 et 2000, d'améliorations des prestations de retraite a coûté 2 200 millions de dollars; citons notamment la protection garantie contre l'inflation jusqu'à concurrence de 6,0 pour cent par année, l'amélioration des prestations de conjoint et la modification de la formule de coordination avec le RPC.
- L'interruption complète du versement des cotisations des employeurs et des participants au régime imposée par le gouvernement fédéral, qui a commencé en août 1998 et a duré jusqu'en décembre 2002, a entraîné un manque à gagner de plus de 5 300 millions de dollars pour le régime qui n'a pas pu investir les cotisations qui auraient normalement dû être versées au cours de cette période.
- Le fléchissement important des marchés boursiers a entraîné un rendement négatif pour OMERS en 2001 et 2002. En raison du processus de lissage actuariel décrit ci-dessous, la dernière de ces pertes a été constatée dans l'actif actuariel en 2006.
- La constatation reportée des rendements de placement plus élevés au cours des quatre dernières années, par rapport à l'hypothèse de rendement à long terme, en raison du processus de lissage actuariel.

Évolution du déficit pendant l'exercice en cours

(en millions de dollars)	2006	2005
Régime de retraite principal d'OMERS		
Déficit au début de l'exercice	(2 784) \$	(963) \$
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	6 530	5 403
Variation du rajustement de la valeur actuarielle	(3 084)	(3 875)
Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	3 446	1 528
Moins : augmentation des prestations constituées	(3 044)	(3 349)
Déficit à la fin de l'exercice	(2 382) \$	(2 784) \$

Bien que le rendement de placement ait dépassé le minimum nécessaire à la capitalisation depuis 2003, le déficit actuariel du régime est resté élevé, comme prévu. Ce creusement du déficit actuariel s'explique par une augmentation de 3 044 millions de dollars du passif actuariel et la constatation de pertes reportées et amorties dans la réserve de rajustement de la valeur actuarielle par suite des rendements inférieurs à l'hypothèse de taux de rendement actuariel à long terme en 2002. Ceci a été partiellement compensé par la constatation de gains supérieurs à l'hypothèse de taux de rendement actuariel à long terme de 2003 à 2006.

Pour calculer le déficit actuariel, les variations positives ou négatives de la juste valeur de l'actif net par rapport à l'hypothèse de taux de rendement actuariel à long terme sont reportées et amorties sur cinq ans afin de « lisser » les sommets et les creux du rendement des placements d'un exercice à l'autre, résultant de la volatilité des marchés. Le lissage est une méthode d'usage courant et acceptée par les actuaires et les autorités de réglementation des retraites pour réduire l'effet des fluctuations à court terme des marchés sur la capitalisation des régimes de retraite. Le rajustement annuel de la valeur actuarielle est fondé sur la différence entre le rendement réel et le rendement prévu à long terme (l'inflation plus 4,25 pour cent, soit 7,00 pour cent en 2006) pour l'exercice en cours et les quatre exercices précédents. Cela correspond à la nature à long terme du régime et nous aide à atteindre notre objectif consistant à maintenir des taux de cotisation stables.

De 2003 à 2006, le rendement des placements a été supérieur à l'hypothèse de taux de rendement actuariel à long terme, sous l'effet d'une bonne tenue des marchés boursiers canadiens et étrangers. Au cours de cette période, les résultats des placements privés ont également été solides. En conséquence, au 31 décembre 2006, le compte de rajustement de la valeur actuarielle représente désormais des gains nets non constatés de 5 791 millions de dollars, qui seront constatés dans l'actif actuariel au cours des quatre prochains exercices, 2 164 millions de dollars devant l'être en 2007. Le restant des pertes actuarielles liées au fléchissement boursier de 2000 à 2002 a été constaté en 2006 dans le cadre du processus de lissage actuariel. À la valeur de marché, abstraction faite des rajustements de lissage, l'actif net du régime dépasse de 3 409 millions de dollars l'obligation au titre des prestations constituées.

Perspectives de capitalisation

Aux termes des règlements provinciaux de l'Ontario, un régime de retraite est tenu de produire un rapport actuariel au moins une fois tous les trois ans, et il doit alors prendre des mesures pour éliminer le déficit de capitalisation sur une période d'au plus 15 ans, habituellement en augmentant les cotisations ou en modifiant les prestations offertes. En 2006 OMERS a déposé auprès de l'autorité de réglementation des retraites de l'Ontario l'évaluation actuarielle du régime au 31 décembre 2004 qui indiquait alors un déficit de capitalisation de 963 millions de dollars; le Conseil a donc appliqué un relèvement moyen de 0,6 pour cent du taux de cotisation salariale des employeurs et des participants à compter du 1^{er} janvier 2006. Cela équivaut à une augmentation de 9,0 pour cent des cotisations. La capitalisation du régime et la nécessité de prendre des mesures correctrices seront examinées avant le prochain dépôt réglementaire de l'évaluation actuarielle qui doit avoir lieu à la fin de l'exercice 2006 ou 2007. Il est prévu qu'à la fin de 2007 le déficit sera moins élevé en raison du lissage actuariel des gains non constatés mentionnés plus haut, en autant qu'il n'y aura pas de changement des hypothèses actuarielles ou autres changements ni une évolution défavorable, ce qui augmenterait notre passif. La Société de promotion d'OMERS décidera quand déposer l'évaluation actuarielle du régime auprès de l'autorité de réglementation.

Du fait de l'augmentation des cotisations, le taux de cotisation de 2006 des participants au régime dont l'âge de retraite normale est 65 ans a été de 6,5 pour cent du salaire jusqu'à 42 100 dollars et de 9,6 pour cent du salaire en excédent de ce seuil. Dans le cas des participants dont l'âge de retraite normale est 60 ans, le taux de cotisation de 2006 a été de 7,9 pour cent du salaire jusqu'à 42 100 dollars et de 10,7 pour cent du salaire en excédent de ce seuil.

Le taux de cotisation de 2007 des participants au régime dont l'âge de retraite normale est 65 ans sera de 6,5 pour cent du salaire jusqu'à 43 700 dollars et de 9,6 pour cent du salaire en excédent de ce seuil. Dans le cas des participants dont l'âge de retraite normale est 60 ans, le taux de cotisation de 2007 sera de 7,9 pour cent du salaire jusqu'à 43 700 dollars et de 10,7 pour cent du salaire en excédent de ce seuil.

Hypothèses actuarielles

Pour calculer le déficit de capitalisation, l'actuaire se fonde sur diverses hypothèses économiques et démographiques à long terme. Les hypothèses démographiques sont mises à jour pour tenir compte des résultats du régime. Les hypothèses économiques relatives au rendement futur des placements, y compris le taux d'actualisation et les hypothèses portant sur l'inflation et les augmentations salariales des participants influent sur la valeur projetée des prestations futures. Voici un résumé des principales hypothèses économiques actuarielles approuvées par le Conseil, sur lesquelles repose l'évaluation au 31 décembre 2006 :

- **Taux d'inflation**

OMERS présume un taux d'inflation de 2,5 pour cent dans le calcul du taux nominal d'actualisation pour estimer le passif. Toute variation du taux d'inflation réel par rapport à cette hypothèse donnera lieu à une variation du passif actuariel du régime.

- **Taux d'actualisation**

Le rendement nominal annuel et le taux d'actualisation du régime pour les exercices futurs sont présumés être de 6,75 pour cent, contre 7,0 pour cent en 2005. Cela suppose une inflation annuelle de 2,5 pour cent, inférieure au taux de 2,75 pour cent prévu par l'hypothèse de 2005, et un rendement de placement réel de 4,25 pour cent, fondé sur la composition de l'actif d'OMERS, hypothèse inchangée par rapport à l'évaluation de 2005. Une augmentation ou une baisse de 50 points de base du taux réel d'actualisation donnerait lieu à une augmentation ou une baisse approximative de 7,8 pour cent du passif actuariel du régime, soit environ 3 400 millions de dollars.

Le taux de rendement de placement réel utilisé en 2006 est inchangé par rapport à celui de 2005. Il comprend une marge respectant le principe de prudence, tenant compte d'éventuels résultats de placement défavorables de sorte qu'à long terme, l'actif du régime a davantage de chances de dégager des gains actuariels que des pertes actuarielles. Cette hypothèse comprend une estimation des rendements attendus à long terme de l'actif du régime au-dessus des rendements à revenu fixe, compte tenu de la composition actuelle de l'actif. En outre, le ratio plus faible des participants retraités par rapport aux participants actifs donne lieu à une faible composante à revenu fixe dans la composition de l'actif par rapport à plusieurs autres régimes de retraite du secteur public, ce qui permet un taux d'actualisation réel un peu plus élevé.

- **Augmentations salariales**

Une hypothèse relative aux futures augmentations salariales des participants actifs s'impose afin d'estimer la valeur du passif. L'hypothèse relative aux augmentations salariales recourt à une échelle reposant sur l'âge qui prévoit des augmentations de productivité ainsi que des augmentations de la rémunération liée au mérite et à la promotion. Dans le cas des participants dont l'âge de retraite normale est 60 ans, l'hypothèse comprend aussi les augmentations liées au service. L'augmentation présumée, y compris l'inflation présumée, s'établit en moyenne à 4,0 pour cent lors de l'évaluation du 31 décembre 2006 (4,25 pour cent lors de l'évaluation du 31 décembre 2005).

Convention de retraite

Du fait de la politique modifiée de financement par répartition adoptée pour la CR, l'actif du régime restera modeste par rapport à son passif. Notre actuaire estime toutefois que, si les cotisations à la CR se poursuivent, les rentrées de fonds annuelles suffiront à couvrir les versements de prestations et l'actif de la CR continuera de s'accroître pendant l'avenir prévisible. Le passif actuariel de la CR est passé de 157 millions de dollars en 2005 à 172 millions de dollars à la fin de 2006.

Au 31 décembre 2006, le déficit de capitalisation estimatif de la CR s'est élevé à 143 millions de dollars, contre un déficit de 138 millions de dollars en 2005, comme il est indiqué ci-dessous :

Évolution du déficit

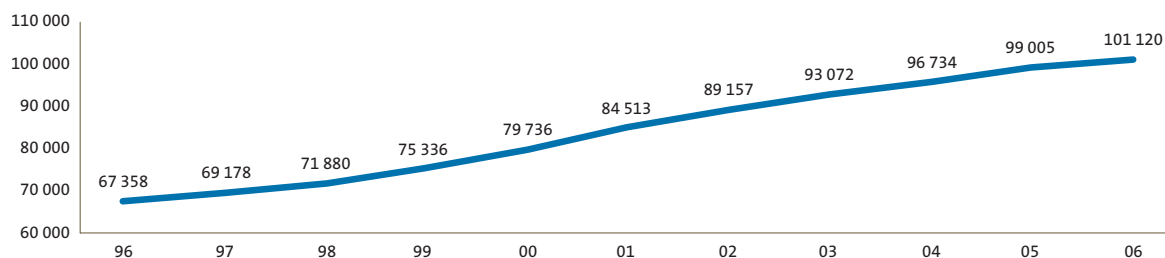
(en millions de dollars)	2006	2005
Convention de retraite		
Déficit au début de l'exercice	(138) \$	(137) \$
Augmentation de l'actif net	10	7
Moins : augmentation des prestations constituées	(15)	(8)
Déficit à la fin de l'exercice	(143) \$	(138) \$

Prestations de retraite et cotisations

À la fin de 2006, OMERS comptait plus de 101 000 participants retraités et survivants qui touchaient des prestations de retraite. Les prestations versées en 2006 se sont élevées à 1 740 millions de dollars, soit une hausse de 140 millions de dollars par rapport à 2005, tandis que les prestations versées par la CR s'établissaient à 4 millions de dollars en 2006, contre 3 millions de dollars en 2005. Cette hausse s'expliquait par de nouveaux départs à la retraite, le relèvement des prestations en fonction de l'inflation, l'augmentation des remboursements à la cessation d'emploi et les transferts à d'autres régimes.

En 2006, les cotisations ont totalisé 1 780 millions de dollars, contre 1 525 millions de dollars en 2005. Les cotisations à la CR en 2006 ont été de 12 millions de dollars, contre 9 millions de dollars en 2005. Cette hausse s'explique par une augmentation des taux de cotisation en 2006, un accroissement du nombre de participants actifs et des augmentations salariales.

CROISSANCE DU NOMBRE DE RETRAITÉS



Répartition de l'actif

Comme nous l'avons évoqué plus haut dans la section sur la stratégie, une de nos stratégies consiste à modifier la répartition de l'actif en abaissant à 62,5 pour cent les placements sur les marchés publics et en accroissant à 37,5 pour cent les placements sur les marchés privés à long terme. Comme il ressort du tableau ci-dessous, en 2006 nous avons progressé vers la réalisation de nos objectifs en matière de composition de l'actif à long terme. À la fin de 2006, les placements sur les marchés privés représentent 24,2 pour cent, contre 19,8 pour cent à la fin de 2005. La valeur de marché de notre actif net lié aux placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure et en biens immobiliers s'est accrue à 11 656 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 3 400 millions de dollars, soit 41,2 pour cent, par rapport à 2005 (voir le tableau à la page 23). Nous poursuivrons notre méthode de placement disciplinée au cours des prochains exercices en espérant nous rapprocher encore davantage de nos objectifs à long terme.

	2006	2005	Objectif à long terme
Marchés publics			
Placements productifs d'intérêts	17,6 %	18,9 %	15,0 %
Obligations à rendement réel	4,1 %	4,0 %	5,0 %
Actions de sociétés ouvertes	54,1 %	57,3 %	42,5 %
	75,8 %	80,2 %	62,5 %
Marchés privés			
Actions de sociétés fermées	6,0 %	6,0 %	10,0 %
Infrastructure	7,9 %	5,7 %	15,0 %
Biens immobiliers	10,3 %	8,1 %	12,5 %
	24,2 %	19,8 %	37,5 %

Pour déterminer la composition de son actif, OMERS impute aux différentes catégories d'actif la trésorerie et les autres éléments d'actif et de passif liés aux placements compris dans l'actif net présenté dans les états financiers consolidés. De plus, afin de tenir compte de la responsabilité imputable à chaque catégorie d'actif, OMERS répartit les dérivés et autres éléments pour déterminer le risque maximum de chaque catégorie d'actif. L'actif net lié aux placements, d'après les avoirs présentés dans les états financiers consolidés et après toutes les imputations, s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2006			Au 31 décembre 2005		
	Composition de l'actif			Composition de l'actif		
	Avoirs	Placements	%	Avoirs	Placements	%
Marchés publics						
Placements productifs d'intérêts	19 162 \$	8 476 \$	17,6 %	19 682 \$	7 836 \$	18,9 %
Obligations à rendement réel	1 969	1 977	4,1 %	1 660	1 664	4,0 %
Total des placements productifs d'intérêts	21 131	10 453	21,7 %	21 342	9 500	22,9 %
Actions de sociétés ouvertes	22 442	26 112	54,1 %	17 996	23 865	57,3 %
	43 573	36 565	75,8 %	39 338	33 365	80,2 %
Marchés privés						
Actions de sociétés fermées	2 911	2 876	6,0 %	2 391	2 497	6,0 %
Infrastructure	5 585	3 833	7,9 %	3 719	2 388	5,7 %
Biens immobiliers	8 541	4 947	10,3 %	6 180	3 371	8,1 %
	17 037	11 656	24,2 %	12 290	8 256	19,8 %
Éléments d'actif liés aux placements	699	–	–	765	–	–
Éléments de passif liés aux placements	(13 088)	–	–	(10 772)	–	–
Actif net lié aux placements	48 221 \$	48 221 \$	100,0 %	41 621 \$	41 621 \$	100,0 %

Dette à long terme

OMERS conserve une note triple « A » auprès des principales agences de notation. Cela nous a permis d'obtenir, le cas échéant, un financement par emprunt à des taux préférentiels pour faciliter la mise en œuvre de notre stratégie de placement. L'encours de la dette liée aux activités d'OMERS dans le secteur immobilier au 31 décembre 2006 comprenait 1 033 millions de dollars de débentures, 1 138 millions de dollars d'effets de commerce, ainsi que 735 millions de dollars d'emprunts garantis et non garantis. Nous avons accru nos effets de commerce de 1 000 millions de dollars en 2006 pour financer l'acquisition de sept propriétés hôtelières auprès de Fairmont Hotels and Resorts (voir page 32 sous Placements en biens immobiliers). En outre, nos portefeuilles d'infrastructure et d'actions de sociétés fermées étaient financés respectivement par 1 644 millions de dollars et 41 millions de dollars d'emprunts garantis et non garantis.

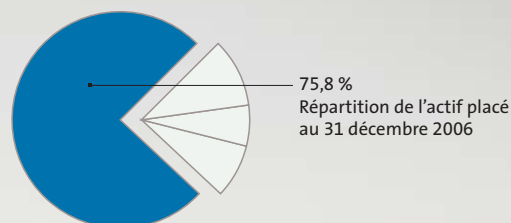
Frais de l'organisme

Les frais de gestion des placements se sont établis à 169 millions de dollars en 2006, contre 160 millions de dollars en 2005. L'augmentation de 5,6 pour cent est essentiellement liée à des coûts plus élevés versés à un gestionnaire tiers, car nous avons accru notre participation sur les marchés publics internationaux. Le total des frais de placement, exprimé en pourcentage de l'actif net lié aux placements, a légèrement baissé en 2006. Les frais d'administration du régime de retraite se sont élevés à 38 millions de dollars en 2006, contre 36 millions de dollars l'exercice précédent, soit une augmentation de 5,6 pour cent qui s'explique surtout par la hausse des salaires et des prestations, et des coûts de communication, en partie compensés par des coûts inférieurs liés aux locaux et aux services professionnels. C'est la première fois depuis quatre ans, que les frais d'administration du régime de retraite ont augmenté.

Placements sur les marchés publics

Les placements sur les marchés publics comprennent les placements d'OMERS en obligations, autres placements productifs d'intérêts et en actions de sociétés ouvertes. Ces placements sont souvent effectués en combinaison avec divers instruments financiers dérivés.

(de g. à dr.) James Donegan, Graham Pugh, Barbara Bale, Paul Pugh, Cathy Carlin, Kirby Connor



L'équipe de spécialistes des placements sur les marchés publics a tiré parti en 2006 de la vigueur des marchés boursiers canadiens et internationaux pour obtenir des rendements importants. Les marchés publics ont produit un revenu net de placement de 4 870 millions de dollars, contre 4 041 millions de dollars un an plus tôt. Le rendement des placements sur les marchés publics, à l'exclusion de l'incidence des opérations de couverture sur devises d'OMERS, a été de 16,2 pour cent, contre 15,5 pour cent pour l'indice de référence et 12,6 pour cent en 2005. Cet accroissement par rapport à l'exercice précédent s'explique par le rendement sensiblement plus élevé des marchés boursiers étrangers en 2006, les actions de sociétés ouvertes étrangères d'OMERS ayant rapporté 20,0 pour cent, contre 11,8 pour cent en 2005.

PLACEMENTS PRODUCTIFS D'INTÉRÊTS

Les placements productifs d'intérêts conviennent parfaitement aux régimes de retraite qui cherchent à obtenir un rendement à faible risque pour compenser la plus grande volatilité des actions cotées en bourse.

Les placements productifs d'intérêts, à l'exclusion des obligations à rendement réel,

RENDEMENTS ET INDICES DE RÉFÉRENCE

	2006		2005	
	Taux de rendement	Indice de référence	Taux de rendement	Indice de référence
Placements productifs d'intérêts	4,7 %	4,1 %	7,0 %	6,3 %
Obligations à rendement réel	-2,9 %	-2,9 %	15,2 %	15,2 %
Actions de sociétés				
ouvertes canadiennes	21,3 %	20,2 %	23,6 %	24,2 %
ouvertes étrangères (i)	20,0 %	19,3 %	11,8 %	11,2 %

(i) Le rendement des actions de sociétés ouvertes étrangères prend en compte les résultats du programme de couverture du risque de change d'OMERS.

ont rapporté un revenu de 514 millions de dollars avant les frais de gestion des placements, ce qui représente une baisse de 80 millions de dollars, ou 13,5 pour cent, par rapport à 2005. Le taux de rendement des placements productifs d'intérêt, à l'exclusion des obligations à rendement réel, a été de 4,7 pour cent, contre 4,1 pour cent pour l'indice de référence et 7,0 pour cent un an auparavant. Le rendement qui a dépassé de 0,6 pour cent l'indice de référence est surtout attribuable au fait que nous avons réussi à prévoir les fluctuations de taux d'intérêt, positionnant le portefeuille pour tirer parti du rétrécissement de l'écart entre les taux d'intérêt à long terme et à court terme, et à une pondération supplémentaire

accordée aux obligations provinciales à rendement plus élevé. Les obligations à rendement réel ont subi une perte de 49 millions de dollars et ont affiché un rendement de -2,9 pour cent, ce qui correspond au résultat de -2,9 pour cent de l'indice de référence; ce rendement a toutefois été nettement inférieur au taux de 15,2 pour cent réalisé en 2005 du fait d'une hausse des taux d'intérêt réels en 2006, par rapport à leur baisse sensible 2005.

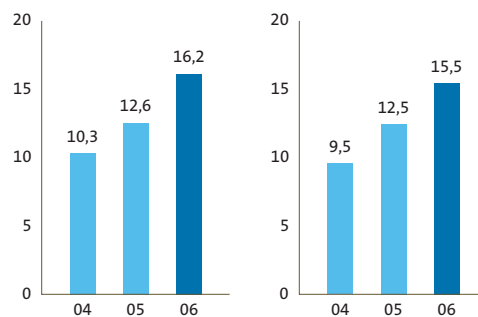
Au 31 décembre 2006, les placements productifs d'intérêts totalisaient 21 131 millions de dollars. Sur ce total, 8 476 millions de dollars étaient investis dans des obligations et débetures, des prêts hypothécaires, des titres de créance privés et des titres du

Le rendement global des marchés publics en 2006 a été de

16,2 %

contre un indice de référence de 15,5 pour cent.

TAUX DE RENDEMENT (%) INDICE DE RÉFÉRENCE (%)



Placements importants sur les marchés publics
Titres productifs d'intérêts du gouvernement du Canada
Société Financière Manuvie
Banque Royale du Canada
Banque Toronto-Dominion

marché monétaire et autres placements à court terme, et 1 977 millions de dollars, dans des obligations à rendement réel. De plus, 3 460 millions de dollars représentaient des éléments d'actif cédés en garantie dans le cadre de programmes d'achat d'instruments dérivés permettant une exposition aux marchés boursiers et 7 218 millions de dollars correspondaient à des garanties en trésorerie pour des prêts de titres et à d'autres catégories d'actif.

Au 31 décembre 2006, les placements productifs d'intérêts étaient constitués d'obligations du gouvernement fédéral, d'obligations provinciales, de prêts hypothécaires commerciaux, industriels et résidentiels multilogements, d'obligations à rendement réel émises par les gouvernements, d'obligations de sociétés de qualité institutionnelle, de placements privés et d'équivalents de trésorerie à court terme.

Au cours des dix dernières années, le rendement annualisé des placements productifs d'intérêts, à l'exclusion des obligations à rendement réel, a été de 7,2 pour cent, gains en capital compris, résultat attribuable en partie à la baisse des taux d'intérêt.

ACTIONS DE SOCIÉTÉS OUVERTES

Au 31 décembre 2006, OMERS avait 9 518 millions de dollars investis en actions de sociétés canadiennes ouvertes et 12 924 millions de dollars en actions de sociétés ouvertes étrangères, y compris des portefeuilles à gestion active et à gestion

quantitative sans dérivés. Dans les actions de sociétés ouvertes étrangères figure un actif de 924 millions de dollars dans le cadre de stratégies à rendement absolu et d'autres stratégies de positions longues et courtes, qui servent à couvrir l'actif des instruments dérivés sur actions. Les placements en actions de sociétés ouvertes comprenaient aussi 3 562 millions de dollars correspondant à la valeur de marché des actifs non liés aux actions couvrant les dérivés sur actions et à l'affectation de 108 millions de dollars de trésorerie et de placements à court terme et éléments d'actif et de passif liés aux placements.

Les placements sur les marchés publics ont rapporté des revenus de 4 489 millions de dollars avant les frais de gestion des placements, dont 2 010 millions de dollars provenaient du marché canadien et 2 479 millions de dollars des marchés mondiaux. Les actions de sociétés ouvertes canadiennes ainsi que les instruments dérivés sur actions canadiennes ont rapporté 21,3 pour cent pour l'exercice, par rapport à un rendement de 20,2 pour cent pour l'indice de référence et à un rendement de 23,6 pour cent en 2005. Les actions de sociétés ouvertes étrangères et les instruments dérivés sur actions étrangères ont rapporté un rendement de 20,0 pour cent en 2006, contre 19,3 pour cent pour l'indice de référence et de 11,8 pour cent en 2005. Étant donné que le dollar canadien s'est déprécié par rapport à la livre sterling et à l'euro et ne s'est que marginalement apprécié par rapport au dollar américain, le rendement des

actions de sociétés ouvertes étrangères a bénéficié des fluctuations de change du dollar canadien, même si l'effet négatif a été atténué par notre programme de couverture du risque de change. Ces devises représentent environ 78 pour cent de la composition des placements en devises d'OMERS.

Portefeuilles d'actions à gestion active

Le portefeuille d'actions canadiennes à gestion active, d'une valeur totale de 8 090 millions de dollars en 2006, contre 7 107 millions de dollars en 2005, était composé d'environ 218 titres de sociétés cotées en bourse.

Nos spécialistes en placement sont des investisseurs axés sur la valeur qui achètent les actions de sociétés bien gérées et rentables susceptibles de produire un rendement stable à long terme. Ils choisissent, par exemple, des entreprises qui devraient prendre de la valeur par suite d'acquisitions synergiques ou qui ont un avantage concurrentiel dans leur secteur. Dans le cadre des directives approuvées de répartition de l'actif, le personnel peut aussi profiter des occasions à court terme permettant d'accroître la valeur du portefeuille.

Les actions de sociétés américaines peuvent représenter jusqu'à 10 pour cent de notre portefeuille de base à gestion active. Cela nous permet d'acquérir des titres de sociétés appartenant à des secteurs économiques sous-représentés au Canada, comme les sociétés pharmaceutiques ou les banques régionales américaines dont les



multiples cours-bénéfice et le profil de rendement différent de ceux des banques canadiennes.

Dans le portefeuille d'actions canadiennes à gestion active, OMERS gère le Canadian Focus Fund qui assume un mandat plus spécifique que ses autres placements en actions d'OMERS afin d'améliorer les rendements de placements en général. Le Canadian Focus Fund affichait un actif de 1 383 millions de dollars en 2006, ce qui représente 17 pour cent du portefeuille d'actions canadiennes à gestion active. Le Canadian Focus Fund a pour mandat d'investir dans un groupe sélectionné composé de 30 actions canadiennes au maximum, qui, pense OMERS, rapportera des rendements à long terme au-dessus de la moyenne. Plus précisément, le fonds est investi dans des sociétés canadiennes qui présentent certains ou la totalité des facteurs suivants : structures durables de coûts peu élevés, solides marges d'exploitation contrôlables, bilans sains, bonne innovation de produits, recherche et développement efficace, gestion optimale du capital et gestion de haute qualité. De par sa nature plus concentrée, le fonds est exposé à un risque accru, risque que nous pensons justifié compte tenu de nos attentes de rendements améliorés à longue échéance.

Nos placements à l'étranger comprenaient 11 153 millions de dollars investis dans des titres de sociétés établies aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Europe, en Extrême-Orient et dans les marchés émergents, conformément au tableau ci-dessus.

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2006		Au 31 décembre 2005	
	Avoirs	(%)	Avoirs	(%)
États-Unis	4 419 \$	39 %	3 032 \$	38 %
Europe	2 768	25 %	1 869	24 %
Extrême-Orient	1 632	15 %	1 391	17 %
Royaume-Uni	1 085	10 %	791	10 %
Marchés émergents	1 249	11 %	887	11 %
	11 153 \$	100 %	7 970 \$	100 %

Le fait de participer aux diverses économies mondiales accroît la diversification de notre portefeuille et réduit le risque global.

Nos portefeuilles d'actions étrangères sont gérés activement par des sociétés de gestion externes de placements spécialisées dans les marchés régionaux et nationaux. Cette orientation vers les mandats mondiaux permet aux gestionnaires d'accroître les affectations par pays, par secteur ou par capitalisation lorsqu'ils croient possible d'obtenir des rendements supérieurs. Au cours de l'exercice, les actions étrangères gérées par des sociétés de gestion externes ont augmenté en raison de l'appréciation de la valeur de marché et de fonds supplémentaires fournis aux gestionnaires externes.

Portefeuilles d'actions à gestion quantitative

Nos spécialistes en placement peuvent obtenir un rendement plus élevé et moins volatil à partir des indices du marché en recourant à des stratégies de gestion active à faible risque, notamment l'utilisation de swaps sur indice boursier, les opérations d'arbitrage et l'anticipation des variations dans la composition des indices. À l'aide de

l'analyse technique et de la modélisation mathématique, nous appliquons ces stratégies, dites de gestion quantitative, aux portefeuilles suivants :

Actions canadiennes

- des portefeuilles gérés d'une valeur de 1 428 millions de dollars visant à reproduire l'indice composé S&P/TSX, à l'exclusion des fiducies de revenu, l'indice S&P/TSX 60 et d'autres indices.

Actions étrangères

- des portefeuilles gérés d'une valeur de 1 771 millions de dollars visant à reproduire l'indice Russell 1000 et l'indice S&P 500.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le but de gérer le risque et d'accroître les rendements, nous concluons divers contrats dérivés. Ces contrats, utilisés en combinaison avec d'autres placements, constituent un moyen économique d'améliorer le rendement en atténuant les risques non compensés et d'assouplir la composition de l'actif. Les instruments dérivés nous permettent également de rééquilibrer rapidement la composition générale de l'actif, ou la composition d'une

catégorie d'actif, pour nous ajuster aux fluctuations du marché. Nous détenons des dérivés ayant une valeur nominale de 17 387 millions de dollars au 31 décembre 2006, y compris des contrats de change à terme de 11 977 millions de dollars.

Nous recourons à des contrats dérivés pour reproduire le rendement d'indices boursiers canadiens et étrangers. Cette exposition à des actions complète les portefeuilles d'actions canadiennes gérés à l'interne et les portefeuilles d'actions étrangères gérés par des spécialistes internes et externes. Au 31 décembre 2006, OMERS avait une exposition aux instruments dérivés sur actions de sociétés ouvertes de 4 486 millions de dollars correspondant à la valeur de marché des instruments dérivés et des actifs couvrant les instruments dérivés comme suit :

Actions canadiennes

- des portefeuilles de dérivés d'une valeur de 1 154 millions de dollars offrant une exposition à l'indice composé S&P/TSX, à l'indice S&P/TSX 60 et à d'autres indices.

Actions étrangères

- des portefeuilles de dérivés d'une valeur de 1 904 millions de dollars offrant une exposition à l'indice S&P 500;
- divers portefeuilles de dérivés d'une valeur totale de 1 428 millions de dollars offrant une exposition diversifiée aux principaux indices boursiers du monde entier.

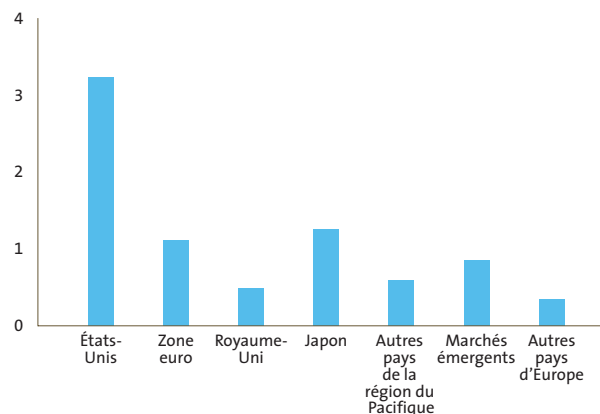
Nous recourons à des contrats de change à terme pour gérer le risque de change lié aux devises autres que le dollar canadien, couvrir le risque de change et effectuer activement des opérations de change qui rapportent. Au 31 décembre 2006, 18 795 millions de dollars, soit 39 pour cent de l'actif net lié aux placements d'OMERS, étaient exposés au risque de change avant la gestion des positions de change. Notre principale stratégie de gestion des positions de change couvre environ 50 pour cent du risque lié à 13 devises importantes, ce qui réduit leur volatilité par rapport au dollar canadien. Par ailleurs, pour les placements sur les marchés privés étrangers, nous couvrons le risque lié aux devises jusqu'à 100 pour cent. Nos programmes de gestion des positions de change ont subi une perte de 473 millions de dollars en 2006, contre un revenu de 639 millions de dollars en 2005, car le dollar canadien s'est nettement déprécié par rapport à la livre sterling et à l'euro en 2006, alors qu'il s'était

sensiblement apprécié en 2005 par rapport à ces devises. Depuis sa mise en œuvre en 2001, notre programme de couverture du risque de change a produit un revenu total de 799 millions de dollars. Notre risque de change net après les résultats de notre programme de gestion des positions de change au 31 décembre 2006 était de 7 855 millions de dollars et se répartit comme l'indique le graphique ci-dessous.

Dans le cas des dérivés, l'exposition au risque de crédit correspond au montant impayé à recevoir des contreparties. Nous suivons des politiques de gestion du risque extrêmement prudentes, en limitant notre exposition au risque de crédit à moins de cinq pour cent de l'actif net total de la Caisse. Au 31 décembre 2006, l'exposition au risque de crédit était de 0,2 pour cent, soit 80 millions de dollars, toutes les contreparties devant avoir une notation minimale de « A ».

POSITION DE CHANGE NETTE

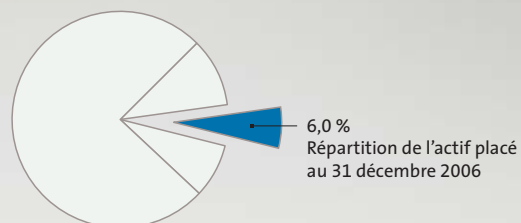
au 31 décembre 2006 (en milliards – équivalent en dollar canadien)



Placements en actions de sociétés fermées

Les placements en actions de sociétés fermées d'OMERS sont gérés par OMERS Capital Partners (OCP). OCP continue de développer et de renforcer des relations à l'échelle mondiale qui permettront de saisir des occasions de placement futures pour atteindre ou dépasser les objectifs de rendement à long terme.

(de g. à dr.) John Young, Paul Renaud, Michael Lank, Don Morrison, Martin Day, Michael Graham



Au 31 décembre 2006, OCP gérait un portefeuille d'actions de sociétés fermées de 43 fonds et 24 placements directs. Ceci comprend la représentation des participations d'OMERS à 11 conseils d'administration de sociétés et 32 comités consultatifs de fonds.

Les actions de sociétés fermées s'entendent d'actions ou de titres participatifs apparentés à des actions de sociétés qui ne sont généralement pas cotés en bourse. Notre but à long terme est de constituer un portefeuille de placements en actions de sociétés fermées diversifié par marché géographique, secteur industriel, taille d'entreprise et type de placement qui représentera environ 10 pour cent de la composition de notre actif.

Notre stratégie de placement en actions de sociétés fermées prend deux formes. Premièrement, OMERS investit en tant que commanditaire dans des fonds gérés par des spécialistes externes dans le monde qui se sont montrés capables de surpasser constamment leurs pairs à long terme dans la sélection des sociétés émettrices. En général, les relations que nous établissons permettent également la mise en œuvre

RENDEMENTS ET INDICES DE RÉFÉRENCE

	2006		2005	
	Taux de rendement	Indice de référence	Taux de rendement	Indice de référence
Actions de sociétés fermées	17,7 %	10,8 %	23,2 %	7,6 %

d'une stratégie de coinvestissement, grâce à laquelle nous pouvons faire un placement direct additionnel dans une société émettrice, en plus du placement effectué par la société en commandite. Ces placements à titre de commanditaire représentent en général plus de 50 millions de dollars et à titre de coinvestisseur, en général plus de 25 millions de dollars. Les investissements dans des fonds constituent un moyen efficace pour OMERS de diversifier son portefeuille de placements. Les types de placement dans des fonds comprennent des acquisitions par emprunt, du capital-risque, des sociétés en difficulté et du crédit mezzanine.

En deuxième lieu, OMERS effectue des placements directs comportant des positions importantes en actions. Nous recherchons surtout des sociétés dont le siège social est implanté au Canada et nous concluons des partenariats avec d'autres investisseurs visant des objectifs similaires. Les placements

typiques devraient dépasser 50 millions de dollars.

Les placements en actions de sociétés fermées ont produit un revenu net de 360 millions de dollars, contre 383 millions de dollars l'exercice précédent. En 2006, le rendement total des placements en actions de sociétés fermées a été de 17,7 pour cent, contre 10,8 pour cent pour l'indice de référence et 23,2 pour cent en 2005. Bien que le revenu et le rendement aient été assez solides en 2006, le fléchissement observé par rapport à 2005 s'expliquait par des rajustements inférieurs de la valeur de marché découlant de la baisse des prix du pétrole qui a influé sur la valeur de nos placements exposés à ce secteur industriel.

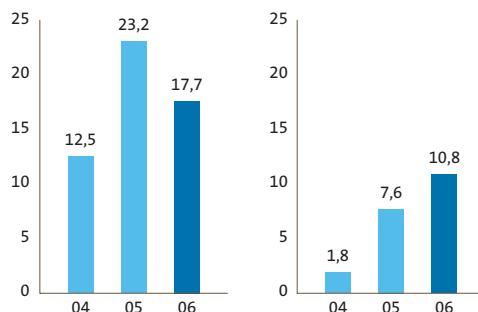
Actuellement, les placements en actions de sociétés fermées totalisent 2 911 millions de dollars, dont une tranche de 53 pour cent est gérée par des gestionnaires de fonds au Canada, aux États-Unis, en Europe

Le rendement global des placements en actions de sociétés fermées en 2006 a été de

17,7 %

contre un indice de référence de 10,8 pour cent.

TAUX DE RENDEMENT (%) **INDICE DE RÉFÉRENCE (%)**



Principaux placements directs

- Affinia Group Holdings
- CCNMatthews
- CEDA Holdings
- Constellation Software
- NXP (auparavant, Philips Semiconductor)
- OMERS Energy Inc.
- Warner Chilcott

Principaux placements dans des fonds

- Hellman and Friedman
- KKR
- Sagard
- Texas Pacific Group

occidentale et en Asie. Les 47 pour cent restants sont investis directement dans des sociétés. Les placements en actions de sociétés fermées représentaient 6,0 pour cent de l'actif net lié aux placements à la fin de 2005 et 2006.

En 2006, la valeur des placements en actions de sociétés fermées est passée de 2 391 millions de dollars à 2 911 millions de dollars en raison de l'augmentation des placements dans des fonds et de nos placements directs. En ce qui a trait aux fonds, 15 nouveaux engagements tant dans le cadre de relations existantes que de relations nouvelles ont totalisé 1 437 millions de dollars au cours de l'exercice. Nous prévoyons que nos placements dans des actions de sociétés fermées continueront de croître et nous finançons des engagements existants de 2 100 millions de dollars. Nous prévoyons que les nouveaux engagements en 2007 seront encore vigoureux, car la demande mondiale de capitaux d'investissement reste solide.

En 2006, nous avons effectué 217 millions de dollars de placements directs, notamment une participation dans CCNMatthews, un important service de diffusion de nouvelles et d'autre contenu et de photos destinés aux médias et aux milieux de placement dans le monde entier. Nous resterons ouverts et proactifs dans notre recherche de nouveaux

placements directs prometteurs de valeur ajoutée afin d'atteindre le rendement que nous visons.

Voici les autres principaux placements qui comprennent une participation dans :

- Affinia Group Holdings, un fabricant mondial de pièces automobiles de rechange.
- CEDA Holdings, une grande entreprise de services industriels, mécaniques et électriques, bien établie dans le secteur des sables bitumineux de l'Alberta.
- Constellation Software, un important fournisseur de logiciels et services.

- NXP, un fabricant de semi-conducteurs fondé par Philips.
- OMERS Energy, une société d'exploration de pétrole et de gaz implantée à Calgary (Alberta).
- Warner Chilcott, une importante société pharmaceutique de spécialités pour la santé de la femme.
- des placements dans des fonds avec KKR, Sagard, Texas Pacific Group et Hellman and Friedman, des fonds de rachats par emprunt qui investissent dans des entreprises diverses.



Une participation dans CCNMatthews a été acquise le 22 décembre 2006. CCNMatthews est un important service de diffusion de nouvelles et d'autre contenu et de photos destinés aux médias et aux milieux de placement dans le monde entier.

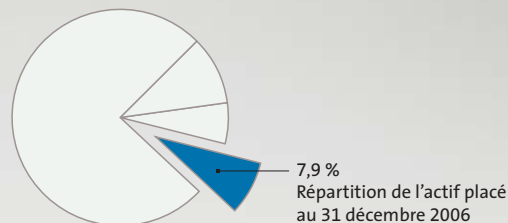


NXP est une société de semi-conducteurs qui conçoit depuis cinquante ans des solutions systèmes et des logiciels qui offrent un meilleur confort sensoriel dans les domaines de la communication mobile, de l'électronique grand public, de la sécurité, du paiement sans contact, de la connectivité, ainsi que dans les systèmes de divertissement et de gestion de réseau embarqué pour l'automobile.

Placements en infrastructure

Nos placements en infrastructure sont gérés par Borealis Infrastructure. Au cours des dernières années, Borealis a contribué à développer les placements en infrastructure en tant que catégorie d'actif pour les investisseurs institutionnels; Borealis est l'un des chefs de file mondiaux de la recherche et de la gestion des placements en infrastructure.

(de g. à dr.) Rheel Ranger, Michael Rolland, John Knowlton, Michael Nobrega, Rob Watters, John McManus



Les placements en infrastructure supposent des investissements directs dans des biens sensibles à l'inflation qui sont essentiels à la prospérité économique des sociétés industrielles modernes. Certains placements en infrastructure sont assujettis à la réglementation des tarifs ou des niveaux de service ou des deux. Ces placements, qui nécessitent en général l'engagement de capitaux pour 15 à 20 ans au moins, produisent habituellement des rentrées de fonds annuelles stables; ils sont donc parfaitement compatibles avec nos obligations à long terme au titre des prestations de retraite. Par l'entremise de Borealis Infrastructure, OMERS est devenu un important investisseur du secteur de l'infrastructure. Notre actif comprend des participations majoritaires ou minoritaires avec d'autres investisseurs, pouvant être des caisses de retraite, des sociétés et des gouvernements.

Les placements en infrastructure ont produit un revenu net lié aux placements de 388 millions de dollars, contre 393 millions de dollars un an plus tôt. Le rendement a été de 14,0 pour cent en 2006, contre 10,8 pour cent pour l'indice de référence et 23,2 pour cent en 2005. Le revenu net lié aux placements en 2006 est resté pratiquement inchangé

RENDEMENTS ET INDICES DE RÉFÉRENCE

	2006		2005	
	Taux de rendement	Indice de référence	Taux de rendement	Indice de référence
Infrastructure	14,0 %	10,8 %	23,2 %	11,8 %

par rapport à 2005 en raison des bénéfices inférieurs aux prévisions dans le secteur de l'énergie qui ont été compensés par des bénéfices positifs dégagés dans d'autres secteurs du portefeuille d'infrastructure. Le portefeuille d'infrastructure est en partie financé par 1 644 millions de dollars de titres de créances, dont la plupart sont garanties par l'actif sous-jacent connexe, ce qui donne lieu à des intérêts débiteurs de 55 millions in 2006.

Au 31 décembre 2006, OMERS avait investi 5 585 millions de dollars dans de l'infrastructure, ce qui représente une augmentation de 1 866 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. En 2006, nous avons accru la proportion de la composition de l'actif affectée à de l'infrastructure en la portant de 5,7 pour cent à 7,9 pour cent, et nous nous rapprochons progressivement de notre objectif à long terme, soit 15 pour cent.

L'investissement le plus important dans notre portefeuille d'infrastructure est notre

participation, dans le cadre d'une société en commandite, dans les installations nucléaires de Bruce Power. Aux termes d'une entente conclue en 2005 avec l'Office de l'électricité de l'Ontario, OMERS s'est engagé à fournir un financement d'environ 1 651 millions de dollars entre 2007 et 2011 en vue de remettre en service et en état trois des huit réacteurs de Bruce Power. Dans le cadre de ce programme, Bruce Power fournira environ 25 pour cent de l'électricité de l'Ontario d'ici 2011, au lieu de 20 pour cent actuellement.

En août 2006, nous avons également investi 975 millions de dollars dans une participation d'un tiers dans Associated British Ports PLC, le plus important exploitant portuaire du Royaume-Uni. Associated British Ports est propriétaire de 21 ports qui assurent la manutention d'environ 25 pour cent de toutes les marchandises du trafic maritime entrant et sortant du Royaume-Uni.

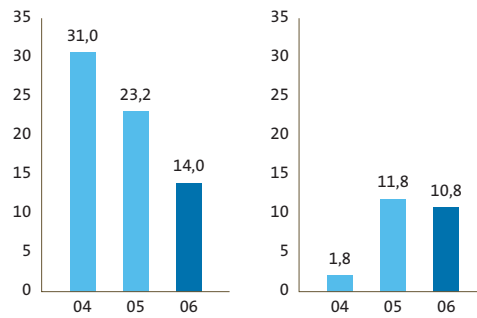
Pendant l'exercice, nous avons conclu une entente en vue d'acquérir la filiale

Le rendement global des placements en infrastructure en 2006 a été de

14,0 %

contre un indice de référence de 10,8 pour cent.

TAUX DE RENDEMENT (%) INDICE DE RÉFÉRENCE (%)



Principaux placements

- Bruce Power
- Associated British Ports
- Scotia Gas Networks
- Express Pipeline
- Detroit River Tunnel Partnership

canadienne de services de laboratoire de MDS Inc. et le plus grand fournisseur de services de laboratoire du Canada, pour un montant de 1 325 millions de dollars. La société fournit chaque année plus de 50 millions d'analyses diagnostiques à plus de 10 millions de patients et à près de 20 000 médecins. Cette transaction a été conclue le 23 février 2007.

Voici les autres principaux placements effectués au cours des exercices précédents et qui comprennent une participation dans :

- Scotia Gas Networks qui exploite les réseaux de distribution de gaz d'Écosse et du sud de l'Angleterre, soit environ 73 000 km de gazoducs desservant approximativement 5,6 millions de clients;
- Express Pipeline, un réseau d'oléoducs qui achemine du pétrole brut de l'Alberta vers les États-Unis et dessert des raffineries dans six États de l'Ouest et du Midwest américain;

- le Detroit River Tunnel – plus de 425 000 wagons empruntent annuellement le tunnel de la rivière Detroit, ce qui en fait l'un des plus importants couloirs commerciaux du monde;
- Enwave Energy Corporation, société propriétaire du plus important service de refroidissement par les eaux profondes d'un lac au monde, qui fournit de la chaleur et de la climatisation propres à des bureaux du centre-ville de Toronto;
- le Pont de la Confédération, qui relie l'Île-du-Prince-Édouard au Nouveau-Brunswick, dans le cadre d'un accord de concession avec le gouvernement fédéral jusqu'en 2032;
- CIEL Satellite qui offre, à titre de grossiste, des canaux de satellite au marché nord-américain.

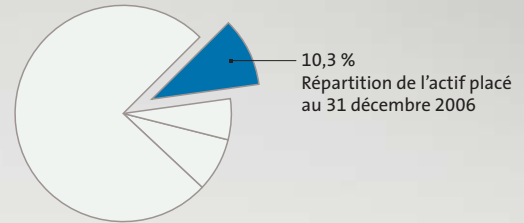


(en haut) Southampton Port de la Associated British Ports. (en bas) Pont de la Confédération entre le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard.

Placements en biens immobiliers

Les placements en biens immobiliers d'OMERS sont gérés par le Groupe immobilier Oxford. Oxford est chargé de l'exécution de notre stratégie visant à bâtir une entreprise de dimension mondiale dans le secteur immobilier.

(de g. à dr.) Anna Kennedy, Paul Brundage, John Macdonald, Michael Latimer, Christopher Voutsinas



Cette stratégie met l'accent sur la propriété et la gestion de biens immobiliers d'envergure, diversifiés par type de biens et marché géographique afin de réaliser des rendements au-dessus de la moyenne compte tenu du risque. Les placements immobiliers de cette nature produisent des rentrées de fonds fiables, ce qui nous aide à faire face aux obligations au titre des prestations courantes. De plus, les biens immobiliers bien gérés s'apprécient généralement au fil du temps au rythme de l'inflation, compensant ainsi le risque d'inflation lié au passif au titre du régime. Oxford, qui surveille et qui gère environ 15 milliards de dollars de biens immobiliers pour son propre compte et celui de ses copropriétaires, est aujourd'hui l'une des plus grandes sociétés nord-américaines de placement dans des biens immobiliers commerciaux.

Les biens immobiliers ont rapporté un revenu net de placement de 1 016 millions de dollars, dont un revenu d'exploitation de 350 millions de dollars après les intérêts débiteurs, par rapport à un revenu de placement net de 790 millions de dollars l'exercice

RENDEMENTS ET INDICES DE RÉFÉRENCE

	2006		2005	
	Taux de rendement	Indice de référence	Taux de rendement	Indice de référence
Biens immobiliers	26,2 %	9,2 %	26,0 %	8,4 %

précédent sur un revenu d'exploitation de 392 millions de dollars après les intérêts débiteurs. Le portefeuille de biens immobiliers est financé en partie par des emprunts hypothécaires, des débetures, des effets commerciaux et d'autres titres de créance totalisant 2 906 millions de dollars, ce qui a donné lieu à des intérêts débiteurs de 126 millions de dollars en 2006. Étant donné un revenu total de placement de 1 021 millions de dollars avant les frais de gestion des placements, le rendement du portefeuille de biens immobiliers a été de 26,2 pour cent en 2006, contre 9,2 pour cent pour l'indice de référence et 26,0 pour cent en 2005. Le rendement du portefeuille de biens immobiliers a nettement dépassé le rendement de son indice de référence et son revenu de placement total s'est accru de 28,8 pour cent par rapport à 2005, surtout à la suite des gains

réalisés à la vente de biens et de l'appréciation de la valeur de marché des biens au cours de l'exercice.

L'actif des biens immobiliers d'Oxford a été évalué à 8 541 millions de dollars au 31 décembre 2006, ce qui représente une augmentation de 2 361 millions de dollars par rapport à 2005. La part des biens immobiliers dans la composition de l'actif s'est accrue à 10,3 pour cent au 31 décembre 2006, contre 8,1 pour cent en 2005, en raison des acquisitions nettes pendant l'exercice et de l'appréciation des biens. Nous progressons donc bien vers notre cible à long terme, à savoir un portefeuille immobilier de 12,5 pour cent de la composition de l'actif.

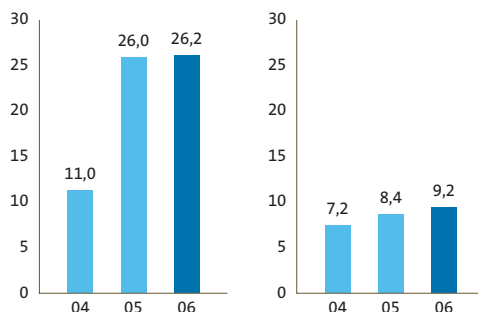
En septembre 2006, Oxford a acquis sept propriétés hôtelières légendaires de Fairmont Hotels and Resorts, placement

Le rendement global des placements en biens immobiliers en 2006 a été de

26,2 %

contre un rendement de 9,2 pour cent pour l'indice de référence.

TAUX DE RENDEMENT (%) INDICE DE RÉFÉRENCE (%)



Principaux placements

Royal Bank Plaza, Toronto
 BCE Place—Canada Trust Tower, Toronto
 Canterra Tower, Calgary
 Yorkdale Shopping Centre, Toronto
 Square One Shopping Centre, Mississauga
 Scarborough Town Centre, Toronto

important dans cette nouvelle catégorie d'actif, qui lui a permis de diversifier davantage son portefeuille immobilier dans cette nouvelle catégorie d'actif. Il s'agit des hôtels The Fairmont Banff Springs, The Fairmont Chateau Lake Louise, The Fairmont Chateau Whistler, The Fairmont Jasper Park Lodge, The Fairmont Vancouver Airport, Fairmont Le Chateau Montebello et Fairmont Kenauk au Chateau Montebello. Fairmont Hotels and Resorts continuera de gérer les hôtels. Cette acquisition a été financée en partie par une augmentation de 1 milliard de dollars de notre programme d'effets commerciaux.

Au 31 décembre 2006, notre portefeuille de placements directs était composé de 84 biens immobiliers situés principalement au Canada ayant une superficie locative totale de 40,9 millions de pieds carrés et comptant 2 924 chambres d'hôtel et 2 380 logements. La composition du portefeuille est indiquée dans le tableau ci-contre.

Le portefeuille d'immeubles de bureaux d'Oxford est diversifié géographiquement dans sept grands marchés urbains du Canada. Il est concentré principalement à Toronto et dans les environs (approximativement 56 pour cent de la valeur de marché du portefeuille d'immeubles de bureaux), où se trouvent des investissements dans un certain nombre d'immeubles, dont les plus importants sont BCE Place—Canada Trust Tower, Royal Bank Plaza, Metro Centre et

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE IMMOBILIER

	Nombre de biens	Pourcentage du portefeuille à la valeur de marché
Bureaux	45	42 %
Commerce de détail	13	29 %
Immeubles industriels	9	5 %
Immeubles résidentiels	6	3 %
Hôtels et centres de villégiature	7	20 %
Biens en cours d'aménagement	1	1 %
Terrains à aménager	3	0 %
	84	100 %

Richmond-Adelaide Centre. Les autres grands centres urbains sont Calgary, Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Ottawa et Montréal.

Le portefeuille de commerce de détail comprend 13 biens immobiliers, principalement des centres commerciaux super-régionaux et régionaux, d'une superficie totale de 13,9 millions de pieds carrés. Ils sont situés aux États-Unis et dans tout le Canada, surtout à Toronto et dans les environs. Parmi les plus importants, citons une participation de 50 pour cent dans le centre commercial Yorkdale, le centre commercial Square One, Scarborough Town Centre et Oshawa Centre.

En 2006 Oxford a pris l'initiative de rechercher de nouvelles occasions de placements dans les secteurs industriel et de logements résidentiels multifamiliaux, en vue d'étoffer son portefeuille dans ces secteurs. D'après des données historiques et

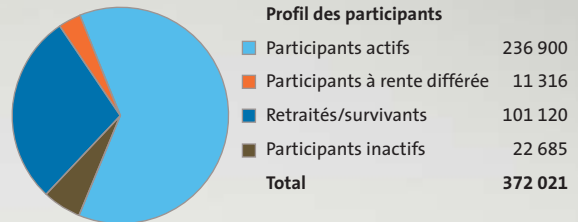
actuelles, ces types d'actif peuvent améliorer les rendements tirés des biens immobiliers.

En outre, dans le cadre de programmes de placement stratégiques et d'envergure mondiale d'Oxford, nous déployons d'autres efforts et procédons à des placements en vue d'accroître la composante internationale de nos placements immobiliers pour diversifier et améliorer les rendements. Grâce à une recherche rigoureuse, à une diligence raisonnable et des relations stratégiques, une mine de nouvelles activités de placements ont été identifiées et les occasions continueront d'être évaluées en 2007.

Oxford détient et gère aussi un portefeuille de placements indirects d'une valeur de 500 millions de dollars au 31 décembre 2006, ce qui représente une hausse de 226 millions de dollars par rapport à 2005, attribuable surtout aux nouveaux placements.

Services de retraite

La division des Services de retraite est le principal lien entre OMERS et les participants et les employeurs, et le dialogue est la clé de notre capacité de répondre constamment à leurs besoins.



(de g. à dr.) Jennifer Brown, Evelynn Funston, Graham Hills, Wendy Forsythe



OMERS est largement reconnu dans le secteur des retraites, non seulement pour son excellent régime de retraite mais encore pour les normes élevées de services offerts à ses participants.

Le régime de retraite principal d'OMERS fournit aux participants :

- une prestation de retraite garantie, reposant sur les gains et les années de service (voir la description à la page 18)
- des options de retraite anticipée
- une prestation de raccordement au Régime de pensions du Canada si le participant prend sa retraite avant l'âge de 65 ans
- une protection complète contre l'inflation jusqu'à 6 pour cent par an, l'inflation au-dessus de ce niveau pouvant être reportée sur les années suivantes
- une protection contre l'invalidité au cas où un participant qui cotise deviendrait invalide et ne pourrait plus travailler
- des prestations de survivant pour protéger la famille d'un participant en cas de décès de ce dernier
- la transférabilité des retraites qui permet à un participant d'OMERS de rester dans le régime avec l'un des 906 employeurs d'OMERS en Ontario.

Ceci exige une combinaison de méthodes et de programmes innovateurs et, en particulier,

un personnel très compétent et dévoué qui apprécie l'importance de comprendre les besoins de notre clientèle et d'y répondre efficacement et en temps voulu.

Le mandat de notre division des Services de retraite – et d'OMERS dans son ensemble – consiste à fournir à nos participants et aux employeurs des services de retraite hors pair. Nos résultats en 2006 confirment que les plates-formes technologique et de dotation en personnel que nous avons mises en place ces dernières années permettent de répondre à un objectif difficile.

Voici nos résultats par rapport à nos normes exigeantes en matière de service en 2006 :

- Délai de traitement des demandes initiales – moins de deux jours ouvrables en moyenne, par rapport à un objectif de trois jours ouvrables.
- Réponse aux questions dès le premier contact – 91,5 pour cent en moyenne, par rapport à un objectif de 90 pour cent.
- Réponse du Service à la clientèle aux appels dans les 100 secondes – 73,9 pour cent, par rapport à un objectif de 80 pour cent.

Les exigences en matière de service hors pair à la clientèle continuent de croître :

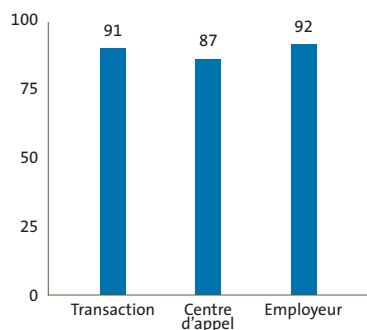
- Comme il ressort de l'illustration ci-dessus sur le profil des participants, nous sommes

désormais au service de plus de 372 000 participants, soit 2,2 pour cent de plus qu'à la fin de 2005, et de plus de 900 employeurs.

- En 2006, les promesses en matière de retraite ont été tenues par des versements mensuels de 1 492 millions de dollars, aux termes du régime et de la CR, à plus de 101 000 retraités à la fin de l'exercice. Des versements de 252 millions de dollars sous forme de paiements de valeur escomptée et de transferts à d'autres régimes de retraite ont également été effectués à des personnes qui sont sorties du régime.
- En 2006, nous avons examiné plus de 28 700 demandes de prestations de retraite, de cessation d'emploi, de prestations d'invalidité, de prestations de décès avant la retraite et d'estimations de rente de retraite et de cessation d'emploi, soit une augmentation de 15 pour cent par rapport à 2005.
- La communication est un élément crucial de notre service. En 2006, notre site Web a été consulté près de 607 600 fois, soit une augmentation de 26 pour cent par rapport à 2005. Nous avons aussi poursuivi notre pratique de servir nos participants et de renforcer nos relations avec les employeurs par des communications régulières. Nous

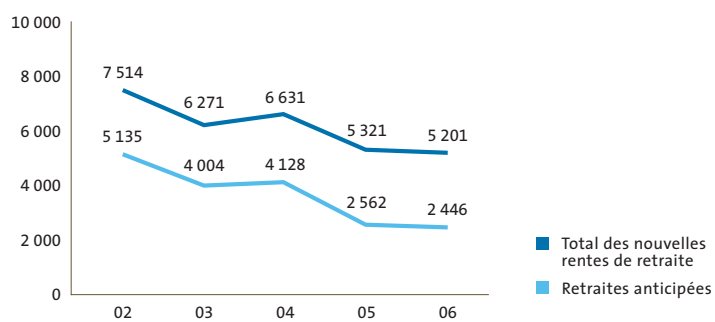
SONDAGES SUR LA SATISFACTION

Pourcentage des répondants qui ont attribué à OMERS une cote de 4 sur 5 ou de 5 sur 5 pour l'excellence du service



NOMBRE DE DÉPARTS À LA RETRAITE

(Les chiffres anormalement élevés des exercices 2002 à 2004 s'expliquent par les possibilités temporaires de retraite anticipée offertes pendant cette période)



avons présenté 1 047 exposés lors des séances d'information aux membres et de pré-retraite en 2006 et appuyé les employeurs d'OMERS par le biais de communications écrites et de consultations sur le site, le cas échéant.

- Une proportion de 87 pour cent d'employeurs (qui représentent 99 pour cent des participants actifs) sont à présent inscrits à notre programme e-access, qui leur permet de consulter les renseignements sur les participants, de vérifier l'état d'un événement ou de traiter un formulaire en ligne.
- L'utilisation d'e-access a continué de s'accroître en 2006. Pour l'ensemble de l'exercice, 87 pour cent des principales demandes provenant des employeurs ont été reçues par e-access, contre environ 79 pour cent à la fin de 2005 et environ 70 pour cent à la fin de 2004. L'application e-access la plus importante tant pour les employeurs que pour OMERS est l'application sécurisée en ligne e-119 grâce à laquelle les employeurs communiquent à OMERS les données annuelles sur les participants. Au total, 96 pour cent de tous les relevés de retraite annuels ont été émis aux participants dès le 30 juin 2006, ce qui a dépassé notre cible de 80 pour cent.

Non seulement nous servons de nombreux participants individuels en temps voulu, mais encore nous recevons des compliments. Nous effectuons en outre un sondage annuel pour évaluer dans quelle mesure nous répondons aux besoins de nos participants, des retraités

et des employeurs. Selon les résultats du sondage de 2006, le taux de satisfaction se situe en moyenne à 91 pour cent pour le niveau de service, ce qui témoigne de la renommée de nos normes élevées.

Au cours des 18 prochains mois, notre personnel s'emploiera à mettre en œuvre les dispositions de la Loi sur OMERS, qui prévoit l'établissement par OMERS d'un régime complémentaire pour les participants du secteur de la police, les pompiers et les auxiliaires médicaux d'ici le 1^{er} juillet 2008. La Société de promotion peut établir d'autres régimes complémentaires pour les autres participants au régime. Les régimes complémentaires sont des régimes de retraite indépendants au financement distinct, qui offrent des prestations en sus de celles du régime de retraite principal d'OMERS.

Lorsque le régime complémentaire sera finalisé, les participants et les employeurs pourront convenir mutuellement d'y participer ou la participation pourra faire l'objet d'une convention collective locale. En vertu de la loi, un seul régime complémentaire peut être offert à la fois, à des intervalles de trois ans.

Les prestations versées aux termes du régime principal d'OMERS, y compris la prestation de raccordement au Régime de pensions du Canada (voir les explications à la page 18), sont calculées en multipliant deux pour cent de la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire du participant par le nombre d'années de service décomptées, jusqu'à concurrence de 35 années. Les prestations prévues par le

régime complémentaire pour les participants du secteur de la police, les pompiers et les auxiliaires médicaux pourraient comprendre :

- L'accroissement du taux d'accumulation des prestations de 2 pour cent à 2,33 pour cent de la moyenne annuelle des gains du participant comme mentionné ci-dessus.
- Le calcul des retraites d'après la moyenne des trois meilleures années consécutives de salaire du participant plutôt que d'après la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire du participant.
- Le calcul des retraites d'après la moyenne des quatre meilleures années consécutives de salaire du participant plutôt que d'après la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire du participant.
- Permettre aux participants admissibles de prendre une retraite non réduite quand leur âge plus leurs années de service sont égaux à 85 ou plus, au lieu du facteur 90 à l'heure actuelle pour les participants admissibles dont l'âge de retraite normale est de 65 ans.
- Permettre aux participants admissibles de prendre une retraite non réduite quand leur âge plus leurs années de service sont égaux à 80 ou plus, au lieu du facteur 85 à l'heure actuelle pour les participants admissibles dont l'âge de retraite normale est de 60 ans.

Nous poursuivrons le développement de nos services, en améliorant les outils d'accès en ligne (e-access), et en renforçant nos méthodes et communications.

Gestion des risques

OMERS s'est engagé à assurer à ses participants la sécurité de leurs retraites en investissant dans un vaste éventail d'actifs qui rapportent des rendements élevés tout en évitant des risques indus. Notre objectif est de faire en sorte que la valeur du portefeuille de placements soit suffisante pour verser de façon continue toutes les prestations de retraite (le « passif ») promises aux participants du régime.

La capacité d'OMERS de répondre à cette obligation est affectée par deux facteurs :

- les fluctuations de la valeur du portefeuille de placements, qui sont dictées par les changements sur les marchés de placement (surtout le risque de marché et le risque de crédit),
- les variations de la valeur du passif actuariel du régime, qui sont dictées par les facteurs tant économiques que démographiques.

Notre démarche de gestion des risques s'étend à l'échelle de l'organisme et implique notre Conseil, les dirigeants et le personnel professionnel à tous les échelons de la hiérarchie. La gestion des risques fait partie de notre stratégie d'entreprise et de placement. Elle nous aide à produire les rendements de placement nécessaires pour tenir notre promesse en matière de retraites sans courir de risque de perte importante. De plus, le personnel d'OMERS est tenu de respecter des politiques, des procédés et des normes qu'une personne prudente adopterait dans la gestion de l'actif d'autrui. La gestion des risques est appuyée par notre Code de déontologie et de conduite professionnelle, par des politiques en matière de conflits d'intérêts et par notre système de procédés et de contrôles internes. En 2007, nous continuerons de renforcer nos activités de gestion des risques dans tout l'organisme.

OMERS a pour politique de diversifier l'actif de ses placements. Cette diversification vise à exposer différents segments du portefeuille de placement à différents risques de placement. Cette pratique réduit la volatilité générale des rendements et contribue à protéger le portefeuille de placements de l'impact négatif des rendements défavorables dans une catégorie d'actif, un secteur d'activité ou une région.

Notre priorité à long terme est de continuer à tenir notre promesse en matière de retraites. Pour gérer ce risque, OMERS examine et ajuste périodiquement la composition de son actif afin que les rendements à long terme soient suffisants pour faire face au passif du régime. Notre but consiste à gérer un actif qui respecte l'équilibre des risques et des rendements, évite la volatilité excessive du portefeuille de placements et est approprié à l'envergure et à la durée du passif du régime. La pondération ciblée de chaque catégorie d'actif, en pourcentage du portefeuille total, et les fourchettes autorisées associées, sont approuvées par le Conseil et examinées régulièrement par la direction.

Le passif actuariel du régime se comporte dans l'ensemble comme un mélange d'obligations nominales et à rendement réel. En raison des principes de diversification mentionnés plus haut et de la nécessité de maintenir des taux de cotisation raisonnables, OMERS investit dans un assortiment d'actions, d'infrastructure, de biens immobiliers et une vaste gamme d'instruments productifs d'intérêts gérés activement. Il s'ensuit un décalage entre les caractéristiques du passif actuariel et celles de l'actif, qui expose le régime à divers risques qu'il faut surveiller de près et gérer.

RISQUES AFFECTANT LE RÉGIME

Les risques susceptibles d'avoir un effet défavorable sur le régime, que doit affronter OMERS comportent cinq aspects principaux.

- Premièrement, il existe des risques liés aux placements (marché et crédit) qui sont inhérents à l'investissement sur les marchés des capitaux.
- Deuxièmement, il y a une foule de risques d'exploitation auxquels OMERS fait face dans l'exploitation de ses activités.
- Troisièmement, le régime fait face au risque lié aux hypothèses actuarielles qui pourraient avoir une incidence sur le passif actuariel et les taux de cotisation.
- Quatrièmement, il existe des risques stratégiques inhérents à l'exécution de notre plan à long terme.
- Enfin, il existe des risques liés à la législation, à la réglementation et à la réputation auxquels OMERS est confronté dans la gestion du régime et de la CR et dans le cadre de l'administration des régimes qui tombent sous le coup des lois du Canada.

Risque de placements

OMERS gère divers risques de placements qui sont liés à l'investissement sur les marchés de capitaux, notamment le risque de marché et le risque de crédit.

Risque de marché

Le risque de marché est associé à la fluctuation de la valeur d'un placement en raison des variations des conditions du marché, que ces variations soient dues à des facteurs propres au placement particulier ou à des facteurs touchant toutes les valeurs mobilières négociées sur le marché. Le

risque de marché est une notion qui englobe divers risques financiers, comme le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux produits de base, le risque lié aux actions et le risque de change. Une importante volatilité des taux d'intérêt, des cours des produits de base, des valeurs boursières et de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises dans lesquelles nos placements sont détenus peut affecter sensiblement la valeur de nos placements et l'excédent ou le déficit actuariel du régime.

OMERS a des politiques exigeant le recours à diverses stratégies de placement comme la diversification, les opérations de couverture et le recours aux instruments dérivés, afin d'atténuer les diverses formes de risque de marché. Notre exposition et nos positions de placement sont surveillées quotidiennement.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte quand une contrepartie est en défaut vis-à-vis de ses obligations de prêt contractuelles, y compris l'incapacité ou le refus de rembourser le capital emprunté, ou de verser des paiements d'intérêts exigibles. Plus généralement, le risque de crédit peut aussi mener à des pertes lorsque la notation des débiteurs est baissée par les agences de notation, en général menant à un fléchissement de la valeur de marché de leurs obligations.

OMERS a mis au point des politiques conçues pour gérer le risque de crédit en fixant des limites au risque de crédit pour chacune des entités sociales et en exigeant des biens en garantie, le cas échéant.

Risque lié à l'exploitation

Le risque lié à l'exploitation est le risque de perte financière découlant soit directement soit indirectement d'une erreur d'exploitation attribuable à l'échec des méthodes, systèmes, technologies, actions du personnel, ou attribuable à des événements externes imprévus. Le cadre des politiques et procédés chez OMERS est conçu pour identifier et gérer les risques liés à l'exploitation grâce à la mise en œuvre de contrôles évaluant l'intégrité des données, le traitement de l'information, la gestion des technologies de l'information et le caractère approprié des systèmes, des pratiques et des ressources humaines.

Risque lié aux hypothèses actuarielles

La capacité d'OMERS de verser des retraites est également assujettie aux risques associés aux hypothèses utilisées dans l'évaluation du passif actuariel du régime. Ce risque est double : (1) le risque que les conditions réelles du marché diffèrent sensiblement des paramètres utilisés dans l'évaluation du passif et (2) des changements imprévus intervenus dans les principaux paramètres. Les principaux paramètres entrant dans l'évaluation du passif actuariel comprennent les hypothèses sur les conditions économiques à long terme comme l'inflation, le taux de rendement réel des placements et le taux des augmentations salariales et les hypothèses sur les facteurs démographiques des participants comme les taux de mortalité, les taux d'invalidité et les taux de cessation d'emploi, les retraite anticipées et la situation de famille.

Afin de gérer ces risques, le Conseil nomme un actuaire indépendant pour évaluer chaque année le passif actuariel en fonction des hypothèses économiques et démographiques recommandées par l'actuaire, examinées par la direction et approuvées par le Conseil. La validité de toutes les hypothèses est surveillée chaque année par rapport aux résultats réels et ajustée, le cas échéant.

Risque stratégique

Le risque stratégique est le risque pour OMERS de ne pas réaliser les objectifs stratégiques à long terme. Le Conseil et le président-directeur général aident à la réalisation des objectifs stratégiques d'OMERS en surveillant les politiques d'OMERS et la planification et la réalisation des objectifs à long terme d'OMERS. Le président-directeur général doit rendre des comptes au Conseil en ce qui concerne les décisions relatives à tous les domaines de la gestion d'OMERS, y compris la politique de capitalisation, les stratégies de placement, les placements recherchés, les styles de gestion de placement et les résultats d'exploitation. Pour gérer ce risque, OMERS a établi un cadre de gouvernance, un processus de stratégie d'entreprise et des mesures du rendement.

Risque lié à la législation, à la réglementation et à la réputation

Le risque lié à la législation, à la réglementation et à la réputation découle de changements imprévus dans les exigences législatives ou réglementaires et les autres normes déontologiques ou de l'inobservation de celles-ci, qui peuvent compromettre la capacité d'OMERS de réaliser ses objectifs. Le Conseil et la direction avec l'aide de la Division juridique et d'experts-conseils indépendants surveillent les situations affectant la conformité à la réglementation et les situations qui pourraient entraîner des mesures en matière de réglementation. Nous avons mis en place des méthodes pour nous tenir au courant des nouvelles tendances de la réglementation qui seraient applicables à OMERS.

Le Conseil et la direction surveillent également les événements qui pourraient affecter les perceptions des parties prenantes ou du public vis-à-vis d'OMERS. La direction surveille aussi la perception d'OMERS en menant des sondages réguliers sur la satisfaction des participants et vis-à-vis de la perception du public quant aux questions susceptibles d'affecter OMERS.

Grâce à notre cadre de gouvernance et aux politiques et procédés en place, notamment notre Code de déontologie et de conduite professionnelle, et nos politiques en matière de conflits d'intérêts à l'intention des administrateurs et du personnel, nous nous efforçons de faire en sorte que les valeurs et les attentes comportementales sont bien comprises et intégrées dans l'ensemble de l'organisme afin de minimiser ces risques.

Conventions comptables critiques

OMERS a établi des procédés pour assurer que les conventions comptables sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada («PCGR») et qu'elles sont appliquées de manière uniforme, et que les processus de modification des méthodes sont adéquatement contrôlés et mis en oeuvre de manière appropriée et systématique.

Conformément aux PCGR du Canada, certaines conventions comptables d'OMERS exigent des jugements subjectifs ou complexes et des estimations relatives à des questions intrinsèquement incertaines. Le recours à des jugements et des estimations différents pourrait entraîner la constatation de montants sensiblement différents dans des conditions différentes ou avec des hypothèses différentes. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer sensiblement de nos estimations et hypothèses constatés dans les états financiers consolidés. Les estimations importantes incluses dans les états financiers consolidés concernent l'évaluation de certains placements et la détermination du passif actuariel.

OMERS a pour politique de comptabiliser tous les placements à la juste valeur; toutefois, l'établissement de la juste valeur fait intervenir la prise en considération de nombreux facteurs pour chaque type de placement détenu par le régime. La juste valeur est évaluée par référence aux cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. La juste valeur des placements sur les marchés privés qui ne sont pas cotés en bourse est en général fondée sur des évaluations internes ou externes à l'aide des méthodes d'évaluation généralement reconnues. La juste valeur des placements dans un fonds de capitaux d'investissement peut être fournie par le commandité du fonds. La juste valeur des placements sur les marchés privés est donc fondée sur des estimations qui sont intrinsèquement incertaines. OMERS a pour politique de faire appel à des évaluateurs externes agréés indépendants au moins une fois tous les trois ans ou pour un exercice au cours duquel l'évaluation a changé de plus de 15 pour cent par rapport à l'exercice précédent.

Les hypothèses actuarielles utilisées dans la détermination du passif actuariel reflètent les meilleures estimations de la direction quant aux facteurs économiques futurs comme le taux d'actualisation, le taux d'augmentation de la rémunération ouvrant droit à pension et l'inflation, ainsi qu'aux facteurs non économiques comme les taux de mortalité, les taux de retrait et les taux de départ en retraite des participants du régime. Ce processus est appuyé par notre actuaire indépendant. Les résultats réels du régime pourraient être différents de ces estimations et les écarts seront alors constatés comme gains ou pertes actuariels au cours des exercices ultérieurs.

Le sommaire des principales conventions comptables d'OMERS est présenté à la note 2 des états financiers consolidés, à partir de la page 45 du présent rapport annuel.

Chef de la direction d'OMERS

Le 1^{er} février 2007, le Conseil d'OMERS a annoncé que M. Paul Haggis, président-directeur général d'OMERS démissionnera dans le courant de 2007. Cette décision, qui intervient par consentement mutuel entre le Conseil et M. Haggis, tient compte des besoins futurs et de l'orientation d'OMERS. Le 28 février 2007, le Conseil d'administration a annoncé la nomination de M. Michael Nobrega comme nouveau président-directeur général à compter du 12 mars 2007. M. Nobrega est l'ancien président-directeur général de Borealis Capital Corporation (l'entité de placements en infrastructure d'OMERS). Ce changement ne devrait pas avoir une incidence importante sur les activités quotidiennes d'OMERS.

Opinion actuarielle

Au 31 décembre 2006

La plus récente évaluation actuarielle des prestations du régime de retraite principal agréé (le « régime de retraite principal d'OMERS » ou le « régime ») administré par la Société d'administration d'OMERS a été effectuée au 31 décembre 2006 à partir de la méthode actuarielle de répartition des prestations avec projection de salaires. Cette évaluation avait pour but de donner une image fidèle du niveau de provisionnement du régime au 31 décembre 2006 en vue de sa présentation dans le présent rapport annuel, conformément au chapitre 4100 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*.

Les résultats de cette évaluation actuarielle du régime ont révélé un passif actuariel total sur une base de continuité de 44 167 millions de dollars relativement aux prestations constituées pour les services accomplis jusqu'au 31 décembre 2006. À cette date, la valeur actuarielle de l'actif était de 41 785 millions de dollars, ce qui indique un déficit actuariel sur une base de continuité de 2 382 millions de dollars. Il faudra surveiller si les taux de cotisation demeurent suffisants pour faire en sorte que les cotisations ainsi que l'actif du régime et le revenu de placement qu'il rapporte suffisent au service de toutes les prestations futures.

Les prestations basées sur les pleins salaires sont des prestations fournies au moyen d'une convention de retraite (« CR ») en excédent des prestations maximales prévues par le régime, et elles ne sont pas pleinement précapitalisées. Le déficit actuariel relatif aux prestations de retraite pour les services rendus jusqu'au 31 décembre 2006 (calculé d'après des hypothèses conformes à celles utilisées pour le régime, sauf que le taux d'actualisation est ajusté pour obtenir approximativement l'effet de l'impôt remboursable de 50 pour cent relatif à la CR), net de l'actif de la CR, s'élevait à 143 millions de dollars. Les cotisations, basées sur les taux de cotisation du régime à la tranche supérieure, sont payables à la CR et calculées sur le salaire en excédent du salaire cotisable maximal d'après le régime. Il est prévu que si les cotisations à la CR continuent, les rentrées de fonds annuelles suffiront largement à couvrir les paiements annuels de prestations dans un avenir prévisible.

L'évaluation actuarielle du régime et de la CR au 31 décembre 2006 a été effectuée à partir des données sur les participants au 31 décembre 2005 et des données financières au 31 décembre 2006 fournies par la Société d'administration d'OMERS. Les données sur les participants en date du 31 décembre 2005 ont été ajustées en fonction des éléments suivants :

- les variations des données sur les participants jusqu'au 3 décembre 2006;
- les augmentations réelles en fonction de l'inflation des rentes versées et des versements de rentes différées au 1^{er} janvier 2007;
- la hausse estimative des salaires en 2006.

Nous avons examiné ces données et les avons comparées à celles fournies les années précédentes afin de juger de leur valeur et de leur cohérence. À notre avis, les conditions suivantes sont remplies :

- les données fournies sont satisfaisantes et fiables pour les besoins de cette évaluation;
- globalement, les hypothèses adoptées pour l'évaluation sont appropriées;
- les méthodes d'évaluation utilisées pour l'évaluation sont appropriées.

L'évolution future du régime et de la CR pourra cependant différer des hypothèses actuarielles et se traduire par des gains ou des pertes que révéleront les prochaines évaluations du régime.

Nous avons effectué l'évaluation et formulé notre opinion conformément aux pratiques actuarielles généralement reconnues.

WATSON WYATT CANADA ULC



Ian Markham

Fellow, Institut canadien des actuaires

Le 23 février 2007



Andrew K. Fung, F.S.A.

Fellow, Institut canadien des actuaires

Responsabilité de la direction, de l'actuaire et des vérificateurs externes

La Société d'administration d'OMERS (« OMERS ») est l'administrateur du régime de retraite principal aux termes de la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario*, (le « régime de retraite principal d'OMERS » ou le « régime ») et de la convention de retraite (« CR »). Les états financiers consolidés de la Société d'administration d'OMERS ont été préparés par la direction d'OMERS et approuvés par le Conseil d'administration de la Société d'administration d'OMERS (le « Conseil »). La direction est responsable du contenu des états financiers consolidés et de l'information financière présentée dans le rapport annuel.

La direction maintient des systèmes de contrôle interne et des procédés de soutien conçus pour garantir l'intégrité et la fidélité des données présentées, que les opérations sont dûment autorisées et que l'actif est adéquatement protégé. Ces mesures de contrôle comprennent un partage bien défini des responsabilités, l'obligation de rendre des comptes en matière de rendement, la communication rapide des politiques et procédés dans tout l'organisme et des normes élevées de recrutement et de formation du personnel. En outre, le service de vérification interne, qui relève directement du comité de vérification du Conseil, examine les systèmes de contrôle interne d'OMERS afin de s'assurer que ces contrôles sont appropriés et fonctionnent efficacement.

Le Conseil est responsable de l'approbation des états financiers consolidés annuels. Le comité de vérification, composé d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants ou des employés d'OMERS, aide le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités. Ce comité se réunit régulièrement avec la direction et les vérificateurs internes et externes pour examiner la portée et la date de leurs vérifications respectives, ainsi que les questions de contrôle interne et d'information financière portées à son attention et les résolutions adoptées. Le comité de vérification examine les états financiers consolidés annuels et en recommande l'approbation au Conseil.

L'actuaire est nommé par le Conseil. Sa responsabilité consiste à évaluer chaque année le passif actuariel du régime et de la CR conformément aux pratiques actuarielles reconnues et d'en faire rapport au Conseil. Les résultats de l'évaluation de l'actuaire paraissent dans l'opinion actuarielle à la page 39 du présent rapport annuel. Dans le cadre de son évaluation, l'actuaire établit la valeur des prestations prévues par le régime et par la CR en utilisant les hypothèses appropriées à l'égard des conditions économiques futures (comme l'inflation, les hausses salariales et le rendement des placements) et des facteurs démographiques (comme le taux de mortalité, le taux de cessation d'emploi et l'âge de la retraite). Ces hypothèses tiennent compte de la situation d'OMERS et de celle de ses participants actifs et anciens, et de ses retraités.

Les vérificateurs externes sont nommés eux aussi par le Conseil. Leur responsabilité consiste à faire rapport au Conseil sur la question de savoir si les états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net, du passif actuariel et du déficit de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport au passif actuariel d'OMERS, et de l'évolution de son actif net au cours de l'exercice, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les vérificateurs externes ont pleinement accès à la direction et au comité de vérification pour examiner toutes les constatations découlant de leur vérification portant sur l'intégrité de la présentation de l'information financière et sur le caractère suffisant des systèmes de contrôle interne sur lesquels ils fondent leur vérification. En ce qui a trait au passif actuariel qui est indiqué dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés et à l'égard duquel l'actuaire a donné son opinion, les vérificateurs externes utilisent le travail de l'actuaire. Le rapport des vérificateurs indique l'étendue de leur vérification et contient leur opinion.

À ma connaissance, le rapport annuel ne renferme aucune déclaration inexacte d'un fait important ni n'omet d'énoncer un fait important, qui est nécessaire pour qu'une déclaration n'induisse pas en erreur dans les conditions dans lesquelles elle a été faite, concernant la période visée par le rapport annuel.

À ma connaissance, les états financiers annuels et les autres éléments d'information financière inclus dans le rapport annuel donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net, de l'évolution de l'actif net et du déficit de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport au passif actuariel de la Société d'administration d'OMERS à la date et pour les périodes visées par le rapport annuel.

Le président-directeur général,

Le directeur financier,



Paul G. Haggis

Toronto, Canada

Le 23 février 2007



Patrick G. Crowley

Rapport des vérificateurs

Au Conseil d'administration de la Société d'administration d'OMERS

Nous avons vérifié l'état consolidé de l'actif net et l'état consolidé de l'application de l'actif net par rapport au passif actuariel et au déficit de la Société d'administration d'OMERS au 31 décembre 2006 et l'état consolidé de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société d'administration d'OMERS. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net et du déficit de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport au passif actuariel de la Société d'administration d'OMERS au 31 décembre 2006 ainsi que de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.c.r.l.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 23 février 2007

États financiers consolidés

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ACTIF NET

(en millions de dollars)

Aux 31 décembre

2006

2005

Actif

Placements (note 3)	60 610 \$	51 628 \$
Montants à recevoir sur les opérations en cours	138	258
Autres éléments d'actif (note 5)	724	663
Total de l'actif	61 472	52 549

Passif

Éléments de passif liés aux placements (note 6)	12 725	10 642
Montants à payer aux régimes de retraite administrés	741	639
Montants à payer sur les opérations en cours	363	130
Autres éléments de passif	38	73
Total du passif	13 867	11 484

Actif net	47 605 \$	41 065 \$
------------------	------------------	------------------

Les garanties, engagements et éventualités sont examinés à la note 15.

Les notes complémentaires aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états financiers.

Au nom du Conseil de la
Société d'administration d'OMERS

Membre

Membre

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

(en millions de dollars)

Pour les exercices terminés les 31 décembre

	2006	2005
Variations attribuables aux activités de placement		
Revenu net de placement (note 9)	6 530 \$	5 515 \$
Variations attribuables aux activités de retraite		
Cotisations (note 11)	1 792	1 534
Prestations (note 12)	(1 744)	(1 603)
Frais d'administration (note 13 a))	(38)	(36)
	10	(105)
Total de l'augmentation	6 540	5 410
Actif net au début de l'exercice	41 065	35 655
Actif net à la fin de l'exercice	47 605 \$	41 065 \$

Les notes complémentaires aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'APPLICATION DE L'ACTIF NET PAR RAPPORT AU PASSIF ACTUARIEL ET AU DÉFICIT

(en millions de dollars)

Aux 31 décembre

	2006	2005
Régime de retraite principal d'OMERS (note 7)		
Passif actuariel	44 167 \$	41 123 \$
Rajustement de la valeur actuarielle de l'actif net	5 791	2 707
Déficit	(2 382)	(2 784)
Actif net du régime de retraite principal d'OMERS	47 576	41 046
Convention de retraite (note 8)		
Passif actuariel	172	157
Déficit	(143)	(138)
Actif net de la convention de retraite	29	19
Actif net	47 605 \$	41 065 \$

Les notes complémentaires aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états financiers.

Notes complémentaires

NOTE 1 – DESCRIPTION DES RÉGIMES ADMINISTRÉS PAR LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION D'OMERS

Le 30 juin 2006, la Commission du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario a été prorogée comme personne morale sans capital-actions appelée Société d'administration d'OMERS (« OMERS »), aux termes de la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS »). OMERS est l'administrateur du régime de retraite principal au sens de la Loi sur OMERS (le « régime de retraite principal d'OMERS » ou le « régime »), et de la convention de retraite (« CR »). OMERS est chargé du placement de l'actif des caisses de retraite au sens de la Loi sur OMERS, conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario, à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (« *Loi de l'impôt sur le revenu* »), et à la Loi sur OMERS. De plus, la Société de promotion d'OMERS remplace la Province de l'Ontario en tant que promoteur du régime et de la CR décrits ci-dessous.

Régime de retraite principal d'OMERS

Le régime de retraite principal d'OMERS est un régime de retraite interentreprises créé en 1962 par une loi de l'Assemblée législative de l'Ontario, dont les participants sont principalement les employés des municipalités, des conseils locaux et des services publics, et les membres du personnel non enseignant des conseils scolaires de l'Ontario. Avant le 30 juin 2006, le régime était régi par la *Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* et le *Règlement 890 d'OMERS*, tel que modifié de temps à autre. Depuis le 30 juin 2006, le régime est régi par la Loi sur OMERS et les dispositions relatives aux prestations et les autres modalités du régime sont énoncés dans le texte du régime.

Le régime de retraite principal d'OMERS est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario et de l'Agence du revenu du Canada. Le régime est enregistré sous le numéro 0345983.

- a) **Capitalisation** – Le régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées provisionné par des cotisations versées à parts égales par les employeurs et les employés participants, ainsi que par les revenus de placement découlant de l'actif du régime. Les cotisations sont déterminées conformément à la Loi sur OMERS, à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et à la *Loi sur les régimes de retraite*, selon les besoins actuariels du régime.
- b) **Rentes de retraite** – L'âge de retraite normale (ARN) est de 65 ans pour tous les participants d'OMERS, à l'exception des policiers et des pompiers qui peuvent normalement prendre leur retraite dès l'âge de 60 ans. Le calcul du montant des prestations de retraite normale se fait en fonction du nombre d'années de service crédité du participant ainsi que de son salaire annuel moyen au cours des 60 mois de salaire consécutifs les plus élevés. Les prestations du régime sont coordonnées avec celles du Régime de pensions du Canada.
- c) **Prestations de décès** – Les prestations de décès sont payables au conjoint survivant, aux enfants à charge admissibles ou au bénéficiaire désigné au décès d'un participant et, dans certains cas, d'un retraité. En fonction des conditions d'admissibilité, la prestation peut être payée sous forme de rente de survivant, de versement unique ou des deux.
- d) **Retraits du régime** – Sous réserve des dispositions d'immobilisation, les participants dont l'emploi prend fin avant l'admissibilité à la retraite peuvent retirer du régime OMERS les sommes auxquelles ils ont droit.
- e) **Indexation des rentes de retraite** – Les prestations de retraite bénéficient d'une protection contre l'inflation grâce à un rajustement annuel égal à 100 pour cent de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (« IPC ») de l'année précédente. Cette protection est limitée à six pour cent par an. Si l'augmentation de l'IPC dépasse le plafond de six pour cent, tout excédent est reporté sur les années suivantes.
- f) **Rentes d'invalidité** – Les participants qui deviennent totalement invalides, au sens du régime, ont droit à une rente d'invalidité, quel que soit leur âge. Le calcul de cette rente se fait en fonction du nombre d'années de service décomptées du participant ainsi que de son salaire annuel moyen au cours des soixante mois de salaire consécutifs les plus élevés, comme pour les prestations de retraite normale. Les rentes d'invalidité se poursuivent jusqu'à la retraite normale ou jusqu'à ce que le participant puisse retourner au travail.
- g) **Impôt sur le revenu** – Le régime est un régime de pension agréé au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, de ce fait, les cotisations et le revenu de placement reçu ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Les activités de certaines entités détenant des placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure ou en biens immobiliers peuvent être imposables.

Convention de retraite

La CR a été établie dans le but d'offrir des prestations de retraite basées sur les pleins salaires aux participants dont la rémunération est supérieure à la somme qui produit la rente maximale permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le calcul de la valeur de ces prestations est fondé sur une évaluation actuarielle périodique. L'actif net disponible pour le service des prestations et les provisions actuarielles de la CR font l'objet d'une évaluation distincte de l'évaluation actuarielle du régime.

NOTE 2 – SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les états financiers consolidés ont été dressés selon le postulat de la continuité de l'exploitation conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et ils présentent l'information financière de la Société d'administration d'OMERS en tant qu'entité publiante distincte des employeurs et des participants au régime.

Certains chiffres comparatifs ont été retraités dans un but de conformité avec la présentation de l'exercice à l'étude.

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif et les résultats d'exploitation de toutes les entités de placement dont OMERS a effectivement le contrôle à des fins de comptabilisation, et des entités à détenteurs de droits variables dont OMERS est le bénéficiaire principal. Dans le cas des entités de placement dont OMERS a la propriété et le contrôle conjoints, aux fins de comptabilisation, les états financiers consolidés présentent un montant proportionnel de la juste valeur de l'actif, du passif et des résultats d'exploitation. Les entités sur lesquelles OMERS exerce une influence notable sont comptabilisées à la valeur de consolidation et présentées à la juste valeur.

Tous les soldes et opérations intersociétés importants ont été annulés lors de la consolidation.

Utilisation des estimations

Pour dresser les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et émettre des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif, du revenu et des frais, du passif actuariel et des montants connexes. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations importantes figurant dans les états financiers consolidés visent l'évaluation des placements sur les marchés privés et la détermination du passif actuariel.

Placements

Toutes les opérations de placement sont inscrites lorsque les risques et les avantages découlant de la propriété de ces placements sont transférés. Les titres négociés en bourse sont inscrits à la date de négociation de l'opération.

Les placements sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur représente la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes et consentantes, agissant en toute liberté. Au mieux, elle est attestée par le cours de clôture du marché, s'il en existe un. La juste valeur est calculée en fonction des conditions du marché à un moment précis et elle peut ne pas être représentative de la juste valeur future.

Lorsqu'un actif ou passif de placement n'est pas coté en bourse, une méthode d'évaluation appropriée est utilisée annuellement par la direction pour établir la juste valeur à l'aide de techniques d'évaluation appropriées, notamment : la valeur actualisée des flux de trésorerie, le multiple cours-bénéfice, les taux courants du marché des instruments qui présentent des caractéristiques semblables ou d'autres modèles d'établissement de prix, le cas échéant. Des évaluateurs externes agréés procèdent à l'examen des évaluations faites par la direction afin de déterminer le caractère raisonnable des évaluations de chaque placement important sur les marchés privés au moins une fois tous les trois ans ou pendant tout exercice au cours duquel l'évaluation a changé de plus de quinze pour cent par rapport à l'exercice précédent.

L'écart entre la valeur d'un actif ou d'un passif au moment de son acquisition et sa juste valeur actuelle tient compte des variations des taux du marché et du risque de crédit de l'émetteur depuis la date d'acquisition initiale. La plus-value ou moins-value non réalisée de la juste valeur des placements correspond à l'évolution de la juste valeur rajustée pour tenir compte des flux de trésorerie de l'exercice, et elle est constatée à titre de revenu net ou de perte nette de placement dans l'état consolidé de l'évolution de l'actif net.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- (i) Les dépôts à court terme sont comptabilisés au coût qui, avec les intérêts créditeurs courus, se rapproche de la juste valeur.
- (ii) Les obligations et débentures, les obligations à rendement réel et les actions cotées en bourse sont évaluées au cours du marché à la fin de l'exercice, lorsque cette valeur est disponible. Lorsque cette valeur n'est pas disponible dans le cas de ces instruments, des placements hypothécaires et des titres de créance privés, les valeurs estimatives sont calculées par l'actualisation des flux de trésorerie d'après les taux de rendement actuels de titres comparables sur le marché et à l'aide d'évaluations indépendantes de biens et d'analyses financières.
- (iii) Les placements sur les marchés privés comprennent des placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure et en biens immobiliers détenus directement ou à titre de commanditaire. Dans le cas des placements sur les marchés privés, la conclusion de l'achat ou de la vente d'un placement identique ou semblable constitue souvent le moyen le plus objectif de déterminer la juste valeur. D'autres événements mettant en cause des tiers sont également pris en considération pour déterminer la juste valeur. Bien qu'elles ne soient pas exactes, les méthodes d'évaluation peuvent fournir des estimations ou préciser les fourchettes de prix qu'une tierce partie raisonnable paierait pour ces éléments d'actif dans des conditions de pleine concurrence. Les placements d'OMERS sur les marchés privés sont évalués comme suit :
 - La juste valeur des placements productifs d'un revenu futur raisonnablement prévisible ou dont la valeur découle de la valeur de biens ou de marchandises est égale au montant de l'évaluation.
 - La juste valeur des placements sur les marchés privés dans des sociétés inactives ou en démarrage est égale au prix coûtant jusqu'à ce qu'il existe une raison précise et vérifiable objectivement de modifier cette valeur, avec évaluation à l'appui.
 - La juste valeur des placements sur les marchés privés acquis durant l'exercice en cours est égale au prix coûtant, à moins qu'il existe une raison précise et vérifiable objectivement de modifier cette valeur, avec évaluation à l'appui.
 - La juste valeur d'un placement dans un fonds privé, lorsque la capacité d'OMERS d'accéder à l'information sur les placements de chaque fonds sous-jacent est restreinte, par exemple en vertu d'une convention de société en commandite, est égale à la valeur fournie par le commandité du fonds, à moins que la direction soit mise au courant d'une raison précise et vérifiable objectivement de modifier cette valeur.
- (iv) Les instruments financiers dérivés, y compris les swaps, contrats à terme, contrats d'option et contrats à livrer, sont présentés à la juste valeur avec les gains et pertes non réalisés inclus dans le revenu net de placement. Les justes valeurs sont établies à l'aide des cours du marché s'ils sont disponibles et, dans le cas contraire, par l'actualisation des flux de trésorerie.

Revenu ou perte de placement

Le revenu ou la perte de placement comprend ce qui suit : les intérêts créditeurs; les dividendes; le bénéfice ou la perte d'exploitation des entités de placement consolidées et constatées à la valeur de consolidation, selon la méthode de la comptabilité d'exercice; les gains et les pertes réalisés à la vente de placements; la plus-value et la moins-value non réalisées de la juste valeur des placements.

Quand OMERS est en mesure d'exercer une influence notable sur l'exploitation d'un placement sur un marché privé, le bénéfice net est constaté à la valeur de consolidation et le placement est ajusté à sa juste valeur. Lorsque OMERS ne peut exercer un contrôle ou une influence notable sur un tel placement, le bénéfice est constaté à titre de dividendes, ou des distributions sont déclarées et le placement est ajusté à sa juste valeur.

Éléments de passif liés aux placements

Les éléments de passif liés aux placements comprennent les débentures, prêts hypothécaires et autres créances liées principalement à des placements en biens immobiliers et en infrastructure. Les éléments de passif liés aux placements comprennent aussi l'obligation d'OMERS de rendre les garanties en trésorerie reçues dans le cadre des opérations de prêt de titres. La juste valeur des éléments de passif liés aux placements est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie d'après les taux de rendement courants sur le marché, sauf dans le cas des éléments à court terme, qui sont constatés au coût.

Montants à recevoir/à payer sur les opérations en cours

En ce qui a trait aux opérations sur titres, la juste valeur des montants à recevoir sur les opérations en cours se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Dans le cas des contrats d'instruments dérivés, les gains et pertes non réalisés sont compris dans les montants à recevoir ou à payer sur les opérations en cours.

Conversion de devises

Certains placements d'OMERS sont libellés en différentes devises. La juste valeur de ces placements est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change non réalisés découlant de cette conversion sont compris dans le gain net ou la perte nette sur les placements. Une fois qu'un placement libellé en devises est vendu, le gain ou la perte de change réalisé au règlement est inscrit à titre de gain ou de perte réalisé à la vente de placements.

Montants à payer aux régimes de retraite administrés

OMERS administre des fonds, aux termes d'ententes contractuelles et avec l'approbation du gouvernement de l'Ontario, pour le compte du Conseil des gouverneurs de l'Université Ryerson, du ministre de l'Énergie de l'Ontario (The Ontario Hydro Guarantee Fund) et du Transit Windsor Fund. OMERS est autorisé, en vertu des diverses ententes, à récupérer ses frais d'administration de placements pour les régimes susmentionnés.

Le montant à payer aux régimes de retraite administrés leur est crédité avec le revenu selon leur participation proportionnelle dans le revenu de placement d'OMERS et le solde reflète leur participation proportionnelle dans la juste valeur des placements d'OMERS.

Prestations de retraite constituées

La valeur des prestations de retraite constituées du régime est basée sur une évaluation actuarielle par la méthode de répartition des prestations constituées (au prorata des services) préparée par une société d'actuaire indépendante. Le calcul de cette obligation, effectué conformément aux méthodes actuarielles reconnues, est fondé sur des hypothèses et des méthodes actuarielles adoptées par OMERS pour établir les besoins de financement à long terme du régime. L'évaluation actuarielle figurant dans les états financiers consolidés correspond à l'évaluation aux fins de la capitalisation.

La méthode d'évaluation utilisée pour estimer les prestations de retraite constituées de la CR repose sur la même base que celle du régime.

Valeur actuarielle de l'actif net et rajustement de la valeur actuarielle

La valeur actuarielle de l'actif net du régime est déterminée par l'amortissement sur cinq ans des rendements annuels des placements supérieurs ou inférieurs à l'hypothèse de rendement à long terme. Pour obtenir la valeur actuarielle de l'actif net, la juste valeur de l'actif net est rajustée en fonction de la valeur actuarielle non amortie.

Cotisations

Les cotisations des employeurs et des participants dues au régime et à la CR à la fin de l'exercice sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les achats de service, qui comprennent, sans qu'ils y soient limités, les congés autorisés, la conversion d'âge de retraite normale, les rajustements de contrats et les transferts d'autres régimes de retraite, sont inscrits à la réception du montant de l'achat.

Prestations

Les prestations servies aux participants retraités sont inscrites lorsqu'elles sont dues le premier du mois. Les versements de la valeur escomptée et les transferts à d'autres régimes de retraite sont inscrits dans la période où ils sont payés. Les prestations constituées des participants actifs sont inscrites en tant qu'élément de la provision actuarielle.

NOTE 3 – PLACEMENTS

Placements avant l'attribution de l'effet des contrats d'instruments dérivés et de l'actif et du passif liés aux placements :

(en millions de dollars)	2006		2005	
	Juste valeur	Prix coûtant	Juste valeur	Prix coûtant
Placements sur les marchés publics				
Placements productifs d'intérêts				
Encaisse et dépôts à court terme (i)	11 352 \$	11 352 \$	11 696 \$	11 696 \$
Obligations et débentures (ii)	6 446	6 281	6 417	6 225
Obligations à rendement réel	1 969	1 685	1 660	1 265
Prêts hypothécaires et titres de créance privés (iii)	1 364	1 305	1 569	1 494
	21 131	20 623	21 342	20 680
Actions de sociétés ouvertes				
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	9 518	6 127	8 466	5 471
Actions de sociétés ouvertes étrangères	12 924	9 978	9 530	8 312
	22 442	16 105	17 996	13 783
Total des placements sur les marchés publics	43 573	36 728	39 338	34 463
Actions de sociétés fermées				
Actions de sociétés fermées canadiennes (iv)	1 320	1 093	1 143	982
Actions de sociétés fermées étrangères	1 591	1 645	1 248	1 272
	2 911	2 738	2 391	2 254
Placements en infrastructure	5 585	5 110	3 719	3 475
Placements en biens immobiliers	8 541	7 597	6 180	5 920
Total des placements	60 610	52 173	51 628	46 112
Actif lié aux placements				
Montants à recevoir sur les opérations en cours	138	59	258	47
Autres éléments d'actif liés aux placements (note 5)	561	561	507	491
	699	620	765	538
Passif lié aux placements				
Éléments de passif liés aux placements (note 6)	(12 725)	(12 536)	(10 642)	(10 462)
Montants à payer sur les opérations en cours	(363)	(66)	(130)	(50)
	(13 088)	(12 602)	(10 772)	(10 512)
Actif net lié aux placements	48 221 \$	40 191 \$	41 621 \$	36 138 \$

(i) Comprend 119 millions de dollars d'encaisse affectée (70 millions de dollars en 2005).

(ii) Comprend des obligations et débentures étrangères ayant une juste valeur de 142 millions de dollars (194 millions de dollars en 2005).

(iii) Comprend des prêts hypothécaires ayant une juste valeur de 919 millions de dollars (1 072 millions de dollars en 2005).

(iv) Comprend les propriétés extractives d'une juste valeur de 217 millions de dollars (271 millions de dollars en 2005).

OMERS participe à un programme de prêt de titres aux termes duquel il prête à des tiers des titres qu'il possède. Pour les titres prêtés, OMERS reçoit des droits et détient en garantie de la trésorerie ou des titres d'une qualité de crédit supérieure. Au 31 décembre 2006, des titres d'une juste valeur estimative de 8 061 millions de dollars (6 589 millions de dollars en 2005) ont été prêtés et OMERS a reçu en garantie des biens d'une juste valeur estimative de 8 313 millions de dollars (6 787 millions de dollars en 2005), dont 7 153 millions de dollars (6 344 millions de dollars en 2005) étaient constitués d'une garantie en trésorerie investie dans des placements productifs d'intérêts à court terme.

Au 31 décembre, OMERS détenait les placements suivants, dont la juste valeur ou le prix coûtant de chacun était supérieur à un pour cent de la juste valeur ou du prix coûtant de l'actif net lié aux placements :

(en millions de dollars)	2006			2005		
	Nombre de placements	Juste valeur	Prix coûtant	Nombre de placements	Juste valeur	Prix coûtant
Placements sur les marchés publics	5	2 427 \$	1 768 \$	2	849 \$	694 \$
Placements sur les marchés privés	7	5 447	4 697	4	2 928	2 355
	12	7 874 \$	6 465 \$	6	3 777 \$	3 049 \$

Les placements sur les marchés publics dont le prix coûtant ou la juste valeur est supérieur à un pour cent de la juste valeur ou du prix coûtant de l'actif net lié aux placements comprennent deux placements productifs d'intérêts émis par le gouvernement du Canada et des titres participatifs de la Société Financière Manuvie, de la Banque Royale du Canada et de la Banque Toronto-Dominion. Les placements sur les marchés privés dont le prix coûtant ou la juste valeur est supérieur à un pour cent de la juste valeur ou du prix coûtant de l'actif net lié aux placements comprennent une participation de société en commandite dans Bruce Power, un billet structuré de la Banque Royale du Canada, une participation dans Scotia Gas Networks PLC, une participation dans Associated British Ports PLC et une participation immobilière dans le centre commercial Yorkdale, situé en Ontario, et les hôtels The Fairmont Banff Springs et The Fairmont Chateau Lake Louise, tous deux situés en Alberta.

L'actif net lié aux placements d'OMERS selon les principales catégories de placements s'établit comme suit :

(en millions de dollars) Au 31 décembre 2006	Marchés publics					
	Productifs d'intérêts	Actions de sociétés ouvertes	Actions de sociétés fermées	Infra-structure	Biens immobiliers	Total
Actif des placements	21 131 \$	22 442 \$	2 911 \$	5 585 \$	8 541 \$	60 610 \$
Ventilation – trésorerie et autres	(4 159)	3 803	11	107	238	-
Éléments d'actif liés aux placements	78	165	98	258	100	699
Éléments de passif liés aux placements	(7 161)	(371)	(136)	(2 115)	(3 305)	(13 088)
Actif net lié aux placements	9 889 \$	26 039 \$	2 884 \$	3 835 \$	5 574 \$	48 221 \$

(en millions de dollars) Au 31 décembre 2005	Marchés publics					
	Productifs d'intérêts	Actions de sociétés ouvertes	Actions de sociétés fermées	Infra-structure	Biens immobiliers	Total
Actif des placements	21 342 \$	17 996 \$	2 391 \$	3 719 \$	6 180 \$	51 628 \$
Ventilation – trésorerie et autres	(4 709)	4 230	69	240	170	-
Éléments d'actif liés aux placements	81	280	103	203	98	765
Éléments de passif liés aux placements	(6 354)	(129)	(51)	(1 772)	(2 466)	(10 772)
Actif net lié aux placements	10 360 \$	22 377 \$	2 512 \$	2 390 \$	3 982 \$	41 621 \$

Gestion du risque de placement

La gestion du risque a trait à la compréhension et à la gestion active des risques liés à l'ensemble des secteurs d'activité et de leur mode d'exploitation connexe. Les placements sont essentiellement exposés au risque de change, à la fluctuation des taux d'intérêt, au risque de marché et au risque de crédit. OMERS a mis en œuvre des procédés et des méthodes formels qui prévoient une répartition de l'actif cible entre les placements productifs d'intérêts, en actions de sociétés ouvertes, en actions de sociétés fermées, en infrastructure et en biens immobiliers. Les politiques d'OMERS imposent aussi la diversification des placements dans chacune des catégories et fixent des plafonds d'exposition pour chaque placement et contrepartie. OMERS se sert en outre, le cas échéant, d'instruments dérivés pour l'aider à gérer ces risques (note 4).

Risque de change

Le risque de change découle du fait qu'OMERS détient des placements libellés dans d'autres monnaies que le dollar canadien et conclut des contrats dérivés l'exposant à des devises. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport à ces devises peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la juste valeur des placements. OMERS a mis en place un programme de couverture du risque de change selon lequel une partie du risque lié à sa position de change est couverte à l'aide de contrats de change à terme. OMERS prend aussi des positions actives en devises afin d'ajouter de la valeur. La position de change totale d'OMERS, l'incidence du programme de couverture du risque de change (couverture et opérations de change) et la position de change nette au 31 décembre se présentent comme suit :

(en millions – équivalent en dollars canadiens)	2006 – Juste valeur				2005 – Juste valeur			
	Position totale	Couverture de change		Position nette	Position totale	Couverture de change		Position nette
		Couverture	Opérations de change			Couverture	Opérations de change	
Canada	29 426 \$	11 020 \$	(80) \$	40 366 \$	25 833 \$	9 054 \$	148 \$	35 035 \$
États-Unis	9 034	(5 204)	(589)	3 241	7 953	(4 936)	(200)	2 817
Zone euro	2 924	(1 706)	(97)	1 121	2 423	(1 246)	(179)	998
Royaume-Uni	2 765	(2 308)	22	479	1 650	(1 199)	2	453
Japon	1 360	(728)	620	1 252	1 569	(761)	119	927
Autres pays de la région du Pacifique	1 033	(462)	5	576	889	(367)	(6)	516
Marchés émergents	855	(76)	71	850	642	(74)	82	650
Autres pays d'Europe	824	(536)	48	336	662	(471)	34	225
	48 221 \$	- \$	- \$	48 221 \$	41 621 \$	- \$	- \$	41 621 \$

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif et du passif d'OMERS. Du fait de l'indexation des droits aux prestations et de la nature relativement à long terme de ces prestations de retraite (notes 7 et 8), le passif est touché par l'inflation et les taux de rendement à long terme, tandis que la valeur de l'actif est surtout touchée par les marchés boursiers et les variations à court terme des taux d'intérêt. Le portefeuille productif d'intérêts comporte des lignes directrices quant à la concentration, à la durée et à la distribution, qui sont conçues pour atténuer le risque découlant de la fluctuation des taux d'intérêt.

Le classement selon la durée jusqu'à l'échéance des placements productifs d'intérêts est fondé sur les échéances contractuelles et il est le suivant :

(en millions de dollars)	2006					2005	
	Durée jusqu'à l'échéance			Rendement réel moyen (i)	Rendement réel moyen (i)	Total	Rendement réel moyen (i)
	Moins de un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans				
Encaisse et dépôts à court terme	11 352 \$	- \$	- \$	4,28 %	11 352 \$	11 696 \$	3,30 %
Obligations et débetures	568	2 187	3 691	4,28 %	6 446	6 417	4,06 %
Obligations à rendement réel (ii)	-	-	1 969	1,81 %	1 969	1 660	1,46 %
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	110	563	691	5,36 %	1 364	1 569	5,22 %
	12 030 \$	2 750 \$	6 351 \$	4,12 %	21 131 \$	21 342 \$	3,53 %

(i) Le taux de rendement réel moyen représente le taux moyen pondéré nécessaire pour actualiser les rentrées de fonds contractuelles futures à la valeur de marché courante.

(ii) Les taux de rendement des obligations à rendement réel sont fonction des taux d'intérêt réels. L'inflation aura un impact sur le taux de rendement final.

Après avoir donné effet aux contrats dérivés et aux éléments d'actif et de passif liés aux placements, une augmentation ou une diminution de un pour cent des taux d'intérêt nominaux entraînerait une hausse ou une baisse approximative de 8,1 pour cent (6,2 pour cent en 2005) de la valeur des placements productifs d'intérêts. De même, une augmentation ou une diminution de un pour cent des taux d'intérêt réels se solderait par une augmentation ou une diminution approximative de 21,7 pour cent (24,0 pour cent en 2005) de la valeur des obligations à rendement réel.

Les obligations et débetures comprennent principalement des titres d'emprunt du gouvernement du Canada et de gouvernements provinciaux. Les titres d'emprunt de sociétés de 1 035 millions de dollars (2 004 millions de dollars en 2005) représentent 12,3 pour cent (24,8 pour cent en 2005) de la juste valeur de marché des obligations et des débetures (y compris des obligations à rendement réel).

Risque de marché

Le risque de marché est associé à la fluctuation de la valeur d'un placement en raison des variations des conditions du marché, que ces variations soient dues à des facteurs propres au placement particulier ou à des facteurs touchant toutes les valeurs mobilières négociées sur le marché. OMERS investit dans un portefeuille de placements diversifié, conformément aux politiques approuvées par le Conseil, et recourt aux instruments financiers dérivés conçus pour atténuer l'impact du risque de marché.

Risque de crédit

OMERS est exposé au risque de crédit si une contrepartie est en situation de défaut ou devient insolvable. OMERS a prévu des critères en matière de placement conçus de manière à gérer le risque de crédit et ce, en fixant des limites au risque de crédit dans le cas de chacune des entités. Le risque de crédit découlant d'instruments financiers dérivés est expliqué plus en détail à la note 4.

NOTE 4 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend des fluctuations de la valeur des éléments d'actif ou des indices sous-jacents. Les opérations sur instruments dérivés sont menées sur le marché hors cote, directement entre deux contreparties, ou sur les marchés boursiers réglementés.

OMERS a recours à des instruments financiers dérivés, le cas échéant, pour gérer la composition de l'actif et pour faciliter la gestion de l'exposition aux risques financiers, notamment le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de marché, sans acheter ou vendre directement les actifs ou devises sous-jacents. Dans certains cas, les instruments dérivés servent à accroître le rendement ou à créer parallèlement des placements synthétiques.

Les types de contrats généralement conclus par OMERS sont les suivants :

Swaps de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt sont des ententes contractuelles selon lesquelles deux parties conviennent d'échanger des paiements à taux fixe ou flottant, ou les deux, en fonction de montants nominaux.

Swaps sur obligations et sur actions

Les swaps sur obligations et sur actions sont des ententes contractuelles selon lesquelles deux parties conviennent d'échanger une série de flux de trésorerie en fonction des variations de la valeur d'une obligation ou de capitaux propres, d'un panier d'instruments ou d'un indice.

Options sur actions et sur obligations

Les options sur actions et sur obligations sont des ententes contractuelles aux termes desquelles le vendeur accorde à une contrepartie le droit, sans l'y obliger, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) une quantité précise d'instruments financiers au plus tard à une date future précise et à un prix prédéterminé. Les instruments financiers peuvent comprendre un panier d'actions ou d'obligations, un indice obligataire ou boursier ou un instrument de créance ou de capitaux propres à émission unique. Le vendeur reçoit une prime de la contrepartie pour ce droit. Les options peuvent être négociées à la cote ou échangées sur le marché hors cote.

Contrats à terme sur obligations

Les contrats à terme sur obligations sont des ententes contractuelles visant l'achat ou la vente d'une obligation donnée, d'un panier d'obligations ou d'un indice obligataire à un prix et à une date donnés à l'avenir. Les contrats à terme sont des contrats établis sur mesure négociés sur le marché hors cote.

Contrats à terme standardisés sur indice boursier

Les contrats à livrer sur indice boursier sont des ententes visant l'achat ou la vente d'indices boursiers précis à un prix et à une date donnés à l'avenir. Les contrats à terme standardisés sur indice boursier sont négociés pour des montants standardisés sur les marchés réglementés et font l'objet de règlements quotidiens en espèces en fonction des variations de juste valeur.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont des obligations aux termes desquelles deux contreparties conviennent d'échanger une devise contre une autre à un prix donné pour règlement à une date future prédéterminée. OMERS recourt aux contrats de change à terme pour effectuer des placements dans des devises autres que le dollar canadien, couvrir le risque de change et négocier activement.

OMERS est exposé à des pertes liées au crédit advenant la non-exécution par les contreparties associées aux instruments financiers dérivés. Afin d'atténuer ce risque, OMERS :

- ne traite qu'avec des contreparties hautement notées, généralement d'importantes institutions financières dont la notation minimale est de « A », note corroborée par une agence de notation reconnue;
- atténue le risque de crédit en obtenant des paiements périodiques équivalents à la juste valeur des contrats.

Le risque de crédit représente le montant maximal qui serait à risque à la date de fin d'exercice si les contreparties ne respectaient aucunement leurs contrats et s'il était impossible de mettre à exécution le droit de compensation. L'exposition au risque de crédit relative aux instruments financiers dérivés est représentée par le coût de remplacement à recevoir des contrats avec les contreparties, déduction faite de tout paiement reçu par anticipation sur garantie ou sur marge à la date de fin d'exercice.

Le risque de crédit lié aux contrats à terme standardisés est minime du fait que la contrepartie est une bourse plutôt qu'une société, que les contrats sont établis à la valeur du marché et que les marges à recevoir et à payer sont réglées au comptant quotidiennement.

Le tableau suivant résume le portefeuille d'instruments dérivés d'OMERS et les risques de crédit connexes :

(en millions de dollars)	2006			2005		
	Valeur nominale (i)	Juste valeur (ii)		Valeur nominale (i)	Juste valeur (ii)	
		Éléments d'actif (iii)	Éléments de passif		Éléments d'actif (iii)	Éléments de passif
Contrats sur taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt	404 \$	16 \$	(3) \$	984 \$	19 \$	(11) \$
Swaps sur indices obligataires	421	–	(3)	477	4	–
Options sur obligations achetées (iv)	99	1	–	–	–	–
	924	17	(6)	1 461	23	(11)
Contrats sur actions						
Contrats à livrer sur indice boursier	3 852	–	(10)	4 834	–	(32)
Swaps sur indices boursiers	609	28	–	1 127	44	–
Swaps sur actions	–	–	–	19	9	–
Options sur actions vendues (v)	25	–	(1)	68	–	(2)
	4 486	28	(11)	6 048	53	(34)
Contrats de change à terme	11 977	35	(281)	12 123	135	(38)
Total	17 387 \$	80 \$	(298) \$	19 632 \$	211 \$	(83) \$

- (i) La valeur nominale de référence représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué afin de calculer l'échange des liquidités et en conséquence, elle n'est pas inscrite dans les états financiers consolidés.
- (ii) La juste valeur représente les gains ou pertes non réalisés découlant des contrats dérivés qui sont inscrits dans l'état consolidé de l'actif net selon la juste valeur du contrat dérivé. La juste valeur correspond au coût de remplacement de tous les contrats en cours dans les conditions actuelles du marché. Les contrats présentant une juste valeur positive sont inclus dans les montants à recevoir sur les opérations en cours. Les contrats présentant une juste valeur négative sont inclus dans les montants à payer sur les opérations en cours.
- (iii) La juste valeur des actifs dérivés représente le coût de remplacement relatif au risque de crédit ou la perte à laquelle OMERS est exposé en cas de défaut de contreparties aux contrats dérivés. Les montants ne prennent pas en compte les contrats juridiques qui permettent la compensation des positions ni les garanties pouvant être détenues.
- (iv) La prime payée sur les options sur obligations achetées s'élève à 1 million de dollars (néant en 2005).
- (v) La prime reçue sur les options sur actions vendues s'élève à 1 million de dollars (3 millions de dollars en 2005).

Durée jusqu'à l'échéance d'après la valeur nominale de référence :

(en millions de dollars)	2006				2005			
	Contrats sur taux d'intérêt	Contrats sur actions	Contrats de change à terme	Total	Contrats sur taux d'intérêt	Contrats sur actions	Contrats de change à terme	Total
Moins de un an	573 \$	4 486 \$	11 977 \$	17 036 \$	1 067 \$	6 048 \$	12 123 \$	19 238 \$
Un an à cinq ans	284	-	-	284	327	-	-	327
Plus de cinq ans	67	-	-	67	67	-	-	67
	924 \$	4 486 \$	11 977 \$	17 387 \$	1 461 \$	6 048 \$	12 123 \$	19 632 \$

NOTE 5 – AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Les autres éléments d'actif comprennent les débiteurs opérationnels, les produits à recevoir et les autres éléments d'actif liés aux actions de sociétés fermées, à l'infrastructure et aux biens immobiliers, ainsi que les cotisations à recevoir et les autres débiteurs non liés aux placements.

(en millions de dollars)	2006	2005
Débiteurs liés aux placements	456 \$	360 \$
Charges reportées, charges payées d'avance et autres	105	147
Autres éléments d'actif liés aux placements	561	507
Cotisations à recevoir	146	143
Autres éléments d'actif non liés aux placements	17	13
	724 \$	663 \$

NOTE 6 – ÉLÉMENTS DE PASSIF LIÉS AUX PLACEMENTS

(en millions de dollars)	2006	2005
Dette à long terme a)	4 591 \$	3 562 \$
Créditeur aux termes du programme de prêts de titres b)	7 153	6 344
Produits comptabilisés d'avance	106	100
Créditeurs	875	636
	12 725 \$	10 642 \$

a) La dette à long terme comprend ce qui suit :

(en millions de dollars)	2006		Taux d'intérêt moyen pondéré de 2006	2005		Taux d'intérêt moyen pondéré de 2005
	Juste valeur	Coût		Juste valeur	Coût	
Biens immobiliers						
Créances garanties (i)	734 \$	700 \$	5,46 %	821 \$	773 \$	5,36 %
Débetures, série A (ii)	531	500	4,28 %	539	500	4,19 %
Débetures, série B (iii)	502	500	4,30 %	508	500	4,01 %
Effets de commerce (iv)	1 138	1 138	4,31 %	298	298	3,29 %
Créances non garanties	1	1	6,43 %	2	2	7,53 %
	2 906	2 839	5,18 %	2 168	2 073	4,47 %
Placements en infrastructure						
Créances garanties (v)	1 626	1 496	5,42 %	1 376	1 282	5,60 %
Créances non garanties	18	18	4,50 %	18	18	7,42 %
	1 644	1 514	5,41 %	1 394	1 300	5,62 %
Actions de sociétés fermées						
Créances garanties (vi)	41	41	5,27 %	–	–	–
Total (vii)	4 591 \$	4 394 \$	5,26 %	3 562 \$	3 373 \$	4,92 %

- (i) Comprend des prêts hypothécaires et d'autres créances garanties aux échéances variées jusqu'à 2027, chaque titre de créance étant garanti par un bien immobilier déterminé.
- (ii) Débetures d'OMERS Realty Corporation, série A, à 5,48 pour cent émises le 27 novembre 2002 et échéant le 31 décembre 2012.
- (iii) Débetures d'OMERS Realty Corporation, série B, à 4,69 pour cent émises le 25 avril 2003 et échéant le 2 juin 2008.
- (iv) Effet de commerce d'OMERS Realty Corporation avec échéances au 31 décembre 2006 jusqu'au 28 mars 2007.
- (v) Comprend des prêts hypothécaires et d'autres créances garanties aux échéances variées jusqu'à 2031, chaque titre de créance étant garanti par un placement en infrastructure déterminé.
- (vi) Facilité de crédit échéant le 11 avril 2011, garantie par des actifs déterminés de sociétés fermées.
- (vii) Remboursements de capital prévus pour chacun des cinq exercices postérieurs au 31 décembre 2006 et par la suite :

(en millions de dollars)

2007	1 272 \$
2008	749
2009	120
2010	221
2011	119
Par la suite	1 913
	4 394 \$

b) Dans le cadre du programme de prêts de titres, OMERS reçoit une garantie en trésorerie qu'il investit dans des placements à court terme productifs d'intérêts. OMERS est tenu de rembourser la garantie en trésorerie à l'expiration de l'entente.

NOTE 7 – RÉGIME DE RETRAITE PRINCIPAL D'OMERS

Le régime de retraite principal d'OMERS est un régime de retraite interentreprises administré par OMERS dont les participants sont principalement les employés des municipalités, des conseils locaux et des services publics, et les membres du personnel non enseignant des conseils scolaires de l'Ontario. Le régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario et de l'Agence du revenu du Canada.

Récapitulatif des états financiers du régime au 31 décembre et de l'exercice terminé à cette date :

(en millions de dollars)	2006	2005
État de l'actif net		
Actif net de placement (i)	47 466 \$	40 973 \$
Autres éléments d'actif	148	145
Autres éléments de passif	(38)	(72)
Actif net	47 576 \$	41 046 \$
État de l'évolution de l'actif net		
Revenu net de placement	6 528 \$	5 514 \$
Cotisations	1 780	1 525
Prestations	(1 740)	(1 600)
Frais d'administration des retraites	(38)	(36)
Total de l'augmentation	6 530	5 403
Actif net au début de l'exercice	41 046	35 643
Actif net à la fin de l'exercice	47 576 \$	41 046 \$

(i) Exclut les montants à payer à d'autres régimes de retraite administrés par OMERS.

Valeur actuarielle de l'actif net du régime

La valeur actuarielle de l'actif net du régime est établie de façon que les rendements des placements supérieurs et inférieurs à l'hypothèse de rendement à long terme de 7,00 pour cent en 2006 (7,25 pour cent en 2005) soient différés et amortis sur cinq ans pour rajuster la valeur de l'actif net. Pour l'exercice, un revenu de placement de 2 924 millions de dollars a été crédité à titre de rajustement de la valeur actuarielle parce que le rendement des placements a été supérieur à l'hypothèse de rendement à long terme. Par conséquent, au 31 décembre 2006, le régime avait des gains de placement de 5 791 millions de dollars (2 707 millions de dollars en 2005) dans une réserve de rajustement de la valeur actuarielle. Ce montant correspond à la valeur actualisée des rendements excédentaires passés qui seront constatés de 2007 à 2010 comme suit :

(en millions de dollars)	Rajustement de la valeur actuarielle au 31 déc. 2006	Rendements de placement non constatés à constater en				Rajustement de la valeur actuarielle au 31 déc. 2005
		2007	2008	2009	2010	
2002	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(1 183) \$
2003	354	378	–	–	–	661
2004	629	336	358	–	–	882
2005	1 884	670	716	764	–	2 347
2006	2 924	780	833	889	949	–
	5 791 \$	2 164 \$	1 907 \$	1 653 \$	949 \$	2 707 \$

Prestations de retraite constituées du régime

La valeur actuarielle des prestations de retraite constituées correspond à une estimation de la valeur des obligations au titre des prestations de retraite et autres prestations constituées du régime jusqu'à la date des présentes pour l'ensemble des participants actifs et inactifs. Le calcul de cette obligation est fondé sur les estimations et les méthodes actuarielles adoptées par OMERS pour établir la capitalisation visée à long terme. OMERS n'ayant pas l'intention de mettre un terme dans un avenir prévisible aux obligations découlant du régime de retraite, le calcul le plus valable de la juste valeur de ces obligations est celui qui résulte de l'utilisation des mêmes données actuarielles. Étant donné que les conditions sous-jacentes changent avec le temps, il se peut que les estimations les plus probables de la direction changent aussi, ce qui entraînerait une modification importante de la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées.

La méthode de répartition des prestations constituées (au prorata des services) est utilisée pour l'évaluation actuarielle. Selon cette méthode, le coût des prestations fournies à un participant augmentera à mesure qu'il vieillira et se rapprochera de la retraite.

Principales hypothèses actuarielles utilisées aux fins de l'évaluation actuarielle du régime au 31 décembre :

	2006	2005
Taux hypothétique d'inflation	2,50 %	2,75 %
Augmentation hypothétique des gains ouvrant droit à pension (estimation fondée sur l'inflation plus une augmentation liée à l'âge)	4,00 %	4,25 %
Taux actuariel hypothétique de rendement de l'actif du régime et taux d'actualisation	6,75 %	7,00 %

Étant donné que le régime offre une garantie d'indexation à 100 pour cent, l'obligation relative aux prestations constituées du régime est particulièrement sensible aux variations du taux réel présumé de la hausse des gains ouvrant droit à pension, qui a une incidence sur les prestations futures, et du taux de rendement réel présumé de l'actif du régime qui sert à actualiser ces prestations futures. Une variation des taux réels de 50 points de base portant sur une hypothèse particulière (les autres hypothèses ne variant pas) aura les conséquences approximatives suivantes sur l'obligation relative aux prestations constituées :

Baisse ou hausse de 50 points de base	Effet sur l'obligation relative aux prestations constituées
Taux d'augmentation des gains ouvrant droit à pension	-/+2,5 %
Rendement réel de l'actif du régime et taux d'actualisation	+/-7,8 %

L'obligation relative aux prestations constituées au 31 décembre 2006, qui suit, prend en compte les modifications connues concernant les participants au régime jusqu'au 3 décembre 2006, les augmentations, en fonction du taux d'inflation réel, des prestations de retraite et des prestations de retraites reportées à effectuer au 1^{er} janvier 2007, et l'augmentation estimative des gains ouvrant droit à pension pour 2006 fondée sur les résultats d'un sondage des principaux employeurs participant à OMERS.

(en millions de dollars)	2006	2005
Juste valeur de l'actif net du régime à la fin de l'exercice	47 576 \$	41 046 \$
Rajustement de la valeur actuarielle	(5 791)	(2 707)
Valeur actuarielle de l'actif net à la fin de l'exercice	41 785	38 339
Obligation relative aux prestations constituées au début de l'exercice	41 123	37 774
Intérêt couru sur les prestations	2 934	2 790
Prestations constituées	1 660	1 500
Prestations versées (note 12)	(1 740)	(1 600)
Modifications apportées au régime	-	13
Perte actuarielle et autres pertes (gains)	190	646
Obligation relative aux prestations constituées à la fin de l'exercice	44 167	41 123
Déficit de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport au passif actuariel	(2 382) \$	(2 784) \$

Évaluation de solvabilité

La valeur actuarielle de l'actif net et la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées sont présentées selon le postulat de la continuité. Selon la *Loi sur les régimes de retraite*, une évaluation de solvabilité (pour liquidation hypothétique) doit être effectuée pour le régime et ce, même si, de l'avis de la direction, le risque de liquidation est peu probable. Cette évaluation extraordinaire suppose un scénario de liquidation. Comme le permet la *Loi sur les régimes de retraite*, l'évaluation de solvabilité repose sur la juste valeur actuarielle de l'actif et sur un taux d'actualisation du passif basé sur les rendements nominaux à long terme des obligations à la date d'évaluation. Cette méthode ne prévoit pas de provision pour les coûts liés aux augmentations salariales futures ou aux hausses futures du coût de la vie.

La valeur actuarielle des prestations constituées relative à l'évaluation de solvabilité du régime était estimée à 42 443 millions de dollars au 31 décembre 2006 (40 255 millions de dollars en 2005). Au 31 décembre 2006, la juste valeur de l'actif net du régime, prévoyant une provision pour frais à la liquidation, s'élevait à 47 515 millions de dollars (40 985 millions de dollars en 2005).

NOTE 8 – CONVENTION DE RETRAITE

La convention de retraite a été établie par OMERS pour fournir des prestations de retraite basées sur les pleins salaires aux participants dont la rémunération est supérieure à la somme qui produit la rente maximale permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu* à l'égard des années de service postérieures à 1991. Selon la Loi sur OMERS, OMERS est l'administrateur du régime et l'agent de financement de la CR. La comptabilisation des activités de la CR est distincte de celle du régime.

Les prestations de retraite basées sur les pleins salaires fournies par la CR ne sont pas entièrement provisionnées, mais sont financées selon la politique de financement par répartition afin d'atténuer l'incidence de l'impôt remboursable de 50 pour cent qui s'applique aux régimes régis par une convention de retraite. Les cotisations aux termes du régime basé sur les pleins salaires (fondées sur les taux de cotisation du régime à la tranche supérieure) sont payables à la CR sur l'excédent des gains par rapport au maximum des gains cotisables reconnu dans le régime, soit 119 764 \$ en 2006 (113 871 \$ en 2005). Les prestations en excédent du montant maximum permis en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* seront payées à même la CR.

En raison de la politique de financement adoptée, le passif demeure supérieur à l'actif de la CR. Cependant, en se fondant sur l'hypothèse que des cotisations continueront d'être versées à la CR, on prévoit que les rentrées de fonds annuelles suffiront amplement à couvrir les versements des prestations annuelles et que l'actif de la CR continuera d'augmenter dans un avenir prévisible. Toutefois, une augmentation relativement faible du nombre de participants des niveaux de revenu les plus élevés qui quittent leur emploi ou prennent leur retraite peut accroître le montant réel des prestations versées à même la CR ou diminuer le montant réel des cotisations à la CR.

Récapitulatif des états financiers de la CR au 31 décembre et de l'exercice terminé à cette date :

(en millions de dollars)	2006	2005
État de l'actif net		
Actif net lié aux placements	14 \$	9 \$
Autres éléments d'actif	15	11
Autres éléments de passif	–	(1)
Actif net	29 \$	19 \$
État de l'évolution de l'actif net		
Revenu net de placement	2 \$	1 \$
Cotisations	12	9
Prestations	(4)	(3)
Total de l'augmentation	10	7
Actif net au début de l'exercice	19	12
Actif net à la fin de l'exercice	29 \$	19 \$

Les hypothèses actuarielles utilisées pour la CR correspondent à celles du régime, sauf le taux d'actualisation au 31 décembre 2006, qui est de 3,375 pour cent (3,5 pour cent en 2005), soit 50 pour cent du taux du régime, pour obtenir approximativement l'effet de l'impôt remboursable de 50 pour cent relatif à la CR.

Le calcul de la valeur de l'obligation relative aux prestations constituées de la CR est fondé sur une évaluation actuarielle périodique. Le déficit de l'actif net par rapport au passif actuariel au 31 décembre s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	2006	2005
Juste valeur de l'actif net à la fin de l'exercice	29 \$	19 \$
Obligation relative aux prestations constituées au début de l'exercice	157	149
Intérêt couru sur les prestations	6	5
Prestations constituées	6	7
Prestations versées (note 12)	(4)	(3)
Pertes actuarielles et autres pertes (gains)	7	(1)
Obligation relative aux prestations constituées à la fin de l'exercice	172	157
Déficit de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport au passif actuariel	(143) \$	(138) \$

NOTE 9 – REVENU NET DE PLACEMENT

Les placements d'OMERS sont répartis entre les principales catégories d'actif suivantes : marchés publics (catégorie constituée des placements productifs d'intérêts, comprenant les prêts hypothécaires et les titres de créance privés ainsi que les placements en actions de sociétés ouvertes d'OMERS); les actions de sociétés fermées, l'infrastructure et les biens immobiliers.

Le revenu de l'actif couvrant les instruments financiers dérivés est indiqué dans la catégorie de placement correspondante des catégories d'actif principales. Le revenu réalisé et non réalisé provenant des instruments financiers dérivés est de 198 millions de dollars (1 136 millions de dollars en 2005).

Le revenu de placement d'OMERS pour chacune des principales catégories d'actif s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	2006				
	Revenu de placement (i)	Gain net (perte nette) sur les placements et les dérivés (ii)	Total – revenu de placement	Frais de gestion des placements (note 13 b), (iii)	Revenu net de placement
Marchés publics (iv)	1 099 \$	3 855 \$	4 954 \$	(84) \$	4 870 \$
Actions de sociétés fermées (iv)	92	317	409	(49)	360
Infrastructure	379	40	419	(31)	388
Biens immobiliers (v)	350	671	1 021	(5)	1 016
	1 920 \$	4 883 \$	6 803 \$	(169) \$	6 634
Revenu porté au crédit des régimes de retraite administrés					(104)
Revenu net de placement					6 530 \$
	2005				
(en millions de dollars)	Revenu de placement (i)	Gain net (perte nette) sur les placements et les dérivés (ii)	Total – revenu de placement	Frais de gestion des placements (note 13 b), (iii)	Revenu net de placement
Marchés publics (iv)	962 \$	3 155 \$	4 117 \$	(76) \$	4 041 \$
Actions de sociétés fermées (iv)	64	373	437	(54)	383
Infrastructure	157	263	420	(27)	393
Biens immobiliers (v)	392	401	793	(3)	790
	1 575 \$	4 192 \$	5 767 \$	(160) \$	5 607
Revenu porté au crédit des régimes de retraite administrés					(92)
Revenu net de placement					5 515 \$

(i) Net du total des intérêts sur les éléments de passif liés aux placements en biens immobiliers de 126 millions de dollars (124 millions de dollars en 2005), sur les éléments de passif liés aux placements en infrastructure de 55 millions de dollars (36 millions de dollars en 2005) et sur les éléments de passif liés aux placements en actions de sociétés fermées de 2 millions de dollars (néant en 2005).

(ii) Comprend le gain net total réalisé de 2 336 millions de dollars (2 269 millions de dollars en 2005).

(iii) Les frais de gestion des placements se rapportent aux activités de l'organisme.

(iv) Le revenu de placement total relativement aux marchés publics et aux actions de sociétés fermées s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	2006			2005		
	Revenu de placement	Gain net (perte nette) sur les placements et les dérivés	Total – revenu de placement	Revenu de placement	Gain net (perte nette) sur les placements et les dérivés	Total – revenu de placement
Marchés publics						
Placements productifs d'intérêts						
Dépôts à court terme	187 \$	- \$	187 \$	128 \$	- \$	128 \$
Obligations et débiteures	293	(42)	251	293	81	374
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	92	(16)	76	107	(15)	92
	572	(58)	514	528	66	594
Obligations à rendement réel	53	(102)	(49)	40	161	201
	625	(160)	465	568	227	795
Actions de sociétés ouvertes						
Actions canadiennes	175	1 835	2 010	146	1 754	1 900
Actions étrangères	299	2 180	2 479	248	1 174	1 422
	474	4 015	4 489	394	2 928	3 322
	1 099 \$	3 855 \$	4 954 \$	962 \$	3 155 \$	4 117 \$
Actions de sociétés fermées						
Actions de sociétés fermées canadiennes	80 \$	96 \$	176 \$	55 \$	163 \$	218 \$
Actions de sociétés fermées étrangères	12	221	233	9	210	219
	92 \$	317 \$	409 \$	64 \$	373 \$	437 \$

(v) Voici le détail du revenu de placement total des biens immobiliers :

(en millions de dollars)	2006	2005
Revenu		
de location	990 \$	997 \$
de placement	74	79
	1 064	1 076
Frais		
Frais d'exploitation et autres frais relatifs aux biens immobiliers (i)	(588)	(560)
Bénéfice d'exploitation	476	516
Intérêts débiteurs	(126)	(124)
	350	392
Gain net (perte nette)		
Biens immobiliers	608	386
Dettes	26	7
Placements et autres	37	8
	671	401
Total – revenu de placement	1 021 \$	793 \$

(i) Comprend les frais de vérification de 1,4 million de dollars (1,6 million de dollars en 2005) et les frais juridiques de 4,0 millions de dollars (4,9 millions de dollars en 2005).

NOTE 10 – RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement des placements a été calculé conformément aux méthodes acceptables établies par le CFA Institute et l'Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite.

	2006	2005
Placements productifs d'intérêts (i)	4,7 %	7,0 %
Obligations à rendement réel	-2,9 %	15,2 %
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	21,3 %	23,6 %
Actions de sociétés ouvertes étrangères (ii)	20,0 %	11,8 %
Actions de sociétés fermées (ii)	17,7 %	23,2 %
Infrastructure (ii)	14,0 %	23,2 %
Biens immobiliers (ii)	26,2 %	26,0 %
Total du régime	16,4 %	16,0 %

- (i) Les placements productifs d'intérêts comprennent les dépôts à court terme, les obligations et débetures, les prêts hypothécaires et les titres de créance privés.
- (ii) Le rendement des actions de sociétés ouvertes étrangères, des actions de sociétés fermées, de l'infrastructure et des biens immobiliers prend en compte les résultats des opérations de couverture de change d'OMERS se rapportant à ces catégories d'actif respectives.

NOTE 11 – COTISATIONS

(en millions de dollars)	2006	2005
Cotisations des employeurs et des participants (i)	1 739 \$	1 498 \$
Transferts d'autres régimes de retraite	28	15
Autres cotisations (ii)	25	21
	1 792 \$	1 534 \$

- (i) Les cotisations de l'employeur et du participant sont financées à parts égales par les employeurs et les participants. Dans le cas des participants dont l'ARN est 65 ans, le taux de cotisation est de 6,5 pour cent (6,0 pour cent en 2005) de la rémunération jusqu'à 42 100 \$ (41 100 \$ en 2005) et de 9,6 pour cent (8,8 pour cent en 2005) de la rémunération en excédent de ce seuil. Dans le cas des participants dont l'ARN est 60 ans, le taux de cotisation est de 7,9 pour cent (7,3 pour cent en 2005) de la rémunération jusqu'à 42 100 \$ (41 100 \$ en 2005) et de 10,7 pour cent (9,8 pour cent en 2005) de la rémunération en excédent de ce seuil.
- (ii) Les autres cotisations comprennent les paiements correspondant aux congés autorisés, à la conversion d'âge de retraite normale et aux ajustements de contrats.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, les cotisations versées au régime ont été de 1 780 millions de dollars (1 525 millions de dollars en 2005) et les cotisations versées à la CR ont été de 12 millions de dollars (9 millions de dollars en 2005).

NOTE 12 – PRESTATIONS

(en millions de dollars)	2006	2005
Prestations de retraite des participants	1 492 \$	1 410 \$
Paiement de la valeur de rachat et remboursements de cotisations de participants avec intérêts	212	160
Transferts à d'autres régimes de retraite	40	33
	1 744 \$	1 603 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, les versements de prestations du régime ont totalisé 1 740 millions de dollars (1 600 millions de dollars en 2005) et 4 millions de dollars pour la CR (3 millions de dollars en 2005).

NOTE 13 – FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION DES PLACEMENTS DU RÉGIME DE RETRAITE

a) Frais d'administration du régime de retraite (i)

(en millions de dollars)	2006	2005
Salaires et avantages sociaux	23 \$	20 \$
Développement de systèmes et autres services achetés	8	7
Locaux et matériel	2	4
Services professionnels (ii)	2	4
Déplacements et communication	3	1
	38 \$	36 \$

b) Frais de gestion des placements (i)

(en millions de dollars)	2006				Total
	Marchés publics	Actions de sociétés fermées	Infra-structure	Biens immobiliers	
Salaires et avantages sociaux	19 \$	8 \$	23 \$	1 \$	51 \$
Développement de systèmes et autres services achetés	7	2	–	1	10
Locaux et matériel	2	–	2	–	4
Services professionnels (ii)	1	3	3	1	8
Déplacements et communication	4	2	1	–	7
Frais d'exploitation et de gestion des placements	51	34	2	2	89
	84 \$	49 \$	31 \$	5 \$	169 \$

(en millions de dollars)	2005				Total
	Marchés publics	Actions de sociétés fermées	Infra-structure	Biens immobiliers	
Salaires et avantages sociaux	19 \$	16 \$	22 \$	1 \$	58 \$
Développement de systèmes et autres services achetés	6	1	–	–	7
Locaux et matériel	4	1	1	–	6
Services professionnels (ii)	1	3	2	–	6
Déplacements et communication	1	1	–	–	2
Frais d'exploitation et de gestion des placements	45	32	2	2	81
	76 \$	54 \$	27 \$	3 \$	160 \$

(i) Comprend l'imputation des charges de l'organisme.

(ii) Le total des frais pour services professionnels comprend les frais actuariels de 0,6 million de dollars (1,0 million de dollars en 2005), les frais de vérification de 0,7 million de dollars (0,6 million de dollars en 2005) et les frais juridiques de 5,5 millions de dollars (5,0 millions de dollars en 2005).

NOTE 14 – RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Les rémunérations pour les exercices 2006 et 2005 sont incluses dans le poste des salaires et avantages sociaux de la note 13. Le tableau ci-dessous porte sur le salaire de base, le programme de primes au rendement annuelles, le programme de primes au rendement à long terme et les autres rémunérations touchées en 2004, 2005 et 2006 par le président-directeur général, les personnes occupant le poste de directeur financier et les autres personnes qui relèvent directement du président-directeur général en 2006.

Nom et poste principal	Année	Salaire de base	Programme de primes au rendement annuelles (i)	Programme de primes au rendement à long terme (ii)	Autres rémunérations (iii)	Avantages imposables (iv)	Total
Paul G. Haggis Président-directeur général	2006	450 000 \$	524 637 \$	133 123 \$	– \$	16 581 \$	1 124 341 \$
	2005	425 000	374 999	133 123	–	16 528	949 650
	2004	363 462	206 446	–	–	17 108	587 016
Patrick G. Crowley (v) Directeur financier	2006	30 769 \$	– \$	– \$	826 \$	109 \$	31 704 \$
Paul G. Renaud (vi) Président-directeur général OMERS Capital Partners Inc. (actions de sociétés fermées)	2006	383 230 \$	566 138 \$	318 547 \$	– \$	23 737 \$	1 291 652 \$
	2005	360 000	346 500	105 547	–	19 927	831 974
	2004	55 385	50 000	–	–	2 027	107 412
Paul Pugh (vii) Vice-président principal Placements sur les marchés publics	2006	275 000 \$	231 357 \$	234 763 \$	10 740 \$	6 770 \$	758 630 \$
	2005	310 481	168 902	–	5 489	2 496	487 368
	2004	242 308	256 800	–	–	1 605	500 713
Debbie Oakley Vice-présidente principale Affaires générales	2006	195 422 \$	112 343 \$	111 493 \$	10 740 \$	918 \$	430 916 \$
	2005	195 422	80 612	111 493	10 254	988	398 769
	2004	202 144	57 936	74 329	17 596	1 053	353 058
Selma M. Lussenburg (viii) Vice-présidente principale Avocate-conseil et secrétaire générale	2006	275 000 \$	275 000 \$	93 701 \$	10 740 \$	6 537 \$	660 978 \$
	2005	275 000	189 062	93 701	10 258	1 846	569 867
	2004	163 942	137 500	–	5 600	741	307 783
Floretta Paladino (ix) Vice-présidente Ressources humaines	2006	175 000 \$	105 000 \$	68 060 \$	– \$	799 \$	348 859 \$
	2005	182 456	63 525	68 060	–	864	314 905
	2004	153 282	55 918	34 975	10 000	814	254 989
Jennifer Brown (x) Vice-présidente principale Retraites	2006	220 000 \$	220 000 \$	67 552 \$	10 740 \$	1 025 \$	519 317 \$
	2005	192 096	154 513	67 552	2 685	709	417 555
R. Michael Latimer (xi) Président-directeur général OPGI Management GP Inc. (biens immobiliers)	2006	600 000 \$	600 000 \$	1 980 402 \$	30 000 \$	22 967 \$	3 233 369 \$
	2005	600 000	600 000	–	30 000	22 367	1 252 367
	2004	510 000	480 000	–	25 577	17 158	1 032 735
Michael Nobrega (xi) Président-directeur général Borealis Capital Corporation (infrastructure)	2006	400 000 \$	796 000 \$	1 861 532 \$	39 231 \$	53 171 \$	3 149 934 \$
	2005	400 000	752 000	–	39 231	52 364	1 243 595
	2004	346 154	600 000	–	35 839	37 179	1 019 172

- (i) Le programme de primes au rendement annuelles repose sur l'atteinte combinée des objectifs de l'organisme et des objectifs de rendement individuels, comme les cibles de rendement des placements et les normes de service de rente. Le montant du programme de primes au rendement annuelles se rapporte à l'année où elle a été gagnée.
- (ii) La participation au programme de primes au rendement à long terme est accordée sous réserve de l'atteinte des objectifs portant sur les rentes et le rendement des placements sur une période de plusieurs années.
- (iii) Comprennent les allocations d'embauche, de retraite, d'automobile et autres.

- (iv) Comprennent les cotisations à un régime d'épargne-retraite collective, les allocations d'assurance, d'automobile et de conditionnement physique.
- (v) Est entré à OMERS le 4 décembre 2006.
- (vi) Est entré à OMERS le 8 novembre 2004 en tant que vice-président principal et directeur financier. A assumé le mandat de président-directeur général d'OMERS Capital Partners Inc. le 25 mai 2006 et a continué d'occuper temporairement le poste de directeur financier jusqu'au 4 décembre 2006. Les montants de 2006 tiennent compte de la rémunération liée à ces deux postes.
- (vii) Est entré à OMERS le 26 avril 2004.
- (viii) Est entrée à OMERS le 31 mai 2004.
- (ix) Relève du chef de la direction depuis le 1^{er} mars 2004.
- (x) A assumé les fonctions de vice-présidente principale, Retraites, le 3 janvier 2005.
- (xi) Est entré en fonction le 21 février 2004.

Le tableau ci-dessous présente la valeur actualisée des prestations de retraite et des années de service décomptées pour le président-directeur général, les personnes assumant le mandat de directeur financier et les autres personnes relevant du directeur général en 2006 qui sont participants du régime et de la convention de retraite au 31 décembre 2006.

Nom et poste principal	Changement de la valeur des retraites en 2006	Valeur actualisée du total des retraites en 2006	Nombre d'années de service décomptées
Paul G. Haggis Président-directeur général	262 746 \$	675 191 \$	3,3
Patrick G. Crowley Directeur financier	6 393 \$	6 393 \$	0,1
Paul G. Renaud Président-directeur général OMERS Capital Partners Inc. (actions de sociétés fermées)	189 579 \$	374 588 \$	2,2
Paul Pugh Vice-président principal Placements sur les marchés publics	135 385 \$	316 032 \$	2,7
Debbie Oakley Vice-présidente principale Affaires générales	154 400 \$	1 664 643 \$	25,7
Selma M. Lussenburg Vice-présidente principale Avocate-conseil et secrétaire générale	121 482 \$	275 397 \$	2,6
Floretta Paladino Vice-présidente Ressources humaines	121 372 \$	688 812 \$	18,3
Jennifer Brown Vice-présidente principale Retraites	195 014 \$	784 848 \$	16,2

NOTE 15 – GARANTIES, ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Dans le cadre de ses activités d'exploitation normales, OMERS prend des engagements et émet des garanties en rapport avec le financement des placements. Les engagements futurs de financement des placements peuvent comprendre, sans y être limités, des placements en infrastructure, des contrats immobiliers et des contrats de sociétés en commandite portant sur des actions de sociétés fermées. Au 31 décembre 2006, ces engagements futurs totalisaient 5,2 milliards de dollars (4,1 milliards de dollars en 2005). Le montant maximal payable en vertu des garanties émises et des lettres de crédit de soutien fournies dans le cadre des opérations de placement avait une valeur de 346 millions de dollars au 31 décembre 2006.

OMERS, dans le cours normal des affaires, indemnise les administrateurs, les dirigeants, les employés et certains autres membres du personnel de ses filiales et de ses compagnies affiliées, relativement aux poursuites intentées contre eux. De plus, OMERS peut, dans certaines circonstances dans le cours de ses activités de placement, convenir d'indemniser une contrepartie. Aux termes de ces dispositions, OMERS et ses filiales ou compagnies affiliées peuvent être tenus d'indemniser ces parties au titre des coûts engagés à la suite de diverses éventualités comme des modifications apportées aux lois et règlements ou des réclamations fondées en droit. La nature éventuelle du passif dans ces conventions et la fourchette d'indemnisation empêchent OMERS d'effectuer une estimation raisonnable du montant maximal qu'il serait tenu de payer pour toutes lesdites indemnisations.

Au 31 décembre 2006, OMERS était engagé dans des litiges et des réclamations survenus dans le cours normal des affaires. L'issue de ces litiges et réclamations est en soi difficile à prédire mais la direction est d'avis que les obligations susceptibles de découler de ces éventualités n'auraient pas de répercussions négatives importantes sur les états financiers consolidés d'OMERS.

Haute direction



(de gauche à droite) **Paul G. Renaud**, président-directeur général, OMERS Capital Partners Inc. (actions de sociétés fermées), **Jennifer Brown**, vice-présidente principale, Retraites, **John Liu**, vice-président et vérificateur en chef interne, **Michael Latimer**, président-directeur général, OPGI Management GP Inc. (immobilier), **Paul G. Haggis**, président-directeur général, **Michael Nobrega**, président-directeur général, Borealis Capital Corporation (infrastructure), **Selma M. Lussenburg**, vice-présidente principale, avocate-conseil et secrétaire générale, **Flo Paladino**, vice-présidente, Ressources humaines, **Patrick Crowley**, directeur financier, **Paul Pugh**, vice-président principal, Placements sur les marchés publics, **Debbie Oakley**, vice-présidente principale, Affaires générales

Gouvernance d'entreprise et du Conseil

La capacité d'OMERS de tenir la promesse de rentes faite à ses participants et retraités s'inscrit dans la tradition d'efficacité et de transparence de la gouvernance du régime de retraite. Au cours des 44 dernières années, nous nous sommes continuellement employés à atteindre les normes les plus élevées.

La nouvelle loi sur OMERS

Le 30 juin 2006 restera marqué par un événement exceptionnel dans l'histoire d'OMERS qui remonte 44 années en arrière : la proclamation de la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la Loi sur OMERS).

En vertu de la nouvelle loi sur OMERS, le gouvernement de l'Ontario est remplacé en tant que promoteur par la nouvelle Société de promotion d'OMERS qui est responsable de la structure des régimes et de l'établissement des taux de cotisation des régimes de retraite d'OMERS, notamment le régime de retraite principal d'OMERS et la convention de retraite. La Loi sur OMERS a en outre prorogé la Commission du régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario sous le nom de Société d'administration d'OMERS (« OMERS »), laquelle est responsable de l'administration des retraites, de l'évaluation du passif actuariel et de l'investissement de l'actif des caisses de retraite. Les nominations initiales aux conseils de la Société de promotion et d'OMERS (14 membres chacun) ont été faites par le gouvernement de l'Ontario tel qu'énoncé dans la loi. Elles se feront par la suite tel qu'énoncé dans la loi et les règlements administratifs de la Société de promotion.

Selon la nouvelle loi sur OMERS, OMERS doit aussi mettre en œuvre d'ici le 1^{er} juillet 2008 un régime complémentaire pour fournir des prestations aux participants du secteur des services policiers et d'incendie et des auxiliaires médicaux. Les régimes complémentaires sont des régimes de retraite indépendants, au financement distinct, qui offrent des prestations que ne prévoit pas le régime de retraite principal d'OMERS. La loi permet à la Société de promotion de créer à l'avenir d'autres régimes complémentaires.

OMERS entend mettre en œuvre la nouvelle structure de gouvernance et à collaborer avec la Société de promotion pour assurer le succès continu de l'organisme. Ses principales activités régulières dans ce domaine comprennent :

- La confirmation de son Conseil d'administration (y compris la nomination du président et du vice-président du Conseil) et des comités.
- La mise au point définitive des nouveaux règlements administratifs.
- L'approbation d'une consolidation et de la reformulation du texte du régime de retraite principal d'OMERS qui remplacera l'ancienne Loi sur OMERS et son règlement d'application. Le texte reformulé du régime devra être déposé auprès des autorités de réglementation en vue de leur approbation.
- L'orientation et la formation initiales des membres du Conseil de la Société de promotion.
- La négociation de l'entente de financement avec le gouvernement de l'Ontario des frais de premier établissement associés à la mise en œuvre du régime complémentaire.
- La communication avec les participants et les employeurs pour souligner que notre mandat qui est d'administrer le régime ne change pas.

La mise en œuvre du régime complémentaire et de la nouvelle structure de gouvernance est en bonne voie et OMERS continuera de travailler efficacement avec la Société de promotion tout au long de 2007.

Dans le cadre du processus législatif de la Loi sur OMERS, le gouvernement a adopté une loi distincte qui prévoit l'examen du nouveau modèle de gouvernance d'OMERS au plus tard en 2012 afin d'évaluer son équité, sa reddition des comptes et son efficience.

Gouvernance du Conseil

OMERS a mis en place un certain nombre de politiques et de pratiques à l'appui de son engagement en matière de gouvernance, notamment :

- Des règlements administratifs et un guide des membres du Conseil.

- Un programme de formation des membres du Conseil, qui comprend l'accréditation des administrateurs de société offerte par le Directors College, en collaboration avec le Conference Board du Canada, l'école d'administration DeGroot School of Business et l'Université McMaster, ainsi qu'un programme d'orientation obligatoire sur le fonctionnement et la gouvernance du Conseil.
- Des directives rigoureuses d'indépendance du vérificateur qui séparent les fonctions de vérification et les fonctions non liées à la vérification. Il est interdit au vérificateur externe d'OMERS de fournir d'autres services de consultation.
- Un Code de déontologie et de conduite professionnelle, qui aborde des sujets tels que les conflits d'intérêts, l'obligation fiduciaire et la protection de la vie privée, et qui s'applique aux membres du Conseil et au personnel d'OMERS, lesquels doivent confirmer chaque année qu'ils s'y conforment.
- La politique de dénonciation des abus qui prévoit une ligne d'assistance-éthique.
- Une politique en matière de conflits d'intérêts à l'égard des placements. Les membres du Conseil et le personnel approprié doivent signer un certificat annuel de conformité et un état de leur portefeuille qui indique tous les titres de sociétés dont ils sont propriétaire véritable, directement.
- L'obligation des membres du comité de vérification à satisfaire à la norme de culture financière.
- Des réunions régulières avec les participants au régime et les autres parties prenantes ainsi que des communications imprimées et électroniques rapides permettant d'assurer la transparence et de rendre des comptes aux participants. Nous publions régulièrement dans le site Web d'OMERS des résumés des délibérations du Conseil au sujet du régime OMERS.

Mandat du Conseil

Le Conseil a l'obligation de gérer le régime dans l'intérêt de tous les participants au régime et son mandat ambitieux consiste à atteindre l'excellence en matière des services de retraite. Dans le cadre de ce mandat, le Conseil assume un certain nombre de responsabilités clés, notamment :

- Administrer le régime et la CR.
- Veiller à l'affectation appropriée des ressources financières.
- Déterminer la répartition de l'actif placé et établir les politiques de placement.
- Surveiller l'efficacité organisationnelle et établir des politiques appropriées de rémunération des dirigeants.
- Surveiller la capitalisation du régime, nommer l'actuaire du régime et approuver les évaluations actuarielles et la politique de financement.
- Offrir son appui à la Société de promotion d'OMERS.

Membres du Conseil

Le Conseil de la Société de promotion d'OMERS est actuellement composé de sept représentants des employeurs et de sept représentants des participants aux régimes, répartis de la façon suivante :

Représentants des employeurs

- Association des municipalités de l'Ontario (2 membres)
- Cité de Toronto (1 membre)
- Conseils scolaires (avec alternance entre les conseils publics et catholiques) (1 membre)
- Association ontarienne des commissions de services policiers (1 membre)
- Autres employeurs (avec alternance entre leurs représentants) (2 membres)

Représentants des participants aux régimes

- Syndicat canadien de la fonction publique (Ontario) (2 membres)
- Association des policiers de l'Ontario (1 membre)
- Association des directeurs généraux, secrétaires et trésoriers municipaux de l'Ontario (1 membre)
- Ontario Professional Fire Fighters Association (1 membre)
- Autres participants cotisant aux régimes (avec alternance entre les autres syndicats et associations) (1 membre)
- Participants recevant une rente ou y ayant droit (avec alternance entre les organismes qui les représentent) (1 membre)

Indépendance du Conseil

Le Conseil nomme le directeur général, qui n'est pas membre du Conseil, et il évalue régulièrement son rendement tout au long de l'année. La gestion des affaires courantes d'OMERS est déléguée au directeur général. Le Conseil nomme aussi les vérificateurs externes, le dépositaire principal et l'actuaire, et il a accès à des conseils juridiques indépendants. Le Conseil tient des séances à huis clos régulières, auxquelles la direction n'assiste pas.

Rémunération des membres du Conseil

Les membres du Conseil touchent des indemnités journalières autorisées par la politique de celui-ci et qui correspondent aux directives du Secrétariat du Conseil de gestion du gouvernement de l'Ontario. À l'avenir, la rémunération des membres du Conseil sera fixée par la Société de promotion.

Les membres du Conseil touchent des indemnités journalières pour les réunions du Conseil et des comités, et le temps de préparation connexe, d'autres réunions consultatives et de formation obligatoire, et le temps de déplacement admissible. Le président du Conseil touche 247 \$ par jour et le vice-président du Conseil, 225 \$. Tous les autres membres du Conseil touchent 192 \$ par jour. Le président du Conseil, le vice-président du Conseil et chaque président de comité sont remboursés de l'équivalent de 2,5 jours de préparation par mois et tous les autres membres du Conseil, de l'équivalent de 2 jours de préparation par mois. Les honoraires sont en général versés aux membres du Conseil; cependant, dans certains cas, ils sont versés à l'employeur.

Le tableau ci-dessous indique la rémunération en 2006 des membres du Conseil pour les réunions du Conseil et des comités, ainsi que le temps de préparation connexe en 2006 et les chiffres comparables en 2005.

	2006	2005
David Kingston (président)	22 230 \$	18 563 \$
John Sabo (vice-président)	17 621	14 112
Frederick Biro	15 168	20 131
David Carrington	13 728	14 304
Edward DeSousa (i)	6 528	–
Richard Faber (ii)	17 376	7 680
Marianne Love (i)	10 350	14 976
Rick Miller	14 976	14 880
Ann Mulvale	17 280	12 864
David O'Brien (i)	4 896	–
Michael Power	12 672	11 520
Peter Routliff	17 568	12 384
Gerard Sequeira (i), (iii)	4 800	–
John Weatherup (ii)	12 192	864
Cameron Weldon (ii), (iii)	12 960	7 008
Autres (iv)	–	16 224
Rémunération totale des membres du Conseil	200 345 \$	165 510 \$

(i) Partie d'année en 2006

(ii) Partie d'année en 2005

(iii) Rémunération versée directement à l'employeur de ces membres.

(iv) Autres s'entend des membres du Conseil en 2005 mais non en 2006.

Les indemnités journalières versées au titre des réunions de formation obligatoire et des réunions consultatives admissibles, et du temps de déplacement ont totalisé 77 202 \$ en 2006 (64 929 \$ en 2005).

Les administrateurs sont en outre remboursés de leurs frais professionnels habituels pour le compte d'OMERS. Les frais par administrateur du Conseil sont déclarés annuellement au Comité de vérification.

Assiduité des membres du Conseil

En 2006, l'assiduité des membres du Conseil a dépassé 92 pour cent.

Comités du conseil

Le Conseil compte cinq comités permanents qui l'aident à s'acquitter de ses fonctions et dont les mandats sont les suivants :

Comité de placement (comité plénier)

- Examine la politique de répartition de l'actif; examine la politique de placement, notamment l'Énoncé des principes et procédures en matière de placement; examine et approuve les principales décisions de placement.

Comité des retraites

- Examine la qualité et les normes des services offerts à l'égard du régime, les communications sur les prestations de retraite, la politique d'administration du régime et les décisions administratives mandatées par le Conseil. Peut examiner et revoir, le cas échéant, la structure du régime de retraite et les questions actuarielles le concernant.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION D'OMERS



David Kingston,
président du Conseil*

Agent de police retraité,
York Regional Police
Représentant des participants
au régime pour l'Association
des policiers de l'Ontario



Frederick Biro*

Directeur administratif, Commission
des services policiers de la municipalité
régionale de Peel
Représentant des employeurs pour
l'Association ontarienne des commissions
de services policiers



David Carrington*

Conseiller en énergie
Toronto Hydro Electric System Ltd.
Représentant des participants au
régime pour le Syndicat canadien
de la fonction publique



Edward DeSousa

Directeur des finances et trésorier
Ville de Halton Hills
Représentant des participants au
régime pour l'Association des
directeurs généraux, secrétaires et
trésoriers municipaux de l'Ontario



Richard Faber*

Retraité, anciennement directeur
de l'administration pour la
Ville de London
Représentant des participants
retraités au régime



Rick Miller*

Pompier, Windsor Fire Department
Représentant des participants au
régime pour l'Ontario Professional
Fire Fighters Association



Ann Mulvale*

Mairesse sortante, Ville d'Oakville
Représentante des employeurs
pour l'Association des municipalités
de l'Ontario



David O'Brien

Président-directeur général
Toronto Hydro Corporation
Représentant des employeurs
pour les autres employeurs



Michael Power*

Maire, Municipalité de Greenstone
Représentante des employeurs pour
l'Association des municipalités
de l'Ontario



Peter Routliff*

Représentant international,
Fraternité internationale des
ouvriers en électricité
Représentant des participants pour
les autres participants aux régimes



John Sabo,
vice-président du Conseil*

Directeur adjoint, Corporate Services
and Treasurer of the Board York
Catholic District School Board
Représentant des employeurs pour
les conseils scolaires de l'Ontario



Gerard Sequeira

Directeur, Finances et administration,
Municipal Property Assessment
Corporation
Représentant des employeurs pour
les autres employeurs



John Weatherup

Président, SCFP 4400
Représentant des participants au
régime pour le Syndicat canadien
de la fonction publique



Cameron Weldon*

Trésorier, Cité de Toronto
Représentant des employeurs
pour la Cité de Toronto

*A obtenu le titre de *Chartered Director* décerné par le Directors College

Comité de vérification

- Surveille l'intégrité des processus d'information financière d'OMERS et de son système de contrôle interne sur l'information financière et la conformité aux normes comptables; examine les états financiers, détermine et surveille la gestion des principaux risques qui ont une incidence sur l'information financière; surveille le programme de gestion des risques liés à l'entreprise; et évalue l'indépendance et le rendement des vérificateurs externes et du service de vérification interne d'OMERS.

Comité des ressources humaines et de la rémunération

- Examine la stratégie en matière de ressources humaines, la rémunération et le rendement des dirigeants, la planification de la relève du chef de la direction et des membres de l'équipe de haute direction, ainsi que la rémunération et les primes de rendement du personnel non dirigeant.

Comité de la gouvernance

- Examine le mandat du Conseil et de ses comités, évalue ses programmes d'orientation et de formation; examine la composition des comités du Conseil et les compétences de ses membres; examine toutes les politiques ayant trait aux administrateurs, à la conduite professionnelle et aux relations et communications extérieures.

Vote par procuration

OMERS s'efforce d'appliquer les meilleurs principes de gouvernance à sa propre gestion et n'en attend pas moins des sociétés dans lesquelles il investit.

OMERS est propriétaire bénéficiaire d'actions d'une valeur de près de 22 milliards de dollars dans le monde entier. OMERS est convaincu que les sociétés dotées d'une gouvernance d'entreprise rigoureuse sont dans l'ensemble mieux en mesure de créer de la valeur pour les actionnaires. Il préfère donc investir dans des sociétés gouvernées par des administrateurs qui comprennent que, pour réellement servir les intérêts des actionnaires, la direction des sociétés bien gérées suit une stratégie bien pensée visant la croissance de l'entreprise, l'efficacité de son exploitation et sa rentabilité à long terme.

L'outil le plus important dont OMERS dispose pour influencer la politique des sociétés dans lesquelles il fait des placements consiste à exercer ses droits de propriété en votant par procuration. OMERS exerce ses droits de vote diligemment, conformément à des lignes directrices précises qui permettent, à notre avis, d'optimiser la valeur de ses placements à long terme. Nos lignes directrices sur le vote par procuration (Proxy Voting Guidelines) précisent la politique d'OMERS à l'égard des questions de gouvernance d'entreprise et indiquent l'orientation probable de son vote sur des questions particulières. Nous examinons la qualité de la gouvernance globale de la société avant de décider si nous allons voter pour ou contre des propositions données. Nous votons contre les propositions qui, selon nous, auront un effet de dilution sur la valeur actionnariale.

OMERS est par ailleurs membre de la coalition canadienne pour une bonne gouvernance (Canadian Coalition for Good Governance), qui a pour but de représenter les investisseurs institutionnels canadiens en faisant la promotion des meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et de faire coïncider les intérêts du conseil d'administration et de la direction avec ceux des actionnaires.

Nos lignes directrices sur le vote par procuration et décisions de vote sur des propositions importantes de sociétés canadiennes se trouvent dans notre site Internet, www.omers.com.

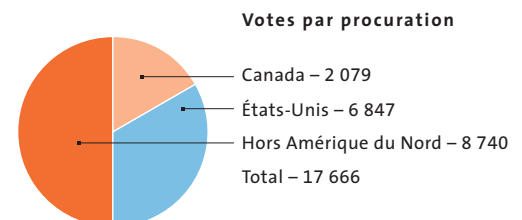
PRINCIPAUX PRINCIPES DE VOTE PAR PROCURATION

Les lignes directrices sur le vote par procuration d'OMERS se fondent sur un certain nombre de principes clés :

- Le partage approprié des fruits de l'entreprise entre les parties prenantes est essentiel à la prospérité à long terme et à la réalisation d'une plus-value à long terme.
- Les parties prenantes dans le processus de gouvernance d'entreprise acceptent leurs rôles respectifs avec un sentiment d'équité.
- L'entreprise qui ne répond pas aux préoccupations du public ou aux demandes raisonnables de ses actionnaires finira par en pâtir du point de vue de sa rentabilité et de sa performance sur les marchés financiers.
- Il ne doit pas y avoir de hiérarchie dans les droits de propriété. Les actionnaires minoritaires ne doivent pas être traités différemment des actionnaires majoritaires.
- Le vote par procuration est un instrument précieux pour une caisse de retraite. Les fiduciaires ont l'obligation d'exercer leur droit de propriété en votant diligemment par procuration afin d'optimiser la valeur à long terme de leurs placements.
- La gestion efficace des risques liés aux questions sociales, environnementales et éthiques peut se traduire par des avantages financiers à long terme pour les sociétés en cause. Les actionnaires ont donc le droit de connaître les activités de celles dont ils sont propriétaires.
- Tous les votes de fiduciaires aux réunions du conseil d'administration et aux assemblées des actionnaires devraient être confidentiels et comptabilisés par un vérificateur indépendant, le cas échéant.
- La publication rapide des résultats des votes tenus aux assemblées annuelles est une pratique de gouvernance importante.

VOTES PAR PROCURATION EN 2006

En 2006, OMERS a participé à un total de 17 666 scrutins dans le cadre de 1 912 assemblées d'actionnaires à l'échelle mondiale. Au Canada, OMERS a participé à 2 079 scrutins dans le cadre de 283 assemblées d'actionnaires. À l'étranger, OMERS a participé à 15 587 scrutins dans le cadre de 1 629 assemblées d'actionnaires.



Survol financier des 10 derniers exercices

(en millions de dollars)	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997
ACTIF NET aux 31 décembre										
Marchés publics	43 573	39 338	30 283	30 168	23 823	27 755	30 941	30 303	28 026	26 173
Actions de sociétés fermées	2 911	2 391	1 460	914	1 021	1 031	1 128	849	508	474
Infrastructure	5 585	3 719	2 314	1 426	349	279	–	–	–	–
Biens immobiliers	8 541	6 180	6 898	6 920	7 747	8 181	4 707	4 126	3 995	2 729
	60 610	51 628	40 955	39 428	32 940	37 246	36 776	35 278	32 529	29 376
Autres éléments de l'actif net lié aux placements	699	765	494	578	733	652	637	493	297	244
Passif lié aux placements	(13 088)	(10 772)	(5 267)	(7 297)	(3 540)	(3 977)	(860)	(280)	(916)	(102)
Actif net lié aux placements	48 221	41 621	36 182	32 709	30 133	33 921	36 553	35 491	31 910	29 518
Éléments d'actif (de passif) non liés aux placements										
Montants à payer aux régimes de retraite administrés	(741)	(639)	(553)	(496)	(440)	(487)	(528)	(502)	(437)	(395)
Autres éléments d'actif (de passif)	125	83	26	(120)	(188)	(191)	(150)	(59)	(93)	(15)
Actif net	47 605	41 065	35 655	32 093	29 505	33 243	35 875	34 930	31 380	29 108
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET										
pour l'exercice terminé les 31 décembre										
Actif net au début de l'exercice	41 065	35 655	32 093	29 505	33 243	35 875	34 930	31 380	29 108	25 378
Variations attribuables aux activités de placement										
Revenu total de placement	6 803	5 767	3 907	3 751	(2 358)	(1 362)	2 114	4 711	2 949	3 778
Frais de gestion des placements	(169)	(160)	(147)	(158)	(103)	(69)	(62)	(52)	(50)	(40)
	6 634	5 607	3 760	3 593	(2 461)	(1 431)	2 052	4 659	2 899	3 738
Revenu porté au crédit des régimes de retraite administrés	(104)	(92)	(66)	(51)	28	4	(47)	(85)	(52)	(62)
Revenu net de placement	6 530	5 515	3 694	3 542	(2 433)	(1 427)	2 005	4 574	2 847	3 676
Variations attribuables aux activités de retraite										
Cotisations										
Employeurs et participants	1 739	1 498	1 363	404	–	–	–	–	364	869
Autres cotisations	53	36	46	42	47	36	30	27	8	21
	1 792	1 534	1 409	446	47	36	30	27	372	890
Versements de prestations aux participants										
Rentes versées	(1 492)	(1 410)	(1 353)	(1 246)	(1 153)	(1 034)	(916)	(817)	(761)	(699)
Paiements de valeur de rachat et autres paiements	(252)	(193)	(145)	(110)	(149)	(159)	(129)	(188)	(159)	(113)
	(1 744)	(1 603)	(1 498)	(1 356)	(1 302)	(1 193)	(1 045)	(1 005)	(920)	(812)
Frais d'administration du régime de retraite	(38)	(36)	(43)	(44)	(50)	(48)	(45)	(46)	(27)	(24)
Actif net à la fin de l'exercice	47 605	41 065	35 655	32 093	29 505	33 243	35 875	34 930	31 380	29 108
APPLICATION DE L'ACTIF NET PAR RAPPORT AU PASSIF ACTUARIEL ET À L'EXCÉDENT (AU DÉFICIT)										
aux 31 décembre										
Régime de retraite principal										
Actif net	47 576	41 046	35 643	32 087	29 500	33 236	35 867	34 921	31 372	29 100
Rajustement de la valeur actuarielle de l'actif net	(5 791)	(2 707)	1 168	3 888	6 048	2 239	(1 913)	(3 957)	(3 135)	(3 310)
Actif actuariel	41 785	38 339	36 811	35 975	35 548	35 475	33 954	30 964	28 237	25 790
Passif actuariel	(44 167)	(41 123)	(37 774)	(35 466)	(33 034)	(30 955)	(28 104)	(25 462)	(22 283)	(21 105)
Excédent (déficit)	(2 382)	(2 784)	(963)	509	2 514	4 520	5 850	5 502	5 954	4 685
CR										
Actif net	29	19	12	6	5	7	8	9	8	8
Passif actuariel	(172)	(157)	(149)	(69)	(63)	(71)	(54)	(42)	(41)	(39)
Déficit	(143)	(138)	(137)	(63)	(58)	(64)	(46)	(33)	(33)	(31)
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL GLOBAL										
pour l'exercice terminé les 31 décembre										
Rendement pondéré dans le temps sur la valeur de marché	16,4 %	16,0 %	12,1 %	12,7 %	–7,1 %	–3,4 %	6,2 %	15,2 %	10,1 %	14,8 %
Indice de référence	13,7 %	13,2 %	9,9 %	15,5 %	–7,4 %	–4,2 %	4,1 %	14,7 %	10,7 %	15,1 %
Rendement nécessaire à la capitalisation (taux d'inflation compris)	5,9 %	6,4 %	6,4 %	6,3 %	8,1 %	5,0 %	7,5 %	6,8 %	5,3 %	5,0 %

Glossaire

À l'échelle de l'organisme – Se rapporte à OMERS, notamment la division des Services de retraites, les placements sur les marchés publics, Borealis Infrastructure, OMERS Capital Partners, le Groupe immobilier Oxford et les fonctions liées à l'organisme.

Actions de sociétés fermées – Les actions de sociétés fermées s'entendent d'actions ou de titres participatifs apparentés à des actions de sociétés qui ne sont généralement pas cotés en bourse.

Autonomie – Gouvernance indépendante.

Conseil – C'est le conseil de la Société d'administration d'OMERS ou l'organisme qu'elle remplace, selon le cas.

Constitution des prestations – Constitution des prestations de retraite basées sur une formule utilisant les années de service décomptées, les gains ouvrant droit à pension et un taux annuel d'accumulation. Elle correspond à une prestation annuelle dont le versement commencera à l'âge de retraite normale.

Couverture de change – Technique utilisée pour compenser les risques associés à la variation de la valeur d'une devise.

Débitures – Obligations qui ne sont pas garanties par les actifs d'une entreprise.

Dettes garanties – Dette adossée à un bien en nantissement ou garantie par celui-ci afin de réduire le risque associé au prêt pour les créanciers, de sorte que si le débiteur fait défaut, le créancier peut saisir le bien en nantissement en remboursement de la dette.

Dettes non garanties – Dette qui n'est pas adossée à un bien en nantissement ni garantie par celui-ci.

Effet de commerce – Instrument de créance à court terme non garanti émis par des sociétés, en général pour satisfaire leurs besoins de financement à court terme.

Financement par emprunt – L'emprunt à long terme d'argent par un gouvernement ou une entreprise, en général en échange de titres de créance ou d'un billet, afin de se procurer un fonds de roulement ou de rembourser d'autres dettes.

Gestion active – Tentative pour ajouter de la valeur par des décisions relatives à la répartition de l'actif et à l'achat et la vente de valeurs mobilières surévaluées ou sous-évaluées. L'objectif est de surpasser un taux de référence passif du marché.

Infrastructure – L'investissement dans l'infrastructure sous-entend les placements directs dans des biens sensibles à l'inflation qui sont essentiels au succès à long terme d'une économie industrielle moderne. Certains placements en infrastructure sont assujettis à l'établissement de taux réglementaires, à des niveaux de prestation de service, voire les deux.

Instrument financier dérivé / Dérivé – Contrat financier dont le prix est fonction des fluctuations de la valeur des actifs ou des indices sous-jacents.

Les opérations sur dérivés peuvent être menées sur des bourses ou sur le marché hors cote par l'intermédiaire de courtiers en valeurs mobilières. Les contrats sur dérivés qui comprennent les contrats à terme, les swaps et les options, font l'objet d'une discussion plus détaillée à la note 4 des états financiers consolidés.

Lissage actuariel – Pratique courante acceptée dans la profession d'actuaire et par les autorités de réglementation des retraites pour réduire l'effet des fluctuations boursières à court terme sur la capitalisation du régime de retraite, en reportant et en amortissant sur cinq ans l'évolution de l'actif net au-dessus ou au-dessous de l'objectif de capitalisation à long terme.

Marchés publics – Les placements sur les marchés publics sont des placements effectués dans des titres (p. ex. des actions, des parts de fiducie, des bons de souscription, des parts de fonds mutuels, des obligations, etc.) inscrits à des bourses reconnues.

Obligations à rendement réel – Obligations négociables productives d'intérêts qui paient un taux de coupon semi-annuel calculé d'après la somme du capital et une compensation rajustée en fonction de l'inflation.

Obligations nominales – Obligations dont l'intérêt et le capital sont remboursés sans rajustement contractuel en fonction de l'inflation.

OMERS – Il s'agit de la Société d'administration d'OMERS, l'administrateur du régime de retraite principal d'OMERS.

Placements passifs – Investir d'une manière qui permet de reproduire le rendement d'un indice du marché (p. ex. l'indice composé S&P/TSX des actions exclusivement).

Point de base – Un point de base est égal à 1/100^e de point de pourcentage.

Prestation de raccordement – Prestation temporaire offerte aux employés qui prennent leur retraite avant l'âge de 65 ans. La prestation de raccordement complète le revenu de retraite jusqu'à l'âge de 65 ans. La prestation de raccordement n'est pas nécessairement liée à l'importance des prestations prospectives des régimes publics.

Principe de la cotisation de répartition – Les prestations de retraite promises ne sont pas entièrement provisionnées à l'avance, mais les cotisations sont versées à la convention de retraite (CR) pour provisionner les prestations. Cette variante de la méthode de provisionnement est utilisée par OMERS pour la CR, afin de minimiser l'incidence de l'impôt remboursable de 50 pour cent qui s'applique aux régimes de CR.

Promoteur du régime – L'organisme qui a le pouvoir de créer un régime de retraite et/ou remanier un régime de retraite existant. Le promoteur du régime est en général un employeur, mais ce peut être aussi un syndicat, une association, le gouvernement, ou plusieurs d'entre eux. Pour le régime de retraite principal d'OMERS, la Société de promotion

est composée de représentants des employeurs et des participants.

Rapport d'évaluation actuarielle – Rapport formulé par l'actuaire du régime sur la capitalisation du régime. Une évaluation actuarielle est fondée sur une série d'hypothèses, telles qu'approuvées par le Conseil, notamment des hypothèses démographiques et économiques.

Régime à prestations déterminées – Dans un régime à prestations déterminées, les prestations du participant sont déterminées par une formule reposant en général sur les années de service multipliées par les gains, plutôt que par les rendements des placements effectués sur les cotisations de retraite qu'il a versées.

Régime complémentaire – Un régime de retraite indépendant qui offre des prestations que ne prévoit pas le régime de retraite principal d'OMERS et qui n'est pas financé par le régime de retraite principal d'OMERS.

Stratégies de rendement absolu – Stratégies qui devraient produire des rendements positifs, quelles que soient les fluctuations des marchés financiers, en raison de leur faible corrélation avec les grands marchés financiers. On peut recourir à des stratégies de rendement absolu dans l'objectif d'accroître le rendement global du portefeuille de placement corrigé du risque, tout en contribuant à la stabilité des rendements globaux du portefeuille.

Taux d'actualisation – Un taux d'actualisation est le taux d'intérêt utilisé pour calculer la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs anticipés.

Taux de référence – Norme ou point de référence par rapport auquel on mesure le rendement d'un placement. Il s'agit en général d'un indice extérieur passif (p. ex. l'indice composé S&P/TSX des actions exclusivement) ou d'un budget d'exploitation déterminé à l'avance.

Taux de référence sur mesure – Taux de référence calculé d'après la répartition moyenne pondérée avec deux ou plusieurs taux de référence sous-jacents (p. ex. 50 pour cent de l'indice composé S&P/TSX des actions exclusivement + 50 pour cent de l'indice obligataire Scotia McLeod Univers).

Taux de rendement réel – Rendement nominal rajusté en fonction de l'inflation.

Valeur de rachat – La somme forfaitaire nécessaire aujourd'hui pour remplacer le montant de retraite future d'un participant d'après ses années de service et ses gains jusqu'à présent. La valeur de rachat fluctue en fonction du changement de certains facteurs comme l'âge du participant, l'inflation et les taux d'intérêt courants.

Vote par procuration – Le vote par procuration est le processus par lequel un actionnaire exprime son opinion, sur des mesures proposées par une société, en soumettant son vote lors de l'assemblée annuelle d'une entreprise.

OMERS

1, avenue University, bureau 700

Toronto ON M5J 2P1

Tél. : 416 369 2400

Sans frais : 1 800 387 0813

Courriel : client@omers.com

www.omers.com

Available in English

ISSN 1488-0660